

# LANGUE

ET SOCIÉTÉ



*L'éditorial du Commissaire*

**LES DROITS LINGUISTIQUES ONT-ILS UN AVENIR ?**

Numéro 34, printemps 1991

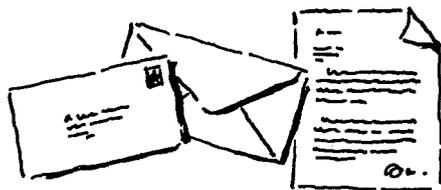
---

**DIX TÉMOIGNAGES SUR UN PAYS**

---

**LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT ET LE SECTEUR PRIVÉ**

## Le courrier



### Du bon boulot

Recevez toutes mes félicitations pour votre excellent travail. Votre dossier spécial sur le Nouveau-Brunswick dans la revue *Langue et Société*, hiver 1989, était épatant. Vous ne ménagez certainement aucun effort pour resserrer les liens qui unissent ce grand pays.

Permettez à un modeste Irlandais de vous faire une suggestion. Une publication trimestrielle solidement documentée sur l'histoire des deux langues officielles serait des plus instructives. Nous savons si peu de choses sur la langue que nous utilisons tous les jours. Votre revue pourrait contribuer à remédier à la situation. Les francophones et les anglophones seraient peut-être très surpris de se découvrir un héritage commun. Napoléon, qui a conquis la moitié de l'Europe, avait bien compris l'importance de cette question.

Francis W. Forestell  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

### L'Université d'Ottawa déçue

Nous avons lu avec intérêt l'article de Tom Sloan paru dans le n° 32 (automne 1990) de votre revue, sous le titre « Une région... particulière ». Vous pouvez deviner notre déception en trouvant qu'il n'y est fait nulle part mention de l'Université d'Ottawa comme un des principaux acteurs de la promotion du bilinguisme dans la région de la capitale nationale...

Caroline Midgley  
La directrice, Relations publiques et informations

### N.D.L.R.

Il est vrai, l'article aurait pu mentionner l'Université d'Ottawa. L'auteur s'est sans doute souvenu que *Langue et Société* n° 29 y avait consacré trois pages sous la signature du Père Roger Guindon, son ancien recteur.

### Une langue bien fourchue

Lecteur de *Langue et Société* depuis de nombreuses années, j'ai toujours été impressionné par votre niveau intellectuel et l'honnêteté fondamentale dont vous faites preuve. Tout au moins jusqu'à ce que je lise votre numéro 31 de l'été 1990 et trouve à la page 30 de la version anglaise ce que je n'ai pu trouver à la même page, ni nulle part ailleurs, dans la version française.

Les francophones risquaient d'être moins heureux que les anglophones de cinq des six articles de la colonne de gauche en page 30 de la version anglaise. Votre choix de cacher ces articles aux premiers et de les offrir aux seconds me rappelle fortement l'attitude proverbiale du politicien qui adapte ses promesses à chacun de ses auditeurs.

Wolfgang Helbich  
Ruhr-Uniersitat Bochum  
Bochum, Allemagne

### N.D.L.R.

« Les versions françaises des textes sont plus longues que les versions anglaises. Ceci nous amène à « combler » avec un plus grand nombre de truffes notre édition anglaise. »

### Le système scolaire québécois et le bilinguisme

Dans le dernier numéro de *Langue et Société*, Michel Beuparlant affirmait que les écoles du Québec produisent des étudiants bilingues, capables de maîtriser les deux langues officielles. Un lecteur est d'avis contraire.

[...] En réalité, les Québécois d'expression française de moins de quarante ans sont totalement incapables de s'exprimer ou d'écrire en anglais, à l'exception de ceux qui ont appris cette langue au travail, dans le centre-ville de Montréal, ou qui comptent des anglophones au sein de leur famille[...]

Durant toutes mes années au service de la fonction publique du Québec, je n'ai jamais connu un fonctionnaire francophone qui puisse écrire une lettre en anglais, sinon, je le répète, les Montréalais ou ceux qui comptent des anglophones dans leur famille[...]

Une exception vaut toutefois d'être soulignée : les gens du milieu théâtral. Louise Marleau, Patricia Nolin et Albert Millaire ont tous joué dans les deux langues. En outre, Albert Millaire va se produire à Stratford l'été prochain. D'ailleurs de nombreux francophones assistent aux pièces en anglais. Beaucoup mieux que n'importe lequel des organismes, le théâtre sert vraiment la cause du bilinguisme et de l'unité nationale.

Donald Hughes  
Sainte-Foy (Québec)

## LANGUE ET SOCIÉTÉ

Publiée par le Commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, qui est aussi président du comité de rédaction, cette revue trimestrielle entend refléter le vécu linguistique des Canadiens et des Canadiennes, les informer sur ce qui se passe à cet égard dans les principaux secteurs d'activité et favoriser le dialogue entre ceux et celles qui s'intéressent à la question des langues officielles. Elle s'adresse surtout aux leaders d'opinion, aux responsables politiques et administratifs, aux chefs des communautés linguistiques, aux éducateurs et aux chefs de file du secteur privé et des associations volontaires.

Les opinions exprimées par les collaborateurs de l'extérieur ne reflètent pas nécessairement celles du Commissaire et n'engagent que leurs auteurs. Les textes, les titres et les sous-titres sont attribuables à la rédaction, tout comme les articles non signés.

### Rédaction

Rédacteur en chef  
Claude Savoie

Rédacteur adjoint

John Newlove

Révision et correction

Lyme Ducharme

Entretiens et reportages

Tom Sloan

Collaborateurs sectoriels

André Creusot, Jean-Claude Le Blanc,

Michael O'Keefe, Pierre Simard, Marc Thérien

Attaché de presse

Jan Carbon

Traduction

Les Productions Brabant enr.

Coordonnatrice de la rédaction

Monique Joly

Directrice artistique

Rachel Dennis

Montage

Thérèse Boyer, Danielle Claude

Informatique

Craig Mackay

Linotronie

Sincar Typesetting Inc.

Imprimerie

Dolco Printing

Administration

Directrice des communications

Marilyn Amendola

Chef, Promotion et marketing

Margo Gladwin

Agente, Promotion et marketing

Francesca Piredda

Abonnements

Hélène Léon

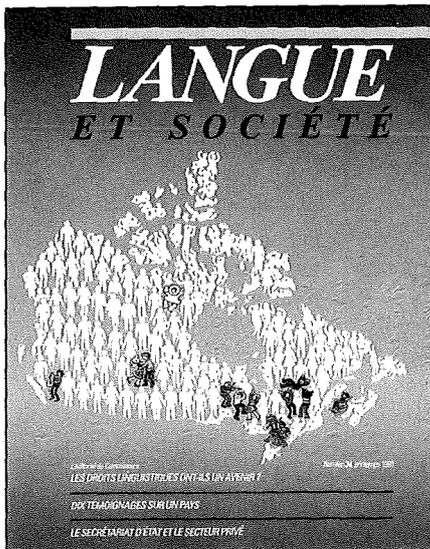
*Langue et Société* est une réalisation de la Direction des communications.

La reproduction totale ou partielle des textes de la revue peut être autorisée sur demande. Prière de s'adresser au rédacteur en chef ou à son adjoint, Commissariat aux langues officielles, Ottawa, Canada, KIA 0T8. Tél. : (613) 995-7717.

© Ministère des Approvisionnements et Services Canada 1991

Imprimé au Canada

ISSN 0709-7751



Concept de la page couverture :  
Rachel Dennis.

**Le peuple canadien : l'âme du pays et son avenir. Notre couverture rend hommage à la riche diversité culturelle du Canada et aux valeurs qui définissent notre identité nationale.**

**Remarque :** Dans cette publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes.

**AVERTISSEMENT**

La revue publie avec plaisir les lettres signées des lecteurs, comportant adresse et numéro de téléphone. Elle se réserve toutefois le droit de les abréger.

Notre adresse :

*Langue et Société*  
Commissariat aux langues officielles  
Ottawa, Canada  
K1A 0T8

COMMISSAIRE AUX LANGUES  
OFFICIELLES

COMMISSIONER  
OF OFFICIAL LANGUAGES



# LANGUE ET SOCIÉTÉ

**LE COURRIER** 2

**L'ÉDITORIAL DU COMMISSAIRE**  
Les droits linguistiques ont-ils un avenir ? 4

**LA SCÈNE NATIONALE**

**LA SCÈNE NATIONALE : DIX TÉMOIGNAGES SUR UN PAYS**

*Revue de presse*  
La saison des commissions constitutionnelles 6

L'action et les réalisations du gouvernement fédéral dans une perspective québécoise 9

« *Histoire quand tu nous tiens* »  
Le Québec et sa langue 12

Le Québec, une société distincte ? 15

Les Québécois anglophones étrangers chez eux ? 17

Anglophones : la majorité silencieuse s'exprime 18

Dans l'Ouest : un accueil de plus en plus favorable 20

Le bilinguisme : où en est l'opinion publique ? 21

Bilinguisme et multiculturalisme 22

Qui donne les coups de poing, les politiciens ou les médias ? 24

*Vision d'avenir*  
Les jeunes francophones hors Québec combattent l'assimilation 26

Radio-Canada : une belle histoire dont on redoute la fin... 27

*Les langues officielles au Parlement*  
La nouvelle réglementation au crible 29

Les institutions fédérales 30

**LE COMMISSARIAT**  
Préserver l'avenir : l'année 1990 au Commissariat 32

**LA SCÈNE RÉGIONALE**  
*Le Plan Morley*  
L'application de la *Loi sur les langues officielles* 33

Échos des régions 34

Le défi linguistique du gouvernement ontarien 36

« *Pour mieux vivre ensemble* »  
Les relations entre les communautés canadiennes selon l'ACFA 37

**L'ÉDUCATION**  
*Bientôt disponible*  
Les droits scolaires des minorités de langue officielle au Canada : de l'instruction à la gestion 38

**LE SECTEUR PRIVÉ**  
*Au Nouveau-Brunswick*  
Le travail en français freine l'assimilation 39

*Le Secrétariat d'État*  
Au service des secteurs privé et bénévole 40

# Les droits linguistiques ont-ils un avenir ?

**D'**entrée de jeu, je tiens à préciser que si ma fonction de Commissaire aux langues officielles m'amène à me pencher sur un aspect précis du problème constitutionnel, aucun élément du débat entourant cette question ne peut être envisagé isolément. Surtout pas s'il s'agit des langues qui, comme en témoigne leur empreinte durable sur la société canadienne, ont longtemps constitué le fond du problème. Dans les trois derniers éditoriaux de *Langue et Société*, j'ai cherché à dresser un bilan



des langues officielles sur la scène nationale, en évaluant à la fois les progrès accomplis et le rôle que doit jouer ce formidable atout dans la planification de l'avenir du pays. Et c'est précisément de l'avenir que j'entends parler cette fois.

Le débat actuel, et je ne vise aucune province ou groupe en particulier, en rend plus d'un pessimiste quant à l'avenir de la fédération. D'aucuns mettent en doute la capacité du pays d'harmoniser ses disparités régionales et linguistiques, et de réconcilier les intérêts de ses

citoyens. Ce n'est pas à coup de provocation que nous en arriverons à définir un projet collectif. C'est en établissant clairement les besoins et les objectifs de chaque région, de même qu'en prêtant une oreille attentive aux autres régions, qu'une nouvelle vision du pays pourra naître. On peut espérer que des initiatives du gouvernement canadien sortira aussi un nouvel et puissant éclairage.

La présente étape du processus de la réforme constitutionnelle — c'était sans doute inévitable — loin de mettre l'accent sur ce qui nous unit et d'accorder nos différences, s'articule en grande partie autour de plaidoiries prévisibles. Pourtant, on ne peut soutenir de tels raisonnements sans en payer le prix. On obtient alors en échange une distorsion des faits, caractéristique des débats polarisés. On paye également le prix de l'intolérance que les dirigeants de toutes parts s'empressent d'exploiter en invoquant fautes historiques et faits tronqués.

Ce regain du régionalisme mènera-t-il à une guerre froide linguistique ? Le sectarisme insidieux qui isole les peuples du monde, érigeant autant de murs linguistiques, culturels et régionaux, peut se révéler plus néfaste encore que tous les murs de Berlin car il trouve sa source dans l'intolérance et l'incompréhension, plutôt que dans une légitime fierté de groupe. Si les clôtures entre voisins ne les empêchent pas de fraterniser, on peut douter qu'il en soit de même à l'échelle d'un pays. En dernière analyse, c'est aux

Canadiens de se prononcer pour un nouveau Canada. Ils sont seuls à pouvoir dire comment ils se perçoivent et s'ils envisagent principalement l'avenir sous l'angle de leurs différences, ou de leur communauté.

Personne ne doit sous-estimer la capacité de la fédération canadienne de s'adapter au changement. La souplesse est l'essence même du fédéralisme, un système qui exige de définir en commun des projets collectifs et de reprendre parfois inlassablement le processus jusqu'à la formation d'un consensus. Il nous faudra donc pour façonner l'avenir une bonne dose de compréhension et de patience, le courage de faire face aux problèmes les plus délicats, ainsi que la volonté d'emprunter un parcours commun. Les traditionnelles valeurs nationales de civilité, d'égalité et de respect des différences doivent nous guider en tout temps, aussi bien en période d'accalmie qu'en période de tempête. Bref, la crise des valeurs que nous traversons exige non pas d'abandonner le principe de la dualité linguistique, qui demeure l'une des clés de voûte de notre identité, mais au contraire d'en réaffirmer la nécessité dans le cadre d'un programme constitutionnel à peine ébauché.

Assurément, ce programme doit comporter la réduction de l'écart entre le statut réel du français et de l'anglais, ainsi que la protection et l'épanouissement des communautés minoritaires qui font intrinsèquement partie de notre réalité historique et humaine. Il doit également répondre, à notre avis, aux aspirations du Québec qui réclame une autonomie accrue dans les secteurs liés les plus intimement

à son développement linguistique, culturel et à son avenir collectif. Les réalités qui étaient à l'origine de l'Accord du lac Meech ne se sont pas envolées en fumée. Le Québec n'est pas devenu, à cause de son échec, une société moins distincte et la dualité linguistique du Canada reste un principe aussi fondamental. Tôt ou tard il faudra y faire face, comme il faudra résoudre la question des droits des autochtones, les attentes de l'Ouest, la réforme du Sénat et de la formule d'amendement. En procédant à la réforme constitutionnelle, nous devons réaffirmer notre volonté de vivre ensemble sur une base d'égalité et de respect mutuel.

Comme le disais (à peu près) Socrate : « Aucun vent n'est favorable à celui qui ignore sa destination. » Ainsi, tout projet de réforme, aussi complet soit-il, doit selon nous reposer sur les grands principes suivants, destinés à combler un certain nombre d'inégalités linguistiques.

- La coexistence de nos deux langues nationales doit être reconnue comme une caractéristique fondamentale de la société canadienne.
- L'administration centrale doit maintenir l'égalité du statut des deux langues officielles dans toutes ses institutions. Dans la mesure où les Canadiens continueront à partager les mêmes institutions, celles-ci devront refléter la dualité linguistique du pays.
- Les deux ordres de gouvernement, fédéral et provincial, doivent garantir et respecter les droits linguistiques des minorités qui, comme l'a déclaré un jugement de la Cour suprême, sont des membres bien connus de la famille des droits de la personne.
- Ces droits doivent même être étendus afin de réduire l'écart entre le statut du français et de

l'anglais et selon le libellé de la Charte « de favoriser leur progression vers l'égalité ». Comme on l'a déjà suggéré, cette extension pourrait prendre la forme d'un code des communautés de langue officielle définissant des objectifs tenant compte de la situation et des besoins divers de près de deux millions de Canadiens vivant dans les provinces où leur langue est minoritaire. Ces objectifs devraient comporter au minimum des engagements concernant la gestion des écoles publiques, la prestation en leur langue de services sociaux et de santé, ainsi que le droit d'utiliser sa langue devant les tribunaux.

- L'existence d'un tel code favoriserait le progrès vers l'égalité linguistique non

seulement en permettant mais en incitant les provinces à en adopter les dispositions en vertu d'une clause d'adhésion. Une fois enchâssées dans la Constitution, ces adhésions ne pourraient être amendées sans l'autorisation du gouvernement fédéral et de la province intéressée.

Ces suggestions, que nous n'avons pas jugé opportun de formuler ici en termes juridiques, assureraient une égalité et une réciprocité accrues en matière de droits linguistiques, tout en préservant la souplesse nécessaire quant à leur application. Elles confirmeraient également les droits historiques des minorités linguistiques qui, quelle que soit l'issue de la réforme constitutionnelle, doivent demeurer inaliénables.

Nous ne devons pas permettre que la voix des minorités puisse être étouffée dans le concert constitutionnel.

La recherche d'un consensus constitutionnel peut être envisagée comme une fin en soi ou comme un moyen d'atteindre une vision commune de ce qu'est notre pays. Entre les deux, il existe une importante différence qualitative. Notre incapacité à préserver le Canada comme un seul pays résulterait manifestement de notre impuissance à formuler une vision ou un dessein communs. Nous avons trop souvent perçu la coexistence de deux des langues les plus utiles au monde comme un problème plutôt que comme un avantage, une source d'ennuis plutôt que de fierté. Comme je le suggérais dans mon dernier éditorial,

nous pouvons nous enorgueillir des immenses progrès accomplis pendant les deux dernières décennies au chapitre de la reconnaissance de la dualité linguistique. Sept années à sillonner le pays en ma qualité de Commissaire aux langues officielles et d'innombrables échanges avec des Canadiens de tous horizons m'ont convaincu que la plupart de nos compatriotes croient qu'il est encore possible d'harmoniser les rapports entre nos communautés linguistiques, et s'estiment heureux de partager le pays avec l'autre communauté. Peut-être est-il encore temps de nous expliquer et d'adopter les dispositions constitutionnelles qui nous permettent de mieux vivre ensemble.

D'I. F.



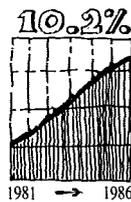
Une question de matière grise ?



« Il est possible que la plus grande coopération des deux moitiés du cerveau, observée chez les personnes bilingues, soit reliée au fait que ces dernières possèdent un autre type d'intelligence, plus flexible, avec plus d'aptitudes pour la vision globale. Leurs perceptions sont organisées différemment, étant donné que les bilingues se sont adaptés à deux systèmes de pensée. » Ces propos sont ceux du professeur Wallace Lambert, professeur au département de psychologie de l'Université McGill, recueillis par Carole Thibodeau pour le journal *La Presse* (21 mai 1989). « Le bilinguisme, affirmait le professeur, augmente les capacités de l'individu. »

Qu'en pensent les Canadiens ?

Un sondage Environics, réalisé en février 1990, signalait que trois parents sur quatre au Canada souhaitent que leurs enfants deviennent bilingues.



Au recensement de 1986, plus de quatre millions de Canadiens se disaient bilingues. Le nombre de bilingues augmente au Canada depuis 1981 au rythme de 10,2 p.100 par année. Le bilinguisme croît particulièrement chez les non-francophones et davantage chez les plus jeunes Canadiens.

Un quart de million de jeunes sont inscrits dans des classes d'immersion. En 1989-1990, 2,6 millions d'élèves apprenaient leur deuxième langue. Près de la moitié des



sommes dépensées au chapitre des langues officielles par le gouvernement du Canada vont à l'enseignement de l'anglais et du français dans nos écoles.

La moitié des anglophones questionnés par la maison de sondages Decima en 1986 croyaient qu'il faut dorénavant

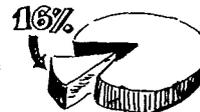


connaître le français et l'anglais pour réussir financièrement au Canada. Et, les Canadiens sont convaincus que leur premier ministre doit être bilingue.

Du jamais vu !



Les généraux John de Chastelain et Kent Foster, tous deux anglophones, ont été d'importants protagonistes de la crise indienne l'été dernier. Tous deux, comme la plupart des Canadiens l'ont vu au petit écran, pouvaient mener une conférence de presse aussi bien en français qu'en anglais.



D'aucuns clament l'échec de la politique linguistique fédérale en pointant du doigt le fait qu'en vingt ans elle n'a pas réussi à rendre plus de 16 p.100 des Canadiens bilingues. Sachez que cette politique n'a jamais eu pour objet de forcer les Canadiens à devenir bilingues, mais bien qu'elle visait à rendre les institutions fédérales bilingues. Entre les deux, il y a une marge !

Quoique, comme vous vous en êtes rendu compte, elle n'a pas mal réussi du côté du bilinguisme des individus aussi...

À bien y penser est préparé par le Commissariat aux langues officielles, Ottawa K1A 0T8.

À bien y penser... est un nouveau produit du Commissariat à l'usage des médias qui veulent faire connaître au grand public les faits en matière de dualité linguistique et de langues officielles.

Pour obtenir des prêts-à-photographier de ces textes, communiquez avec notre Service de relations avec les médias au (613) 995-0651. D'autres textes du même genre paraissent à la page 25.

Revue de presse

# La saison des commissions constitutionnelles

TOM SLOAN

**L**a fin 1990 et le début 1991 pourraient bien rester dans les annales comme l'Époque des commissions au Canada. En effet, le gouvernement fédéral et certaines provinces ont choisi cette période pour mettre sur pied des groupes de travail indépendants, chargés d'examiner les questions constitutionnelles ravivées par l'échec de l'Accord du lac Meech.

Aussi curieux que cela puisse paraître, compte tenu de la place que la langue occupe traditionnellement dans les discussions constitutionnelles au Canada, cette préoccupation semble — pour le moment du moins — être une histoire enterrée. Les questions linguistiques demeurent, bien sûr, au cœur du débat constitutionnel, mais on dirait presque que chacun en a pris son parti et est passé à d'autres sujets.

La Commission Bélanger-Campeau créée par l'Assemblée nationale du Québec et la Commission Spicer, officiellement baptisée Forum des citoyens et mise sur pied par le gouvernement fédéral, sont les deux vedettes de cet épisode. Elles ont reçu le mandat de prendre le pouls du pays; leurs chances de réussite sont perçues avec un mélange d'enthousiasme et de scepticisme.

## La Commission Bélanger-Campeau

En général, la Commission a eu bonne presse au Québec. On note une exception, cependant, en la personne de Lise Bissonnette, rédactrice en chef du quotidien



Lise Bissonnette

*Le Devoir*, qui a reproché à la Commission son orientation essentiellement économique, autant dans son approche que dans sa composition étant donné que ses coprésidents sont d'éminents hommes d'affaires. « Qu'on se le tienne pour dit, il y a désormais une orthodoxie de l'argent s'il n'en est plus de constitutionnelle. La Commission, dont on a écarté comme pestiféré le milieu culturel et intellectuel a daigné inviter une centaine d'experts et de personnalités des arts, des lettres et de la culture à répondre à certaines questions sur l'avenir du Québec. Elles se lisent comme un sévère examen de leur compétence : une fois que ces messieurs-dames un peu poètes auront exposé leur lecture des problèmes du Québec et leur vision de son avenir, il leur faudra rien de moins que s'expliquer sur les implications de leur réponse sur le maintien et la promotion du niveau de vie des Québécois en tenant compte des aspects économiques, commerciaux, fiscaux, financiers et moné-

taires. Ce serait comique si ce n'était pas obtus. Espérons que quelque écrivain ou philosophe leur commande, en retour, un essai sur les implications spirituelles, morales, culturelles des implacables lois du marché... En nommant des hommes d'affaires à la tête de la Commission, M. Bourassa voulait dire au monde entier, sans oublier Washington et Toronto, que le Québec ne laisserait pas ses angoisses troubler ses finances. »

Alain Dubuc de *La Presse* a également souligné le caractère économique de l'opération qu'il juge cependant moins sévèrement. Dans un éditorial intitulé « Le Québec à l'ère du postromantisme », Alain Dubuc reconnaît que si l'on insistait sur les coûts réels d'une réforme constitutionnelle ce ne serait pas nécessairement populaire. « Ces questions sont dénuées de romantisme. Cela décontercera bien des Québécois qui n'ont pas oublié la fête du 24 juin, ou les vétérans de la souveraineté qui ont forgé leurs convictions dans une période riche et vibrante. Mais ces élan qui ont coloré le nationalisme québécois et qui colorent encore le nationalisme canadien... ne peuvent plus jouer le même rôle au Québec... Les membres de la Commission Bélanger-Campeau n'ont donc pas à jouer un rôle de thérapeutes sociaux ou de chantres, mais doivent plutôt faire le lien entre le rêve et la réalité. »

Pour sa part, le *Toronto Star* a adopté un ton résigné. « Ce n'est pas tous les jours qu'une commission provinciale,

dirigée par le premier ministre lui-même, déclare le Canada dépassé et tente de récupérer la plupart des pouvoirs de l'administration fédérale. » Déplorer l'échec du lac Meech est inutile, écrit le *Star*, parce que Meech n'aurait été que « la première étape d'un processus continu de délégation des pouvoirs aux provinces... Maintenant que la Commission commence sa mission de six mois, nous avons au moins la consolation de savoir, enfin, quels sont les enjeux du débat. En fait, les éternels enjeux du débat. À défaut d'être encourageante, cette discussion sera au moins honnête. »

## Jean Chrétien

Une séance de la Commission a positivement enthousiasmé le *Star* qui raconte : « Hier, alors que tout était contre lui, Jean Chrétien est entré dans la cage aux lions et a réussi à se battre, non pour lui, mais pour son pays. Dans un face à face historique avec les nationalistes du Québec, le chef du Parti libéral a fait mordre la poussière à ses adversaires séparatistes... C'était un Chrétien du meilleur cru offert à un Canada traversant des heures difficiles. Se trouvera-t-il quelqu'un pour suivre son exemple ? »

Pour sa part, le *Ottawa Citizen* s'est montré plus circonspect, qualifiant la comparution de Chrétien de « demi-réussite ». S'il n'a pas réussi à gagner l'auditoire à sa cause, le leader libéral a cependant présenté une « argumentation forte et cohérente en faveur du fédéralisme. » Pour accroître sa

crédibilité, M. Chrétien doit maintenant échanger ses déclarations de principe contre des propositions précises, conclut le quotidien.

Dans *La Presse*, Alain Dubuc reconnaît que M. Chrétien a présenté un mémoire « sobre et intelligent ». Cependant, rien ne lui a indiqué que le chef du Parti libéral a saisi la réalité québécoise d'aujourd'hui. « Cela montre que la longue marche de M. Chrétien pour remonter le temps jusqu'à



Jean Chrétien

aujourd'hui n'est pas encore terminée. Parce que son mémoire fait volontairement abstraction des réalités qui dominent le débat politique au Québec et au Canada... le pèlerinage de M. Chrétien à Québec reste essentiellement un geste inutile. »

Dans *Le Devoir*, Gilles Lesage se montre nettement plus mordant. « Le pire adversaire de M. Jean Chrétien... c'est le petit gars de Shawinigan lui-même, prisonnier de son passé. » Reprenant la carrière de M. Chrétien depuis son rôle dans l'isolement constitutionnel du Québec en 1981 jusqu'à son indifférence pour l'Accord du lac Meech, Gilles Lesage signale quelque danger à l'horizon. « Au Québec, le discours de M. Chrétien suscite une indifférence polie ou une vague inquiétude. Mais ailleurs, il risque de faire croire que vient de surgir au Québec un autre chef qui saura bien, le moment venu, mettre le Québec

à sa place. Une fois de plus. C'est un grave et dangereux malentendu. »

### Keith Spicer

La création du Forum des citoyens, sous la présidence de Keith Spicer, a été bien accueillie par l'ensemble du Canada anglophone. Dans un éditorial intitulé « Une tribune pour le peuple », le quotidien *Ottawa Citizen* décrit le Forum comme « une expérience unique... un examen de conscience — voire

une catharsis collective... Une initiative novatrice, informelle, pleine d'imagination, créative, qui veut rassembler des Canadiens ordinaires ainsi que leur vision du pays. Cependant, la tâche est difficile pour tous. Les personnalités et experts ne pourront rien, si la volonté nationale fait défaut. Les

Canadiens, à travers cette Commission, se porteront garants des représentants politiques. La vision du Canada doit émaner des citoyens qui s'intéressent avec passion et sans préjugés à sa survie. »

Le *Toronto Star* considère la Commission comme « une expérience nationale... Nous verrons s'il faut laisser à l'élite le soin de décider de l'avenir



Keith Spicer

du pays, ou s'en remettre à la population canadienne... En se concentrant sur l'identité nationale et la diversité qui s'y rattache, la Commission pourrait finalement forcer les Canadiens à s'accepter, et à se fixer un objectif commun avant la date limite du 1<sup>er</sup> juillet 1991. »

Pour sa part, la *Gazette de Montréal* estime que la Commission Spicer n'a pas de temps à perdre. « C'est l'organe vers lequel les Canadiens doivent maintenant se tourner pour formuler leurs attentes et leurs inquiétudes quant à l'avenir du pays. C'est l'organe qui doit servir de tribune aux voix fédéralistes qui attendent depuis longtemps d'être entendues. C'est l'organe, enfin, qui proposera des réformes susceptibles de satisfaire même les plus mécontents. Le défi est énorme, le délai serré. »

« Tenez-vous bien, on remet ça ». Telle a été la première réaction du *Times-Colonist* de Victoria. C'est « une autre résurrection (l'expression régurgitation est peut-être plus exacte) du processus de réforme constitutionnelle. » La Commission doit composer avec un programme long et difficile. « Reste à savoir si une entreprise de longue haleine comme celle-ci peut aboutir à quelque chose de constructif ou de cohérent... Mais mieux vaut tard que jamais. Les Canadiens auront enfin la possibilité de participer pleinement au processus... chose qui leur a été honteusement refusée lors du fiasco du lac Meech. »

Dans *Le Soleil* de Québec, Raymond Giroux se félicite du côté informel du groupe Spicer. Il ajoute néanmoins que « la méthode Spicer ne garantit pas le succès. Car lui et ses collègues jouent contre la montre. Pourront-ils en quelques mois nettoyer les âmes canadiennes de quelques-unes de leurs phobies centenaires ?

Auront-ils le temps de ressouder ce qui paraît de plus en plus brisé ? Sauront-ils expliquer Sault-Sainte-Marie d'un côté, et la loi 178 de l'autre ? »

Bien qu'un consensus significatif soit peu probable à son sujet, Alain Dubuc de *La Presse* perçoit quelque avantage psychologique dans ce processus. « Si le Québec, dit-il, approche de la maturité dans la recherche de son identité, le reste du Canada traverse encore, à bien des égards, les affres de l'adolescence... Il est sain que les Canadiens s'adonnent à un défoulement collectif pour ventiler les frustrations que les débats entre constitutionnalistes et les séances à huis clos entre premiers ministres n'ont pas permis d'exprimer. Bien sûr, une telle entreprise ne mène pas à des propositions concrètes, mais elle permettra de faire le point sur l'état du pays, d'évaluer son état de préparation à des changements que le Canada ne pourra pas éviter. »

Roch Bilodeau, dans *La Tribune* de Sherbrooke, évoque également les avantages psychologiques du processus dont il dit qu'il « ne saurait être totalement inutile au moment où les Canadiens souffrent tant de la crise de leadership politique. » Cependant, ajoute-t-il, c'est précisément ce manque de leadership qui jette le doute sur l'efficacité du processus. « Quel leader politique aura la capacité et l'ouverture d'esprit suffisantes pour trouver une solution à tous les maux qui auront été étalés devant cette Commission ? »

Lise Bissonnette affirme dans *Le Devoir* que l'entreprise tient du « gri-gri ». Tournant en ridicule la déclaration du président Spicer selon laquelle l'initiative est un extraordinaire exercice de démocratie, elle note : « Le Forum des citoyens a autant de rapport avec la démocratie qu'en ont les lignes

ouvertes des radios, les entrevues avec "l'homme de la rue", ou les émissions télévisées de M. Mongrain... Plus le Forum Spicer rejoindra de citoyens, par ces méthodes aussi arbitraires l'une que l'autre, plus ses experts en synthèse seront libres d'interpréter la volonté populaire, ou la cacophonie générale, comme ils le veulent. » Madame Bissonnette reconnaît que nombre de participants au Forum sont sincères, mais fait une mise en garde : « Le romantisme et la bonne volonté des participants sont si touchants qu'ils jettent un voile déformant sur cette immense machine qui dégorgera, dans cinq mois, un rapport qu'on présente déjà comme l'âme d'un peuple. L'échance même, ridicule, témoigne assez de la superficialité de l'opération. »

Dès les premières rencontres, les commentateurs francophones ont regretté vivement que, lors de certaines audiences tenues dans les Maritimes, les Acadiens aient été forcés de s'adresser aux membres du Forum en anglais, aucun service d'interprétation n'ayant été prévu. Pour M. Bilodeau de *La Tribune*, « La Commission Spicer ne sera pas totalement futile, parce qu'aucune consultation publique ne l'est vraiment. Mais n'entretenez pas d'illusions sur son utilité : derrière elle, le vide est trop immense. »

### Un statut particulier ?

La suggestion la plus précise sur le front politique est venue du *Financial Times of Canada* et repose sur un principe que l'ancien premier ministre Pierre Elliot Trudeau et ses disciples abhorrent sûrement : « Justement parce qu'on ne fonde pas de grandes espérances sur son compte, le Forum Spicer a la possibilité de secouer l'indifférence du Canada anglais pour le débat constitutionnel. Robert Bourassa a affirmé que



Norman Webster

les seules options que le Québec refuse d'examiner sont le *statu quo* et l'annexion aux États-Unis. Dans le même esprit, la Commission Spicer devrait annoncer qu'elle est disposée à prendre au sérieux une idée dont on ne veut pas entendre parler à Ottawa depuis 1968 : un statut particulier pour le Québec. » Le rêve de Trudeau de réaliser une unité nationale incluant le Québec, fondée sur le bilinguisme d'un océan à l'autre est mort, rappelle le *Times*. Le moment est venu de jeter un regard neuf sur la situation. « Le concept de statut particulier a toujours été hasardeux, et Trudeau l'a souvent démolé en défiant dédaigneusement ses défenseurs d'expliquer clairement ce qu'il voulait dire. La vision de Trudeau n'ayant manifestement pas apporté de solution au problème du Québec, le moment est venu de s'employer à relever le défi. »

Quelques jours après la parution de cet article, Norman Webster, rédacteur en chef de la *Gazette de Montréal*, accordait son appui à l'idée. « Le problème du Canada est facile à énoncer. Le Québec n'est pas une province comme les autres et ne peut plus être traité comme l'une des 10. Ce que le Québec exige (et ce pourquoi il est même disposé à perdre la partie), les autres provinces ne le veulent pas, ni n'en tiennent compte...

Le principe de statut particulier n'est pas facile à appliquer... Trudeau mettait systématiquement les partisans de cette opinion au pilori, les accusant d'avoir des idées nébuleuses. Et dans certains cas, l'accusation était justifiée. Mais les règles du jeu ont changé, il faut maintenant s'attaquer aux questions de l'après-Meech et du statut du Québec. Une forme de statut particulier pour le Québec représente sans doute la solution minimale. Quelqu'un réfléchit-il à la question ? Ou souffrons-nous tous de somnambulisme ? »

Claude Masson de *La Presse* est l'un de ceux qui y réfléchissent. Dans un éditorial intitulé « Entre le statu quo et l'indépendance », Masson n'a pas utilisé l'expression « statut particulier », mais manifestement y songe. « Avec imagination, avec l'esprit de créativité qui nous caractérise, avec lucidité, dit-il, il y a certainement moyen d'en arriver à une plus grande autonomie, à une plus grande souveraineté politique pour le Québec sans briser le lien fédéral essentiel dans les

domaines tels que la monnaie, l'armée, les douanes, le commerce international, les postes, le transport ferroviaire, maritime et aérien (...). Entre le statu quo et l'indépendance pure et dure, il y a place pour des formules intelligentes et acceptables — acceptables aux Québécois d'abord mais aussi aux Anglo-Canadiens désireux de maintenir l'intégrité du pays. » M. Masson propose un régime confédéré — une union d'États souverains. Il tient à préciser que « Confédération, régime confédéré, Canada des régions, peu importe le terme, l'essentiel, c'est de reconnaître le Québec comme société distincte, comme peuple, comme pays, de lui attribuer les pouvoirs en conséquence et de trouver une formule suffisamment souple pour garder en même temps le Canada intact, en profitant des richesses de chacune de ses régions et de la force de son entité géographique, économique, politique. Quand on peut choisir le meilleur de deux mondes, pourquoi se contenter d'un seul ? » ■

(Traduit de l'anglais)

## Diablement différents

Selon *The Big Picture* seulement 25 p. 100 des Canadiens francophones croient au diable, tandis que 46 p. 100 de leurs compatriotes anglophones y croient. (Publié dans le *Business Magazine*, janvier 1991.)

## La minorité de personne

Une lectrice du quotidien montréalais *Le Devoir* n'est pas d'accord avec l'expression « minorité linguistique ». Elle écrit : « Il y a autant de citoyens d'origine britannique que française au Canada et il est aussi ridicule de dire que l'un est la minorité de l'autre. On ne dit pas « sa » minorité plus que « ses » autochtones [...] Nous ne sommes pas une « minorité » à titre de peuple fondateur et encore moins la « minorité » de quiconque. »

# L'action et les réalisations du gouvernement fédéral dans une perspective québécoise

## 1. Les institutions fédérales au Québec

Que peuvent signifier une ou deux décennies au regard de l'histoire ? Il n'empêche, même une période aussi brève peut produire des changements majeurs dans la vie des individus, ou modifier en profondeur le visage d'un pays. L'évolution des politiques et des pratiques linguistiques au Canada en est un témoignage éloquent.

Nous nous limiterons à étudier une seule facette de cette évolution, soit les changements survenus depuis vingt ans dans la situation du français et des fonctionnaires fédéraux francophones du Québec.

De prime abord, ce choix peut intriguer. Les francophones formant une majorité écrasante au Québec, il est parfaitement normal que les fonctionnaires d'expression française y travaillent dans leur langue. C'est d'ailleurs le cas de la fonction publique québécoise et de la plupart des bureaux municipaux. Cependant, les choses se compliquent du côté de la fonction publique fédérale.

Il y a vingt ans à peine, le français avait droit de cité à la fonction publique fédérale puisque la majorité des employés étaient francophones. Pourtant, le français n'était pas reconnu comme langue de travail, bien au contraire. S'ils vivaient et

travaillaient au Québec, de nombreux fonctionnaires francophones accomplissaient l'essentiel de leurs tâches en anglais.

Au moins deux facteurs, largement interdépendants, expliquent ce phénomène. D'une part, comme ailleurs, partout au Canada sauf au Québec, la bureaucratie fédérale avait évolué de telle sorte depuis un siècle que l'anglais s'y était naturellement imposé comme la seule langue de travail. Par ailleurs, au Québec la connaissance de l'anglais était indispensable pour obtenir de l'avancement.

D'autre part, la capitale nationale était peuplée de hauts fonctionnaires anglophones, unilingues dans leur grande majorité, qui tenaient les rênes du pouvoir et tendaient à dicter l'usage de l'anglais à leur collègues francophones, y compris ceux du Québec. Par conséquent, les hauts fonctionnaires du Québec n'avaient guère le choix d'utiliser l'anglais s'ils voulaient maintenir une communication efficace avec l'administration centrale. Les habitudes linguistiques d'Ottawa s'étaient répandues dans tout le pays.

### La Loi de 1969

En 1969 toutefois, le vent tournait avec l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*. Il s'ensuivit de profonds changements dans le climat linguistique de la fonction publique fédérale, au Québec tout particulièrement.

À l'époque, les révélations de la Commission royale d'enquête

sur le bilinguisme et le biculturalisme ont conduit à un événement décisif : l'adoption en 1969 de la *Loi sur les langues officielles*, entérinée par tous les leaders des partis politiques fédéraux. Dès lors, Ottawa émettrait un tout autre son de cloche, et d'innombrables possibilités s'ouvraient au français. Pour la première fois, on lui accordait un statut égal à celui de l'anglais dans tous les ministères et organismes fédéraux. Soudainement, le français était devenu important, nécessaire, à la mode. Les fonctionnaires anglophones commençaient à voir qu'il y allait de leur intérêt de connaître l'autre langue officielle.

De plus, la nouvelle politique favorisait non seulement l'usage du français, mais elle favorisait ceux et celles qui le parlaient. Une campagne visant à accroître la représentation des francophones au sein de la fonction publique obtint ainsi d'excellents résultats à l'échelle du pays, notamment au Québec et dans la région de la capitale nationale.

Certes, il a fallu quelque temps pour enregistrer des progrès notables. En revanche, le climat a tourné très rapidement en raison de la détermination des francophones à faire valoir leur droits fraîchement acquis : entre autres mesures, on n'hésitait pas à boycotter les documents rédigés uniquement en anglais.

Comme on peut s'y attendre, les plus directement touchés par l'application de la nouvelle politique furent les hauts

fonctionnaires anglophones du Québec, surtout ceux qui n'avaient aucune compétence en français. Pour ajouter au tableau, on assistait en toile de fond à la montée du nationalisme. Une vague de mutations s'ensuivit, qui contribua à réduire la proportion d'anglophones dans la fonction publique fédérale du Québec, tandis que plusieurs vétérans de la Seconde Guerre mondiale, parvenus à l'âge de la retraite, quittaient la scène en douce. Dès le milieu des années 1970, le français prévalait et les employés anglophones s'adaptaient tranquillement à la situation.

### Une étude révélatrice

Au cours de l'année, le Commissariat aux langues officielles a analysé par le biais d'une étude les répercussions des changements survenus en deux décennies sur la vie personnelle et professionnelle des employés de la fonction publique fédérale du Québec. L'étude a été menée auprès de 330 fonctionnaires de tous les échelons, francophones et anglophones. Une trentaine d'entrevues de groupe ont permis de mesurer les progrès dans plusieurs secteurs clés. Les résultats sont pour le moins révélateurs.

Le tableau qui s'en dégage est le suivant : en 1969, l'anglais régnait en maître à la fonction publique fédérale du Québec, le personnel cadre était en majorité composé d'anglophones unilingues et, selon les circonstances et les ministères — même à Québec, la capitale

presque exclusivement francophone —, il arrivait qu'on interdise de converser ou de s'adresser à la clientèle en français.

Vingt ans plus tard, la situation est complètement renversée, à tel point que certains anglophones se disent gênés d'utiliser leur langue en présence de leurs collègues francophones. Le français s'est nettement imposé et les rares fonctionnaires anglophones qui subsistent sont parfaitement bilingues et travaillent surtout en français. À première vue, il peut sembler que ce soit maintenant un paradis millénaire pour les francophones. Bien sûr, comme la vie elle-même, rien n'est si simple. Aujourd'hui comme naguère, la situation est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît.

En premier lieu, certains hauts fonctionnaires francophones qui ont connu le tournant de 1969 affirment que le tableau n'était à l'époque pas aussi sombre qu'on le dit.

Georges Duey travaille actuellement à la Direction des langues officielles du Conseil du Trésor à Ottawa, mais de 1967 à 1970, il était à l'emploi du ministère de l'Emploi et de l'Immigration à Montréal. Selon lui, c'était alors le client qui, amorçant la conversation en français ou en anglais, dictait le choix de la langue. Dans la plupart des 65 bureaux locaux, les fonctionnaires travaillaient donc en français. Au bureau central de la région de Montréal, où l'anglais était utilisé couramment, tous les hauts fonctionnaires étaient francophones et la langue de travail était le français.

« Étions-nous représentatifs de la situation d'ensemble ? », s'interroge-t-il. « C'est peu probable puisque nous étions en contact constant avec la population francophone. Les ministères à vocation plus technique avaient sans doute moins de contacts avec la clientèle. »

Au fond, il n'y a pas contradiction flagrante entre les souvenirs de Georges Duey et ceux, passablement différents, d'un grand nombre de ses collègues d'alors quant à l'usage du français, qui était sinon largement admis, au moins toléré. Beaucoup dépendait de la qualité des communications au sein du ministère, ou à tout le moins de l'attitude des employés qui accueillaient les clients.

L'attitude des hauts fonctionnaires constituait un facteur tout aussi déterminant, selon les conclusions de l'étude du Commissariat. D'aucuns, convaincus de suivre l'exemple d'Ottawa, ont simplement tenu pour acquise la primauté incontestée de l'anglais et ont appliqué ce raisonnement au Québec, à leurs yeux une province en tout point semblable aux autres. Rappelons qu'à l'époque, même au Québec, les anglophones bilingues étaient rarissimes. Il allait de soi que la conversation se déroule en anglais dès qu'un anglophone se glissait dans un groupe.

La situation a changé du tout au tout, et pour le mieux. Pour plus d'un cependant, elle est encore loin d'être idéale. En fait, toujours selon l'étude, plusieurs fonctionnaires francophones interrogés ont observé un certain relâchement au cours des dernières années. On s'entend pour dire que la plupart des objectifs ont été atteints, mais qu'il reste de nombreux obstacles à franchir et que rien ne laisse présager qu'on les surmontera, ou seulement qu'on y consacra l'énergie nécessaire.

C'est aujourd'hui le bureau central de la région de la capitale nationale qu'on tient responsable de tous les problèmes.

Les participants ont noté au cours des dernières années une recrudescence des notes de service et des documents unilingues anglais dans plusieurs ministères,

accompagnés de la mention « version française à suivre ». Le cas échéant, les traductions sont de qualité inégale et souvent très lentes à venir.

Pour ce qui est de la communication verbale, il a toujours été difficile de trouver des interlocuteurs francophones dans la région de la capitale nationale. Les résultats de l'étude montrent que la situation n'a guère changé. Trop souvent, les représentants anglophones des bureaux des ministères sont incapables de s'exprimer en français lors des réunions régionales ou, s'ils le peuvent, maîtrisent si mal la langue qu'ils ne prennent aucune part active aux débats. Les compressions budgétaires ont pour ainsi dire sonné le glas des services d'interprétation simultanée. Quant aux cours de perfectionnement, ils sont trop souvent offerts uniquement en anglais.

Ironiquement, les cours de formation linguistique en anglais, que plusieurs fonctionnaires considèrent essentiels, sont rarement disponibles, ce qui témoigne d'une autre grave insuffisance des bureaux centraux des ministères.

Les fonctionnaires francophones et anglophones du Québec ont la nette impression que certains hauts fonctionnaires d'Ottawa, sinon le gouvernement lui-même, ont relâché leur vigilance linguistique dans le domaine des activités courantes. Les fonctionnaires envisagent par conséquent l'avenir avec une inquiétude croissante, avec pessimisme même. Ajoutons que les derniers événements sur les fronts politique et constitutionnel n'aident pas à arranger les choses. S'ils constituent un reflet de la situation linguistique à l'échelle du pays, on peut penser que les problèmes linguistiques attendront encore longtemps d'être résolus. T. S.

(Traduit de l'anglais)

## 2. Une mention honorale pour le gouvernement fédéral

Peut-on accuser le gouvernement fédéral d'appliquer une politique linguistique qui entrave l'épanouissement du français au Québec ? Si la Cour suprême du Canada a abrogé plusieurs dispositions de la *Charte de la langue française*, dont les dernières sur l'affichage et la publicité, elle affirmait néanmoins que dans ces domaines, le français pouvait prévaloir contre toute autre langue. En fait, les principaux éléments de la législation québécoise en matière de langue ont été maintenus, malgré le rétablissement des droits constitutionnels des anglophones.

Avant l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* de 1969, le principe des services fédéraux en français était loin d'être acquis, même au Québec. Tous les problèmes n'ont pas été résolus depuis, mais bien peu aujourd'hui nieraient que la situation n'est pas radicalement différente. Ce qui, à l'origine, aurait dû être considéré comme tout à fait naturel a été obtenu au prix d'efforts soutenus. En outre, l'avant-projet de règlement sur les communications et les services, élaboré en vertu de la *Loi sur les langues officielles* de 1988, prévoit que des services en français seront offerts à l'échelle de la province, tout en assurant des services en anglais là où la demande le justifie. À cet égard, peut-on sérieusement imaginer que la population du Québec risque de s'angliciser si des services fédéraux en anglais, ou même provinciaux, sont assurés dans certaines régions de la province ?

La Loi reconnaît par ailleurs aux 50 000 fonctionnaires fédéraux du Québec le droit de travailler en français. Deuxième employeur en importance au Québec, le gouvernement fédéral a largement contribué, au fil des ans, à accroître l'usage du français dans la province, sans pour autant menacer de quelque façon les droits linguistiques des anglophones. Quant à la participation des francophones au sein de la fonction publique fédérale du Québec, la situation a à ce point changé que les anglophones sont maintenant gravement sous-représentés dans les ministères et les organismes fédéraux (à l'exception toutefois des sociétés d'État).

Rappelons qu'Ottawa a maintes fois collaboré avec le gouvernement du Québec à promouvoir le rayonnement du français, notamment en participant à divers projets culturels d'envergure comme TV5 et le Sommet de la francophonie. Le gouvernement fédéral a également favorisé l'usage du français dans les domaines scientifique et technique, non seulement en contribuant aux progrès significatifs accomplis en matière de terminologie, mais en créant des organismes tels le Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail à Laval et l'Institut Maurice-Lamontagne à Mont-Joli. D'ailleurs, son engagement en faveur de la plus fragile des deux langues officielles déborde largement les frontières du Québec. Par son aide directe et indirecte aux communautés francophones du pays dans les secteurs de la culture, de l'éducation et du développement social, Ottawa a consolidé la structure du français en Amérique du Nord et ailleurs. Loin d'être « morts vivants », selon l'expression d'un auteur québécois réputé qui aurait dû ajuster sa lorgnette, les francophones hors du Québec (près de

20 p. 100 de tous les Canadiens d'expression française) sont dans leur immense majorité de fervents adeptes de la langue et de la culture françaises.

Cette « équation » linguistique doit également tenir compte des quelque 1,3 million d'anglophones qui, guidés par la jeune génération, se sont convertis au bilinguisme. Envisagée sous cet angle, l'accusation selon laquelle la politique fédérale mènerait de façon insidieuse à l'assimilation des Québécois est aussi ridicule que la proposition inverse voulant qu'elle pousse les francophones à s'emparer du pouvoir. Quel complot ! Quelle conquête ! La journaliste Lysiane Gagnon résumait comme suit, il y a quelque temps déjà, l'importance des initiatives fédérales :

« On peut dire au contraire que tout ce qui favorise l'épanouissement de la langue française, où que ce soit en Amérique, est bon en soi pour l'avenir du Québec francophone. On peut dire, comme les dirigeants du Collège de Saint-Boniface me le répétaient récemment, que les anglophones qui apprennent le français comme langue seconde « deviennent nos alliés naturels ». On peut dire qu'à l'heure où les Québécois craignent de « disparaître », ils auraient bien tort d'ignorer ce million de francophones qui partagent la même langue et la même culture. On peut dire que même un Québec souverain devrait conclure avec le Canada anglais des ententes concernant la protection des minorités.

« On peut dire, en un mot, qu'il est suicidaire, quand on est un petit peuple, d'entretenir à plaisir des querelles de juridiction dans le domaine de la langue, et que les Québécois ont intérêt à avoir à la fois la loi 101 et la loi fédérale sur les

langues officielles, même si, théoriquement, ces deux lois semblent inconciliables, voire conflictuelles. Il s'agit tout simplement de ménager, pour le français, une protection maximale, "mur-à-mur" »<sup>1</sup>.

Nous sommes les premiers, comme vérificateurs de leur rendement linguistique, à reconnaître que les organismes fédéraux manquent parfois à leur parole en ce qui a trait à la réforme linguistique. Nous savons fort bien que la défense du français en Amérique du

Nord met aux prises deux adversaires de taille inégale. Il n'existe aucune solution toute faite. Cependant, nous restons convaincus que le gouvernement fédéral continuera de déployer tous les efforts nécessaires pour donner au français la place qui lui revient au Québec, au Canada et dans le monde. ■

**Note :**

<sup>1</sup> Lysiane Gagnon, *La Presse*, le 21 novembre 1989, p. B3.

**L'ortographe québécoise**

« On interdit l'anglais sur les affiches pour « protéger le français ». Mais quelle sorte de français veut-on protéger ?

Voici quelques exemples — parmi tous ceux qui ont succédé au célèbre « Ouerâsse » — de ce nouveau sabir qu'on utilise soit pour faire « cute », soit pour contourner la règle de l'unilinguisme.

Un fleuriste : « Fleuri-moi ». Une pizzeria : « Ditalie ». Un restaurant : « O bor de l'O ». Un commerce de photo : « Ta Tè Foto Tantô ». Une entreprise de construction : « Décor-toit ». Une compagnie de transport : « Luc qui Luc » (Lucky Luke ?). Un marchand de chaussettes : « Chez Soc-Raties » (au son, cela veut dire Socrate en anglais ... à la lecture on pense à « sock »). Un restaurant thaïlandais : « Even-thaï »; ici le sabir est plus raffiné; on joue sur le visuel pour accommoder les anglophones, et sur le son (éventail) pour plaire aux francophones. » (Lysiane Gagnon dans *La Presse*, 1<sup>er</sup> décembre 1990.)

**La panthère rose**

Le ministre de l'Éducation du Québec, Michel Pagé, entend effectuer des visites surprises dans les écoles de la région de Montréal pour y vérifier personnellement la situation du français, annonçait *Le Soleil* de Québec le 29 novembre 1990.

**Il n'y a pas que les Mohawk**

Il est vrai que les Mohawk de la région de Montréal sont anglophones. Mais les quelque 10 000 Montagnais, 3 000 Attikamek, les Hurons, les Malécites, plusieurs bandes d'Algonquins, la plupart des Métis, ont le français comme langue seconde ou première. Parfois, il n'y a pas un seul membre de la bande qui parle anglais [...].

D'après les chiffres de Statistiques Canada pour le recensement de 1986, 61 640 des 80 940 autochtones du Québec, soit quelque 77 p. 100 d'entre eux, parlent le français. (Tiré d'une lettre d'étudiants en droit autochtone publiée dans *La Presse*.)

« Histoire quand tu nous tiens »

# Le Québec et sa langue

DANIÈLE NOËL\*

**E**st-ce la langue française qui fonde et exprime la spécificité des Québécois ? Est-elle le fondement de leur identité ? Quelle sorte de français parlent-ils ? Ce français est-il distinct de celui parlé dans les autres régions francophones ? Est-il marqué par la réalité nord-américaine ?

Toutes ces questions n'ont vraiment rien de nouveau — même que dans les cercles bien pensants, on aurait tendance à les qualifier « d'écoulées ». Mais à la faveur de l'interminable débat entourant l'Accord du lac Meech, et surtout la notion de société distincte, on a bien vu qu'elles étaient loin d'être réglées. Non seulement ces histoires de langue sont-elles toujours présentes dans les discours des personnalités politiques, des journalistes et des leaders d'opinion, mais il est fascinant de constater qu'aujourd'hui comme hier



\*Danièle Noël est titulaire d'un doctorat en sociolinguistique. Elle a, en outre, rédigé « Le français parlé : Analyse des attitudes des adolescents de la ville de Québec selon les classes sociales » et « Les questions de langue au Québec, 1759-1850 ».

elles se posent dans les mêmes termes, mieux encore, avec la même acuité. Un petit rappel historique vous fera mieux voir de quoi il retourne.

## Le français, langue de traduction

1803 — Joseph-François Perrault, *Lex Parliamentaria : ou traité de la loi et coutume des parlements, Québec*, imprimé par P.-É. Desbarats, 1803.

« Je serois bien mortifié, Monsieur l'Orateur, si l'usage que je fais de plusieurs Termes Anglois dans cette Traduction ou si la tournure forcée de quelques phrases par rapport à certains termes techniques, étoit la cause du dégoût de quelques lecteurs.

Mais s'ils veulent bien considérer que la langue Française ne fournit aucuns termes équivalents à ceux-là, et que ces termes sont spécialement consacrés pour signifier de certaines choses que l'on ne pourrait rendre que par des périphrases ennuyantes, ils m'excuseront sans doute, et plus particulièrement s'ils font attention qu'en loi on s'appuie autant sur les mots que sur le sens. »

1987 — *Le Devoir*, 15 septembre 1987.

Le sénateur Arthur Tremblay a fait bloquer le dépôt du rapport sur le lac Meech à cause de

différences sérieuses entre les versions anglaise et française. En effet, il expliquait que « les concordances étaient loin d'être rigoureuses dans un nombre important de cas » et déclarait que ces erreurs étaient dues « à la nature même du texte largement technique et faisant appel à des raisonnements serrés ».

Début du XIX<sup>e</sup> siècle, les Canadiens — c'est de cette manière que les habitants d'origine française s'identifiaient à l'époque — participent déjà activement à l'administration de la colonie. Ils sont majoritaires à la Chambre d'Assemblée, mais les règles de fonctionnement de cette institution toute britannique leur sont peu familières. Ainsi, en 1803, ils adressent une requête demandant que la *Lex Parliamentaria*, traité des lois et coutumes des parlements, soit traduite au bénéfice des membres francophones de l'Assemblée. Cette traduction est confiée à Joseph-François Perrault, alors protonotaire pour le district de Québec. Si l'on s'en reporte à la préface de cet ouvrage, la tâche manifestement ne lui fut pas facile. En effet, Perrault s'excuse de « la tournure forcée de quelques phrases par rapport à certains termes techniques », précisant que « la langue française ne fournit aucuns termes équivalents à ceux-là » (de langue anglaise).

La difficulté semble avoir été la même, en 1987, pour les traducteurs affectés à la traduction du rapport du comité sur le lac

Meech. À la demande du sénateur Arthur Tremblay, le dépôt du rapport a été retardé d'une semaine. La plupart des sections du rapport ayant été rédigées en anglais, le sénateur, loin de blâmer les traducteurs, expliquait qu'il y avait un problème de traduction dans les équivalences françaises pour les termes juridiques et constitutionnels anglais. Problème de langue ou problème de culture ? Toujours est-il que la similarité des situations est frappante du fait qu'aujourd'hui comme hier, le français officiel est le plus souvent une langue de traduction.

## La qualité de la langue

1930 — Michel Bibaud, *Épîtres, Satires, Chansons, Épigrammes, et Autres Pièces de Vers*, Montréal, Réédition-Québec, 1969, p. 38.

« La paresse nous fait mal parler notre langue : Combien peu, débitant la plus courte harangue, Savent garder et l'ordre, et le vrai sens des mots ; Commencer et finir chaque phrase à propos ? Très souvent, au milieu d'une phrase française, Nous plaçons, sans façon, une tournure anglaise : « Présentement, indictment, impeachment, foreman, Sheriff, writ, verdict, bill, roast-beef, warrant, watchman. »

1990 – *Le Devoir*,  
23 juillet 1990.

« Notre langue est malade, elle est sérieusement atteinte. Les anglicismes ont pénétré la langue de tous les jours à un point insoupçonné. Nous avons tendance à prononcer à l'anglais tout mot étranger que nous impose l'actualité. Le sens des mots subit des détournements vite hissés au rang de trouvailles. Mais avant tout, notre français se ressent souvent d'une infirmité à respecter la structure normale des phrases. »

Le français est une langue de traduction parce que c'est une langue minoritaire au Canada et en Amérique du Nord; l'environnement linguistique et culturel est donc, et a toujours été, anglais.

En effet, à la suite de la Conquête de 1759, les Canadiens se sont vu imposer des institutions britanniques — le système parlementaire — et des lois et des procédures judiciaires conformes à la common law. Ils en ont adopté les concepts et, forcément, les mots pour les exprimer. C'est cette dernière tendance que Bibaud fustige en 1830, s'attaquant tout à la fois à la syntaxe (l'ordre des mots), à la sémantique (le vrai sens des mots) et aux anglicismes (indictment, writ, verdict). Tous ces torts sont, selon lui, attribuables à la paresse.

Paresse ?  
Constat à peu près identique de Paul-André Comeau qui, dans la page éditoriale du *Devoir* du 23 juillet 1990, déplore « qu'on peut faire descendre dans la rue des centaines de milliers de Québécois pour se porter à la défense de la législation linguistique » pendant « qu'au même moment, on assiste au « massacre » quotidien, constant et inconscient de cette même langue ».

Il ajoute : « La parade est aussi navrante que toutes les belles excuses accumulées au cours des années pour camoufler paresse et insipidité. » Paresse ? À son tour, il dénonce les anglicismes (« ils ont pénétré la langue de tous les jours à un point insoupçonné »), évoque des problèmes de sémantique (« le sens des mots subit des détournements vite hissés au rang de trouvailles ») et de syntaxe (« une infirmité à respecter la structure normale des phrases »).

Les Québécois du xx<sup>e</sup> siècle écoutent régulièrement de la musique américaine ou anglaise, suivent religieusement les séries télévisées américaines, lisent les best-sellers américains et regardent des tas de films américains; l'environnement linguistique et culturel est donc largement anglais. Au xx<sup>e</sup> siècle comme au xix<sup>e</sup> siècle, même si les productions culturelles sont traduites, les Québécois adoptent certains concepts qu'elles véhiculent et, forcément, les mots pour les exprimer. Ce n'est pas une excuse, c'est seulement — pour reprendre une expression à la mode — une réalité incontournable pour la plupart !

### Définition de soi — identité

1806 – *Le Canadien*,  
22 novembre 1806.

« Nous entendons trop souvent les expressions de Parti Canadien et de Parti Anglois. Y a-t-il une guerre civile dans le pays ? Tous les habitants de la Province ne sont-ils pas Sujets Britanniques ? Les Anglois ici ne doivent pas plus avoir le titre d'Anglois que les Canadiens celui de François. Ne serons-nous jamais connus comme un peuple, comme Américains britanniques ? »

1990 – *La Presse*,  
19 janvier 1990.

M. Jean Dorion, président de la Société Saint-Jean-Baptiste est formellement opposé à l'Accord du lac Meech : en effet, il ne veut pas du terme « société distincte » et pense qu'il faut plutôt lui substituer celui de « peuple ».

Mais une langue n'est pas qu'un moyen de communication; elle exprime une culture, une façon de penser, une façon de concevoir le monde et de se définir.

D'ailleurs, en matière d'identité, les Canadiens n'en sont pas à leurs premières armes. En 1806, le journal *Le Canadien* s'élevait contre cette propension à opposer les Canadiens et les Anglais, se demandant s'il n'y avait pas « une guerre civile dans le pays ». Les rédacteurs du journal auraient plutôt souhaité que tous les habitants de la province soient connus « comme un peuple, comme Américains britanniques ». Le 21 mai 1831, toujours dans le même journal, on pouvait lire : « [...] il n'y a pas, que nous sachions, de peuple français en cette province [...] ce peuple n'est ni Français, ni Anglais, ni Écossais, ni Irlandais, ni Yanké, il est Canadien. »

Au siècle dernier, bien que catholiques de foi et français de langue, les habitants de la province étaient des « Sujets britanniques », souhaitant être « connus comme un peuple », comme « Américains britanniques » et enfin, comme « Canadiens ».

Complicé ? Non ! Ces problèmes de définition de soi sont toujours d'actualité.

Lors du Sommet de la francophonie en septembre 1987, le critique littéraire Jean Royer faisait remarquer que l'usage même du terme « francophonie » comportait un certain nombre

d'ambiguïtés (*Le Devoir*, 5 juin 1987). À cette occasion, le Canada, hôte officiel du Sommet, s'est présenté comme un « pays bilingue », mais « francophone », tandis que le Québec s'est plutôt présenté comme un « État francophone », mais « bilingue ». Royer poursuivait en se demandant aussi ce qu'il advenait du vocable « québécois ». Il notait à ce propos qu'on avait institué une *Semaine de la chanson française* d'ici et se demandait donc si l'expression « chanson québécoise » devait désormais désigner et la chanson française d'ici, et la chanson anglaise d'ici. L'ambiguïté a atteint son comble lorsqu'au dernier gala de l'ADISQ, Céline Dion a refusé le Félix de la meilleure artiste anglophone pour son disque *Unison* produit dans la langue de Shakespeare. Elle a expliqué son refus ainsi : « Le public, lui, a très bien compris que je reste québécoise et francophone même si je chante en anglais. » (*La Presse*, 22 octobre 1990)

Si on résume, on peut donc, ces jours-ci, être francophone, canadien ou québécois et tout ce beau monde peut vivre dans un « État » ou un « pays », et se constituer en « peuple » ou en « société distincte ». Qu'est-ce à dire ? Que c'est là une guerre de synonymes, une querelle de mots ?

### La perception de la réalité

1838 – Hamel, M. P.,  
*Le rapport de Durham*,  
Éditions du Québec,  
1948, p. 90-91.

« Les journaux de l'une et l'autre race sont écrits dans un style aussi différent que celui des journalistes de France et d'Angleterre l'est à présent, et

les arguments qui forcent la conviction des uns paraissent absolument inintelligibles aux autres. »

1990 – *Langue et Société*, n° 31, 1990, p. 13.

«... on observe un clivage presque généralisé des opinions selon qu'ils soient d'expression française ou anglaise. Certains journalistes francophones se sont montrés féroces, reprochant au rapport [*Rapport annuel du Commissaire aux langues officielles*] de choyer les Anglo-Québécois et de ne tenir aucun compte de la vague de francophobie qui balaie l'Ontario [...]. Le rapport était tout aussi vivement critiqué par la presse anglaise pour avoir prétendument minimisé les difficultés auxquelles la minorité anglophone doit faire face. »

Ces difficultés tiennent peut-être à notre perception de la réalité. Déjà en 1838, Lord Durham faisait remarquer que comme dans la colonie l'instruction des habitants de langue française était différente de celle des habitants de langue anglaise, il ne pouvait en résulter qu'une très grande dissemblance dans la formation de leurs idées. Il précisait : « Ceux qui ont réfléchi sur la force d'influence de la langue sur la pensée peuvent concevoir comment les hommes qui parlent un langage différent sont portés à penser différemment. » Cette opinion est certes discutable, mais il n'en demeure pas moins que la simple lecture des journaux « de l'une et l'autre race » permit à Durham de se rendre compte à quel point le clivage était grand entre Canadiens et Britanniques. Ainsi, concluait-il, « les arguments qui forcent la conviction des uns paraissent absolument inintelligibles aux autres ».



Photo : Archives nationales du Canada

## Lord Durham

Phénomène similaire en ce qui concerne l'opinion de la presse française et celle de la presse anglaise lors de la publication du *Rapport annuel 1989* du Commissaire aux langues officielles. Des journalistes francophones ont reproché au rapport de ne tenir aucun compte de la vague de francophobie qui balaie l'Ontario; des journalistes anglophones l'ont quant à eux vivement critiqué pour avoir prétendument minimisé les difficultés de la minorité anglophone (*Langue et Société*, n° 31, 1990, p. 13). Une seule et même réalité, et pourtant une lecture totalement différente.

Malgré la similitude des situations, il ne faudrait pas croire que rien n'a changé.

Les questions de langue et d'identité se posent certes dans les mêmes termes et avec la même acuité, mais le contexte est radicalement différent, en particulier depuis les années soixante.

À cette époque, l'État québécois entreprend un vaste programme de réformes sociales : nationalisation de l'électricité, création du ministère de l'Éducation, de la Régie des rentes et de la Caisse de dépôt et placement du Québec, de la *Loi sur l'assurance-maladie*, etc. La mise sur pied de ces nouvelles institutions permet aux Québécois de maîtriser peu à peu les aspects tant politiques, socio-économiques que culturels de leur destinée. L'ensemble de

ces réformes est d'ailleurs accompagné de slogans tels le *Maître chez nous* de Jean Lesage, *l'Égalité ou l'indépendance* de Daniel Johnson et la *Souveraineté-association* de René Lévesque.

Derrière ces slogans, il y a parfois plusieurs messages différents, mais il a toujours les questions de langue : on n'a qu'à songer aux péripéties qui ont entouré l'adoption du projet de loi 22, aux mésaventures de la loi 101 qui n'en finit plus d'être amendée, et tout récemment, à l'échec de l'Accord du lac Meech où, derrière le concept de « société distincte », planent encore et toujours les questions de langue.

L'échec de l'Accord du lac Meech en est un bon exemple. Pendant près de six mois, les Canadiens se sont entre-déchirés par lettres et journaux interposés pour tenter de départager les droits et privilèges de chacun. Mais il y avait un « hic » — et c'était la notion de « société distincte ». On ne s'entendait pas, et on ne s'entend toujours pas, sur ce qui fait du Québec une société distincte. Oui... la différence de langue... Oui... la différence de culture... mais jusqu'à quel point ces différences rendent-elles le Québec distinct ? C'est toujours l'impasse.

Ce qu'il y a d'effarant — et c'est ce qui crée cette apparente similitude des situations — c'est qu'à la moindre étincelle, à la moindre friction, les questions de langue et d'identité refont immédiatement surface. Pour comprendre le temps présent et mieux maîtriser l'avenir, il faudrait d'abord reconnaître cette réalité, et ensuite prendre les moyens pour l'assumer pleinement. Il s'agit d'apprendre à cultiver notre mémoire et de tirer la leçon de notre expérience passée — des bons comme des mauvais coups — afin justement de dénouer l'impasse. ■

## En marge du Salon du livre de Montréal

La Bibliothèque nationale du Canada ne considère comme francophones, dans son index, que les œuvres d'auteurs québécois et acadiens. « Les éditeurs francophones hors Québec en ont assez d'être traités en anglos » titrait *La Presse* (20 novembre 1990), qui souligne que les 13 maisons d'édition regroupées présentes au Salon du livre ont protesté auprès de l'institution fédérale non seulement par principe mais aussi pour leur survie économique. En effet, leurs publications ne sont pas inventoriées dans les catalogues d'œuvres francophones présentées aux bibliothèques du Québec et leurs auteurs ne figurent pas dans les banques de données des chercheurs et des auteurs publiés en français.

## La réputation d'être « spéciaux »

Le nombre de bourses offertes aux étudiants et étudiantes ayant une moyenne de plus de 87 p. 100 a doublé cette année au Collège universitaire Glendon, rapporte le *University Affairs* (vol. 31, n° 9, 1990). Selon la principale du collège, M<sup>me</sup> Roseann Runte, cette réussite est attribuable notamment à la réputation que Glendon s'est acquise dans certains programmes en sciences sociales, en informatique, en mathématiques, en études pluridisciplinaires et en espagnol. Elle croit aussi que les candidats doivent être « spéciaux » pour accepter l'effort supplémentaire d'étudier dans un milieu bilingue.

# Le Québec, une société distincte ?

RÉJEAN PELLETIER\*

**D**epuis longtemps, le Québec se considère comme une société distincte. Dès l'établissement de la Confédération canadienne en 1867, sous la pression entre autres des délégués francophones, la propriété et les droits civils étaient accordés aux provinces de telle sorte que pouvait ainsi être protégé le droit civil d'inspiration française en vigueur dans le Bas-Canada. D'autres dispositions de la loi de 1867 consacraient également le caractère particulier du Québec, comme l'article 133 qui institue une certaine forme de bilinguisme pour Ottawa et le Québec.

C'est surtout depuis l'avènement de la Révolution tranquille que le Québec cherche à affirmer son caractère spécifique, non plus en se repliant sur lui-même comme il le faisait autrefois, mais en s'ouvrant de plus en plus au monde extérieur. Ainsi, dès 1965, le Québec concluait



\*Réjean Pelletier est professeur titulaire au département de science politique et est vice-doyen aux études à la faculté des sciences sociales de l'Université Laval.

avec la France des ententes en matière d'éducation et de culture. C'était là un moyen de bien marquer son attachement au berceau de la francophonie. Il défendra cette même vision au cours des années suivantes par sa volonté de participer à des conférences et à des organismes internationaux. La signature d'ententes internationales dans des domaines relevant de sa compétence propre, comme l'éducation et la culture, était présentée par le Québec comme le nécessaire prolongement sur le plan externe de ses compétences internes et, en même temps, comme un moyen de protéger et d'élargir davantage son caractère francophone.

L'année précédente, à la suite d'une vive lutte avec le gouvernement fédéral, le Québec avait mis sur pied son propre Régime de rentes, considérant que ce secteur relevait de sa compétence. Surtout, à un moment où s'affirmait de plus en plus l'État québécois dans différents champs d'activité, on estimait important de pouvoir compter sur un réservoir considérable de capitaux par la création de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ses actifs feront d'ailleurs l'envie de bien des provinces canadiennes dans les années qui vont suivre.

Le célèbre rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme reconnaissait cette situation nouvelle en présentant le Québec comme une société distincte qui a son propre code civil, ses institutions politiques, tout un réseau d'ins-

titutions sociales, un grand nombre d'institutions économiques, et surtout une forte concentration de francophones sur son territoire. Cependant, elle entrevoyait une solution possible au « problème du Québec » par l'instauration du bilinguisme, plutôt que par la mise en place d'un double unilinguisme en fonction de divisions territoriales.

Quatorze ans plus tard, une autre commission d'enquête — la Commission Pepin-Robarts sur l'unité canadienne — affirmait que « le nœud de la crise actuelle doit être recherché dans les conflits entrecroisés créés dans la société canadienne par deux types de clivages », l'un s'enracinant dans la dualité canadienne et l'autre, dans le régionalisme. « Selon nous, ajoutaient les commissaires, le premier et le plus important des défis que doit relever le pays est l'acceptation de sa dualité [...] » Et le Québec, reconnaissait-on, se trouve au cœur de cette dualité.

Le caractère distinct du Québec ne repose pas seulement sur le partage d'une histoire commune et d'un code civil inspiré de la tradition du droit français. C'est d'abord et avant tout le fait d'une forte concentration francophone sur le territoire québécois qui assure ce caractère distinct : le Québec est largement francophone et l'est de plus en plus, alors que le reste du Canada est de plus en plus anglophone.

Comme le rappelait le politologue Léon Dion, « si la langue est d'abord un instrument de



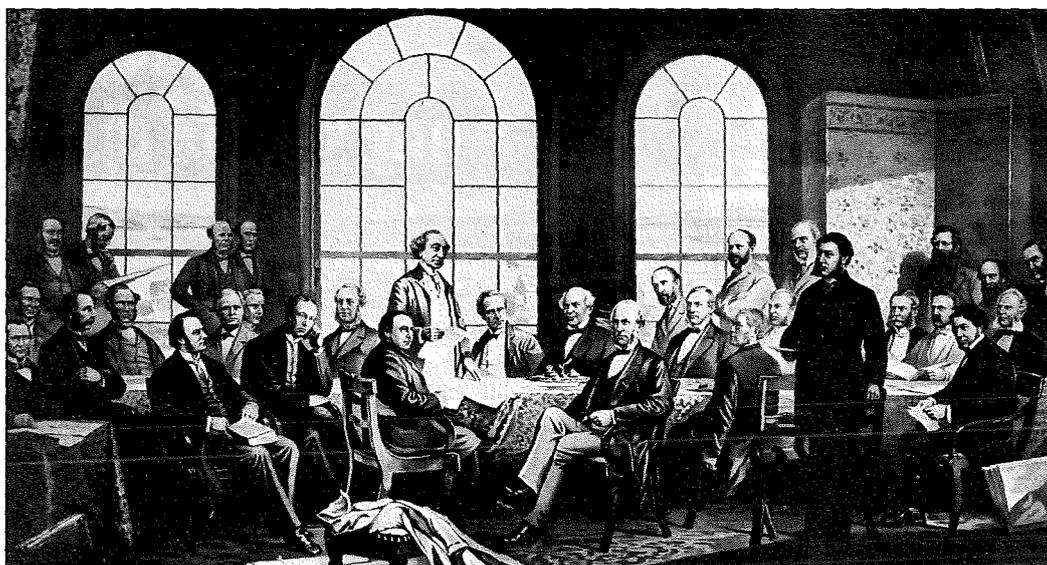
communication orale ou écrite entre les êtres humains, elle est également le signe qui trahit le plus profond d'eux-mêmes : leur structure mentale ». Il ajoutait qu'elle est « non seulement l'expression première de l'identité individuelle d'une personne mais aussi celle de la collectivité dont elle est membre ». En ce sens, elle est autant affaire collective qu'individuelle.

Ce point est capital. Dans l'esprit d'un grand nombre de Québécois, la protection de la langue française ne peut pas être assurée par la seule instauration d'une politique de bilinguisme visant à assurer aux individus l'obtention de services dans la langue de leur choix au sein des institutions nationales canadiennes : c'est pourtant là l'objectif de la *Loi sur les langues officielles* adoptée en 1969, de même que celle qui lui fait suite en 1988. C'est également l'orientation qui est privilégiée dans la *Charte canadienne des droits et libertés* de 1982 où domine nettement le thème des libertés individuelles si cher à l'ancien premier ministre Trudeau.

« La poudrière linguistique », selon les termes de Pierre Godin, remonte aux années 60. Depuis lors, gouvernements unioniste, libéral ou péquiste se sont attaqués à cette question qui cons-



Léon Dion



### Les pères de la Confédération

Photo : Archives nationales du Canada

titue le fondement du caractère distinct du Québec. Face à la présence massive des anglophones sur le continent nord-américain, face à l'envahissement des médias anglophones de toute nature et de la culture américaine en particulier, face au déclin démographique qui fait passer la population québécoise de 29 p. 100 de l'ensemble canadien en 1941 à 25,8 p. 100 en 1986, les Québécois francophones sentent le besoin de protéger leur langue par l'adoption de diverses lois, comme la loi 101 appelée aussi *Charte de la langue française* et la loi 178 sur l'affichage public.

Dans ce même esprit, ils ont ressenti le besoin d'intervenir non seulement sur le plan des institutions politiques et de l'enseignement, mais aussi dans le secteur du travail en imposant progressivement le français comme langue de travail puisque, dans les grandes entreprises surtout, les francophones étaient souvent appelés à travailler en

anglais. Ils ont aussi voulu protéger le poids démographique des francophones qui a tendance à s'amenuiser, en concluant une entente (entente Cullen-Couture de 1977) stipulant que le Québec peut s'occuper de la sélection et de la formation des immigrants. Cette entente vient d'être élargie par l'actuel gouvernement conservateur et ne concerne encore pour le moment que le Québec.

En somme, aussi longtemps que va persister l'insécurité linguistique sur le territoire québécois, il est peu probable que soient abolies les restrictions imposées à la langue anglaise. Pour les Québécois francophones, perdre leur langue, c'est perdre leur culture, leur caractère distinct, leur spécificité, bref leur identité.

Dans tous ces cas, il ne s'agit pas de considérer la langue comme une affaire individuelle, mais véritablement comme une question qui concerne la collectivité toute entière, d'autant plus que l'immense majorité des francophones canadiens vit au Québec. Alors que le mouvement inverse caractérise les anglophones qui se concentrent à l'extérieur du Québec.

Cette concentration tout à fait unique de francophones sur le territoire québécois constitue le fondement même du caractère distinct de la société québécoise. C'est précisément ce que le Québec voulait voir reconnaître dans l'Accord du lac Meech. Et encore ce n'était là qu'une règle d'interprétation de la constitution canadienne, comme la reconnaissance de la dualité linguistique, caractéristique fondamentale du Canada. Il ne s'agissait pas alors de vouloir se singulariser à tout prix, ou de compliquer inutilement la vie au reste du Canada. Il s'agissait tout simplement de reconnaître à la fois ce caractère distinct du Québec et sa volonté de s'épanouir selon ses caractéristiques.

Mais certains en ont décidé autrement de telle sorte que le Québec explore actuellement d'autres voies où seront reconnus non seulement le caractère distinct de la société québécoise, mais aussi une plus grande maîtrise de sa propre destinée. Ce serait là pousser à sa logique ultime le fait que le Québec constitue véritablement une société distincte. ■

# Les Québécois anglophones étrangers chez eux ?

GRETTA CHAMBERS\*

Un récent sondage mené par la firme Decima Research pour le compte de la revue *Maclean's* montre que 51 p. 100 des Canadiens sont d'avis que le Canada « ne devrait pas chercher à retenir » les Québécois s'ils souhaitent quitter la Confédération. Cette majorité favorable au laissez faire compte peu de Québécois d'expression anglaise. Ces derniers sont vraisemblablement rassemblés parmi les 47 p. 100 qui considèrent que le reste du Canada devrait faire « tout ce qu'il peut » pour convaincre les Québécois de demeurer dans la Confédération. L'une des plus grandes déceptions politiques actuelles des anglophones du Québec est le fait que leur contribution à la cause fédéraliste ne pèse pas lourd dans la balance et leur donne même moins de pouvoir de persuasion.

## La Commission Bélanger-Campeau

Les Québécois anglophones ont présenté des mémoires à la Commission Bélanger-Campeau, dont plusieurs dans le cadre d'audiences publiques. La plupart ont été accueillis avec courtoisie, voire avec une sympathie factice. Monsieur Lucien Bouchard, chef du Bloc québécois et membre de la Commission, s'est dit touché par l'affirmation de M. Robert Keaton, président d'Alliance Québec, l'association de défense des droits des

anglophones. Selon M. Keaton les Québécois anglophones ont souvent l'impression de se trouver en territoire étranger dans leur propre province. C'est, semble-t-il, la première fois que M. Bouchard se montre sensible à cet aspect déplorable des relations entre les deux communautés linguistiques.

On s'attend que les Québécois anglophones s'opposent à la séparation du Québec pour les mêmes raisons culturelles qui, aux yeux d'un grand nombre de francophones, rendent leur tendance naturelle au fédéralisme suspecte. L'Accord du lac Meech est loin d'avoir fait l'unanimité chez les Québécois anglophones. Dans l'ensemble, ils étaient d'accord avec les cinq conditions posées par le gouvernement du Québec, mais un pourcentage élevé souhaitait être éclairé sur les conséquences éventuelles de la clause « société distincte » sur l'interprétation des chartes des droits du Québec et du Canada.

Les francophones ont tendance à ressentir cette méfiance comme une insulte. Elle est pourtant très naturelle. Comme le président d'Alliance Québec, M. Robert Keaton, a tenté de l'expliquer aux membres de la Commission Bélanger-Campeau, les anglophones ont la même attitude à l'égard de la loi 178 imposant le français comme seule langue d'affichage à l'extérieur des commerces, que les francophones à l'égard de l'échec de l'Accord du lac Meech. Chacune des communautés estime avoir été rejetée par l'autre groupe linguistique. Les anglophones s'inter-

rogent sur leur avenir au sein d'un Québec indépendant résolu à affirmer sa « francité ». Et si le Québec francophone a la possibilité de recourir à un processus d'autodétermination pour garantir sa sécurité constitutionnelle, il n'en va pas de même pour le Québec anglophone.

## Le beurre...

Les anglophones du Québec, à l'instar de leurs compatriotes francophones, voudraient le beurre et l'argent du beurre. Cependant, un problème se pose : ils ne sont pas en mesure de protéger seuls, leurs racines canadiennes et québécoises. Ils sont appelés à servir deux maîtres. Et, à mesure que l'opinion publique au Québec s'éloigne de la pensée politique dominante au Canada anglais, les anglophones du Québec sont tiraillés par leurs loyautés contraires. Ils souffrent de schizophrénie politique, tantôt bénigne, tantôt aiguë.

Les anglophones du Québec s'identifient au Canada. La majorité d'entre eux se considèrent toujours comme Canadiens, indépendamment du statut constitutionnel du Québec. Ils ont rallié le rang des Canadiens qui perçoivent la *Charte canadienne des droits et libertés* comme un point de référence servant à unifier les diverses régions et populations du Canada. Ils sont donc déphasés par rapport à la pensée politique dominante au Québec, où l'interprétation des chartes des droits du Québec et du Canada s'appuie sur des valeurs culturelles « distinctes ».

## ... et l'argent du beurre

Bien qu'ils se considèrent incontestablement comme des Canadiens, les Québécois anglophones ne s'identifient pas à la pensée politique du Canada anglais. Lorsque le ministre fédéral responsable du Québec, M. Benoît Bouchard, a exhorté les Canadiens de l'Ouest à ouvrir leurs yeux et à voir les dangers pour eux comme pour l'ensemble du pays, à évincer le Québec de la Confédération à force d'intolérance et d'indifférence, il aurait pu le faire au nom des anglophones du Québec. Ces derniers n'ont aucune garantie constitutionnelle à proposer au Québec et ils éprouvent de plus en plus de ressentiment à l'égard du reste du Canada « anglais », auquel ils reprochent de ne pas venir à la rescousse du pays. Ils reconnaissent que la situation actuelle est intenable. La plupart des anglophones s'associent à la déception constitutionnelle du Québec francophone. C'est avec une très grande inquiétude qu'ils suivent l'évolution d'un mouvement séparatiste qui croit à l'acquiescement bienveillant du reste du Canada. Ils jouent donc le rôle de Cassandre auprès des sociétés canadienne et québécoise, mettant chacune en garde des dangers de faire fi des réalités politiques de l'autre. Ils occupent une position privilégiée pour comprendre les deux.

## Des attaches profondes

À l'instar des francophones hors du Québec, les Québécois anglophones sont profondément enra-

\*Gretta Chambers est journaliste, animatrice et commentatrice politique à Montréal.

cinés dans leur province. Leur identité canadienne a hérité d'un visage, d'une forme et d'une substance québécois. Dans bien des cas, ils ont une loyauté régionale. Les anglophones de la Gaspésie ont une histoire locale qui imprègne leur identité nationale et régionale. Il en est de même pour les communautés anglophones de l'Estrie. Cependant, c'est à Montréal que le plus fort pourcentage des 800 000 anglophones du Québec trouve l'expression de leur identité canadienne. Ils sont des centaines de milliers à avoir déployé des efforts pour bien « fonctionner » en français. Les francophones hors du Québec considèrent que la suggestion que leur fait le Parti québécois de s'installer au Québec équivaut à un déni de leur identité distincte. Comme eux, les Québécois anglophones, même ceux jouissant de compétences exportables et d'une mobilité culturelle, n'ont nullement l'intention de se laisser déraciner. Ce n'est pas qu'ils épousent le concept existentiel du Québec — ce que leur reprochent souvent les Québécois d'expression française — puisqu'ils sont chez eux; mais la qualité de vie ainsi que les réalités physiques, culturelles, sociales et historiques de leurs coins particuliers de « la terre Québec » représentent leur Canada. Aujourd'hui, ils préféreraient de beaucoup faire partie intégrante de la solution, plutôt que d'être associés d'emblée au problème constitutionnel du Québec.

C'est ce qui ressort clairement d'un sondage mené par Alliance Québec auprès de 2 500 anglophones, lors d'audiences tenues à travers la province. Ce sondage visait à recueillir de la documentation de fond pour le mémoire que l'association a présenté à la Commission Bélanger-Campeau. Une compilation de citations tirées de 240 tables

rondes avec la communauté anglophone a été annexée à ce mémoire. Comme le souligne Alliance Québec dans l'introduction de son mémoire, « ces citations reflètent l'opinion générale des anglophones selon laquelle nous faisons partie intégrante du Québec comme il fait partie intégrante de notre communauté, non parce que nous y sommes nés ou que nous y vivons, mais parce que nous en sommes fiers et que nous l'aimons.

« Mais ces citations reflètent également une très grande inquiétude quant à la place qu'occuperont les anglophones dans l'avenir de la province, le sentiment d'être tenus à l'écart malgré un désir sincère de participer et d'être membres légitimes du Québec[...]

« L'inquiétude exprimée par les anglophones du Québec sur le rôle qu'ils joueront dans l'avenir de la province est saisissante. Ils ont l'impression qu'ils ne sont pas reconnus comme des membres à part entière de cette société; que leur dévouement, leur apport et leur potentiel ne sont ni reconnus, ni appréciés. »

La Commission Bélanger-Campeau n'a pas contribué à atténuer l'impression générale voulant que le Québec relègue au second plan la présence et l'épanouissement de ses communautés anglophones dans la planification de son avenir politique et constitutionnel. La perspective de larguer ses amarres canadiennes sans être assuré de trouver un mouillage dans son propre port plonge le Québec anglophone dans une brume politique. Pour l'instant, les changements constitutionnels auxquels il croit semblent être trop grands pour sa famille canadienne étendue et trop petits pour la famille québécoise au sein de laquelle il vit. ■

(Traduit de l'anglais)

## Anglophones : la majorité silencieuse s'exprime

MICHAEL O'KEEFE

*Les sondages révèlent qu'il est faux de prétendre que tous les anglophones sont hostiles au bilinguisme.*

Comme tous les changements sociaux d'envergure, la politique des langues officielles a provoqué de vives polémiques. Qu'en pensent les anglophones et quelles sont leurs motivations ? On répond souvent à ces questions en recourant aux clichés les plus éculés, aussi immuables que la célèbre boîte de céréales « Corn Flakes », ou en généralisant à partir d'événements récents comme le piétinement du drapeau québécois à Brockville. En fait, ce dernier épisode revêt pour les francophones une dimension quasi symbolique, qui serait révélatrice de l'hostilité générale des anglophones à l'égard du bilinguisme, du français et des francophones.

Mais cette perception est-elle juste ? Les sondages indiquent que les manifestations anti-francophones de groupes comme l'Alliance for the Preservation of English Rights in Canada (APEC) gêneraient plutôt les anglophones. Selon un sondage réalisé en 1986 par Decima, les anglophones se reconnaissent davantage dans cette déclaration : « Comme Canadien, je trouve embarrassant que des Canadiens anglophones se plaignent des Canadiens francophones. » En réalité, il apparaît clairement que les anglophones sont massivement favorables à la politique fédérale des langues officielles, ainsi qu'à la dualité linguistique du pays.

Un vaste sondage mené à l'échelle du Canada par Canadian Facts et portant sur « l'après-Meech » a été publié récemment dans le *Globe and Mail* de Toronto. Deux tiers des personnes interrogées sur l'option la plus représentative de leur pensée y affirmaient que le bilinguisme officiel devait être maintenu dans tout le pays. Moins d'un anglophone sur quatre adhère à l'idée de répartir les deux langues officielles selon les provinces : le français au Québec, l'anglais partout ailleurs. Du reste, 57 p. 100 des répondants souhaitaient voir le gouvernement fédéral offrir des services en français dans tout le pays, tandis qu'une majorité d'anglophones considéraient comme un important atout pour le Canada de posséder deux langues officielles. Un autre sondage, mené par Angus Reid en septembre dernier, confirme que l'indice de satisfaction à l'égard de l'actuelle politique est élevé : un pour cent seulement des Canadiens croient que les problèmes touchant la langue doivent être la priorité de nos dirigeants.

### Quelques raisons d'espérer

Les nombreux sondages d'opinion portant sur les questions linguistiques réalisés depuis vingt ans offrent un intéressant aperçu des facteurs qui ont forgé l'opinion publique. Ils permettent également de

comprendre de façon plus approfondie les causes du phénomène de l'adhésion à la dualité linguistique du pays. Si l'opinion peut varier, la confiance demeure une donnée relativement stable qui trouve sa source dans le caractère ethnique, le statut socio-économique et la géographie du Canada.

De façon générale, la vision qu'ont les Canadiens du bilinguisme déborde la question des services fédéraux dans les deux langues officielles. Ils se montrent de plus très favorables au bilinguisme individuel. En 1986, plus de 88 p. 100 des personnes interrogées croyaient que chaque Canadien devait lui-même participer à la promotion du bilinguisme afin de contribuer à réaliser les objectifs de la politique gouvernementale. La moitié se déclarait prête, ou à tout le moins intéressée, à s'engager personnellement à promouvoir le bilinguisme.

Les sondages indiquent que le soutien des répondants repose en grande partie sur le principe de la « justification par le nombre ». La dualité linguistique est un concept qui varie en fonction de l'expérience personnelle et sociale de nombreux Canadiens anglophones. La plupart ont ainsi peu ou aucun contact avec des francophones. Dans le sondage de la Canadian Facts, seulement 14 p. 100 d'anglophones affirmaient en 1985 entendre parler français quotidiennement, tandis que la majorité vivaient dans un entourage exclusivement anglophone. En l'absence de tout contact avec le fait français, l'unité nationale pourrait bien être la principale raison d'approuver la politique des langues officielles.

Les contacts avec les français sont plus fréquents chez les individus plus scolarisés et les jeunes, ainsi que dans certaines

régions géographiquement rapprochées du Québec. Il va sans dire que moins il y a de contact, moins on ressent l'utilité du français, même si la plupart des anglophones croient que cette langue gagnera en importance dans l'avenir.

### Où il est permis de douter

Les anglophones hostiles au bilinguisme se montrent beaucoup plus sensibles au coût des programmes, qu'ils surestiment d'ailleurs. Il s'agit là de leur principal motif d'opposition. La plupart considèrent toutefois aberrant de vouloir préserver l'anglais. Les conclusions de diverses études sur l'opinion publique offrent certaines pistes pour expliquer l'hostilité au bilinguisme. J.W. Berry et Diane Bourcier, de l'Université Queen's, ont réalisé en 1989 une étude sur les comportements à l'égard des problèmes linguistiques dans l'Est ontarien. On y voit que l'insécurité, tant culturelle qu'économique, joue un rôle psychologique déterminant dans la formation de l'opinion. L'âge et le niveau d'études seraient également des facteurs démographiques clés.

Nous considérons généralement les anglophones d'origine britannique comme le groupe ethnique dominant au sein de la société canadienne. Pourtant, en regard de sa position sociale d'autrefois, ce groupe a depuis longtemps amorcé son déclin. Au niveau des « masses », l'origine ethnique n'a jamais auguré d'une grande réussite économique au Canada. Cependant, la disparité entre les revenus des immigrants et des Canadiens s'est constamment atténuée, et l'on explique aujourd'hui de moins en moins les écarts qui subsistent par des facteurs strictement ethniques. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, ces disparités ont aussi décliné sensiblement parmi l'élite.

Les Canadiens plus âgés peuvent percevoir leur situation antérieure comme l'ordre naturel des choses et s'insurger contre la baisse du statut et de l'influence de leur groupe. Le ressentiment à l'endroit de la politique des langues officielles s'articule ainsi autour d'arguments comme l'emploi, la discrimination, les privilèges de l'« élite bilingue », ainsi que le coût du bilinguisme, ce dernier exigeant de puiser dans les fonds publics au profit d'un seul groupe. Ainsi, les plus réfractaires à la politique des langues officielles voient celle-ci comme un outil de promotion forcée d'un groupe au détriment d'un autre, et comme une dérogation au principe du mérite.

À l'inverse, les groupes qui bénéficient directement de cette politique lui apportent logiquement un excellent appui; il s'agit des minorités francophones et anglophones, de l'ensemble des francophones et des anglophones bilingues. Les bénéfices indirects et plus abstraits (l'unité nationale, les principes d'équité linguistique, etc.) se traduisent par un soutien plus faible. Le sondage confirme par ailleurs que les gens qui tendent à se sentir en sécurité se transforment rarement en adversaires des politiques linguistiques, même si les bénéfices qu'ils en tirent sont intangibles. La plupart des anglophones appartiendraient à cette catégorie. Il semble qu'il y ait là un riche potentiel encore inexploité au Canada anglophone, souvent grossièrement accusé d'indifférence à l'égard tant du bilinguisme que de la présence francophone. Diverses mesures de sensibilisation appliquées avec tact, sans agiter une quelconque menace pour les Canadiens unilingues, conduiront à un appui beaucoup plus vaste et enthousiaste aux politiques linguistiques de notre pays. ■

(Traduit de l'anglais)

## En marge de la Commission Bélanger-Campeau

Lors de la comparution de la Fédération des groupes ethniques du Québec devant la commission sur l'avenir constitutionnel du Québec, « tout le monde semblait se chercher des racines lointaines pour démontrer à quel point la société québécoise est accueillante », rapportait *La Presse* (15 novembre 1990). Voici quelques propos des commissaires que le quotidien montréalais a recueilli à cette occasion :

Richard Holden (Parti Égalité) : « Nous sommes tous des immigrants. »

Gérald Larose (CSN) : « Je me félicite d'avoir épousé une Haïtienne [...]. J'ai deux enfants café-crème et québécois pure laine. »

Louise Harel (PQ) : « Nous sommes trois membres de l'opposition dont les conjoints ne sont pas d'origine française. »

Serge Turgeon (Union des artistes) signalait le pedigree de son voisin de gauche, Roger Nicolet (Union des municipalités régionales) : « né en Belgique, élevé en Suisse, et membre de cette commission bien québécoise ».

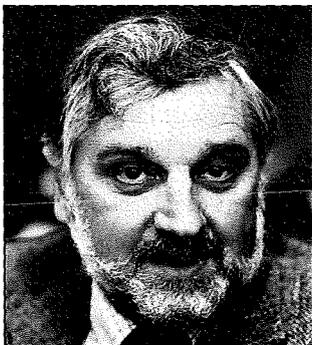
# Dans l'Ouest : un accueil de plus en plus favorable

JOHN DAFOE\*

**Q**ue pensent les Canadiens de l'Ouest du bilinguisme ? À vrai dire, bien peu de chose. La plupart n'y ont guère réfléchi, et lorsqu'ils s'arrêtent à y penser, ils n'en pensent pas grand-chose.

Malgré les efforts bien intentionnés de leurs chefs politiques et de ceux qui acceptent les politiques de bilinguisme pour les persuader du contraire, plus de la moitié des Canadiens de l'Ouest persistent à croire que la politique officielle en matière de bilinguisme est globalement injuste et peu réaliste, en plus d'être une source de gaspillage de fonds publics.

Une longue suite de gouvernements, de commissions d'enquête et de Commissaires aux langues officielles se sont heurtés à l'intransigeance des habitants de cette région du Canada. De nombreux Canadiens d'expression française en éprouvent un vif ressentiment, tandis que partout au pays, ceux pour qui



\* John Dafeo est rédacteur en chef de la page éditoriale du *Winnipeg Free Press* et tient une rubrique hebdomadaire dans le *Globe and Mail* de Toronto.

## *Les gouvernements progressent lentement et prudemment, tandis que de plus en plus d'habitants des provinces de l'Ouest reconnaissent les droits des francophones.*

l'avenir du Canada est indissociable du respect des droits de ses minorités linguistiques affichent un même dépit.

Pourtant, aussi ancrées que soient les convictions des gens, aucune n'est vraiment immuable. L'opinion publique peut toujours varier au gré des événements, et les provinces de l'Ouest ne font pas exception à la règle concernant le bilinguisme. Avant le naufrage de l'Accord du lac Meech, un sondage Angus Reid révélait ainsi que 60 p. 100 des habitants de l'Ouest se disaient prêts à appuyer le bilinguisme, un appui qui a chuté sous les 50 p. 100 après l'échec de l'Accord.

### **Prudence et compréhension**

Quel que soit le poulx de l'opinion, les gouvernements doivent continuer d'accroître les droits linguistiques de la minorité francophone des régions. À cet égard, rien ne justifie l'extrême lenteur à laquelle certains gouvernements de l'Ouest s'acquittent de leurs obligations constitutionnelles et morales à l'endroit de leurs citoyens francophones. Néanmoins, l'adversité de l'opinion n'a pu faire obstacle aux modestes améliorations apportées aux services gouvernementaux offerts aux francophones de l'Ouest, pas plus qu'elle n'a empêché le Manitoba d'adopter ces dernières années d'excellentes

mesures en vue de multiplier les services offerts à sa minorité.

En revanche, l'opinion peut dicter certaines règles de conduite touchant la mise en œuvre des changements, qui doivent être introduits avec toute la prudence nécessaire pour obtenir l'assentiment de la population. Nombre de personnes qui s'opposent au bilinguisme comme principe constitutionnel semblent ainsi prêts à concéder, pour des raisons pratiques, le droit à leurs concitoyens francophones d'être servis dans leur propre langue par les institutions gouvernementales.

On constate donc que l'opinion évolue et que l'opposition inconditionnelle à toute forme de bilinguisme s'assouplit graduellement. Pendant ce temps, une minorité très influente s'emploie activement à promouvoir l'équité linguistique. Par exemple, des dizaines de milliers de parents de l'Ouest, convaincus que l'avenir du pays réside dans le bilinguisme, inscrivent leurs enfants aux programmes d'immersion en français.

L'évolution est toutefois lente, et les gouvernements se gardent bien d'en accélérer le rythme. Ils savent d'expérience qu'imposer à la majorité une amélioration des droits des francophones peut conduire au genre d'affrontement qu'a connu le gouvernement manitobain de Howard Pawley en 1983-1984.

### **1984**

C'est en effet en 1984 que le gouvernement de cette province concluait une entente avec Ottawa et la Société franco-manitobaine. Celle-ci reconnaissait aux Franco-Manitobains le droit à des services gouvernementaux en français, en échange de quoi le gouvernement obtenait la permission, sans contrevenir à la Constitution, de traduire moins de lois provinciales que ne le prévoyait une décision de la Cour suprême du Canada.

Aussi bien le bon sens, la commodité et des facteurs économiques plaidaient en faveur de cette entente qui, néanmoins, a soulevé un tollé de protestations. Deux raisons expliquent cette situation : l'entente a résulté de négociations privées qui excluaient la majorité des Manitobains; elle visait à introduire de nombreux changements qu'à tort ou à raison, on considérait comme des privilèges accordés à une minorité. En fait, cette virulente réaction a offert un avant-goût de la réponse de nombreux Manitobains à l'Accord du lac Meech, autre entente conclue à huis clos et accusée d'accorder des privilèges à un groupe précis, les Québécois francophones.

Si les Manitobains ont violemment réagi à l'entente de 1984, leur colère s'est estompée très rapidement, à mesure en fait que les résultats des référendums improvisés par de nombreuses municipalités confirmaient son rejet massif. Le gouvernement a dû plier l'échine et abandonner son projet.

On croyait à l'époque que l'épisode avait à ce point nui au gouvernement néo-démocrate qu'il ne s'en relèverait jamais, et que le NPD serait définitivement rayé de la carte politique du Manitoba. Pourtant, il remportait les élections deux ans plus tard, avec cependant une faible majorité. Défait aux élections de 1988, le NPD réussissait toutefois à s'imposer comme opposition officielle. Son opposition à la politique du parti en matière de bilinguisme ne semble donc pas lui avoir causé de torts irréparables.

La leçon à tirer de cette expérience est que les questions linguistiques, si elles peuvent déclencher dans l'Ouest de véritables ouragans, influent très peu sur la stabilité politique des partis. À cela, une explication simple : les questions touchant la langue ont très peu de répercussions sur la vie quotidienne de la majorité anglophone des provinces de l'Ouest. Loin d'être submergés par le français, les anglophones de l'Ouest peuvent aisément choisir de vivre comme s'il n'existait pas. À peine y sont-ils exposés en lisant les boîtes de céréales ou les publications du gouvernement fédéral, ou lorsque le bruit court qu'une personne a obtenu un poste grâce à sa connaissance du français.

### Combattre l'assimilation

Si le bilinguisme est une préoccupation secondaire pour la plupart des anglophones de l'Ouest, il est par contre au cœur des préoccupations de leurs concitoyens francophones. La politique des gouvernements fédéral et provincial dicte en effet plusieurs aspects de leur vie. C'est elle qui détermine si leurs enfants recevront une bonne éducation dans leur langue maternelle, s'ils pourront exercer un contrôle suffisant sur celle-ci, de même que s'ils auront droit à des services en

français de telle sorte qu'ils soient libres de parler leur propre langue dans une région du Canada où l'anglais prédomine.

En dernière analyse, c'est à l'aune de l'action gouvernementale que les francophones de l'Ouest peuvent évaluer s'il vaut la peine de lutter pour préserver leur langue, ou s'il n'est pas plus simple et moins épuisant d'y renoncer et de consentir à l'assimilation.

Quoi qu'il en soit, les francophones de l'Ouest sont pour leur part bien déterminés à résister à l'assimilation. Au Manitoba, ils ont marqué des points et disposent aujourd'hui de meilleurs outils pour préserver le français. La situation se complique toutefois plus à l'ouest, où les gouvernements se montrent moins ouverts : la route y est plus longue, mais on note tout de même certains progrès.

La Société franco-manitobaine a résumé la situation actuelle dans un mémoire présenté devant la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec :

« Au Manitoba, une seule génération de francophones a pu faire ses études entièrement en français à l'intérieur du système public, à partir de la maternelle jusqu'à l'université et cela s'est fait assez récemment. Pourtant, malgré bien des contretemps, nous avons survécu. Notre communauté commence depuis quelques années à se doter de ses propres institutions, condition fondamentale à sa survie. La mentalité de nos jeunes francophones n'est pas celle des générations antérieures, qui bien souvent ont été obligées de vivre dans leur langue dans la clandestinité, ou de subir les complexes qui découlent d'une vie marginalisée. »

Bien qu'ils soient toujours sensibles à la menace d'une

« assimilation galopante », les Franco-Manitobains récusent vivement l'affirmation selon laquelle ils formeraient une espèce en voie de disparition.

« Le fait de nous identifier comme une communauté mourante ne peut que nuire et au Manitoba et au Québec. Malgré notre statut minoritaire, nous avons des aspira-

tions qui nous sont propres et, petit à petit, par la revendication et la concertation, nous réussissons à aller de l'avant. »

Cette nouvelle attitude reflète à la fois une confiance accrue des jeunes de l'Ouest en leur avenir et la reconnaissance de plus en plus étendue du rôle et des droits des francophones par la majorité. ■ (Traduit de l'anglais)

## Le bilinguisme : où en est l'opinion publique ?

« Le mouvement "en anglais seulement", amorcé en 1990, a entraîné près de 50 municipalités ontariennes dont Sault-Sainte-Marie et Thunder Bay à se déclarer unilingues. La publicité tapageuse entourant ce mouvement a éclipsé la tendance lente mais croissante de l'ensemble du Canada à reconnaître la politique fédérale en matière de bilinguisme. À la fin de 1989, 58 p. 100 des Canadiens se disaient favorables à la dualité linguistique du pays, contre 55 p. 100 en 1980 et 49 p. 100 en 1975. Depuis les années 70, le pourcentage de Canadiens favorables au bilinguisme a légèrement augmenté dans toutes les régions; cette tendance vaut d'être soulignée, la législation linguistique n'ayant été adoptée qu'en 1969. Un sondage national réalisé en 1987 auprès des quinze à vingt-quatre ans a révélé que 69 p. 100 de la jeune génération soutenait le bilinguisme.

Ces résultats montrent que le bilinguisme gagne progressivement du terrain dans tout le pays. Le processus a été ralenti par la réticence manifestée dans l'Ouest canadien. Cependant, les facteurs d'âge et d'éducation laissent supposer que davantage de Canadiens pourraient accorder leur appui au bilinguisme, à condition, toutefois, que des dossiers tels que celui du lac Meech ne viennent pas renverser la tendance. »

\*\*\*

Reginald W. Bibby, *Mosaic Madness: The Poverty and Potential of Life in Canada*, Stoddart, Toronto, 1990, pp. 51-52.

Monsieur Bibby est professeur de sociologie à l'université de Lethbridge et l'un des analystes des tendances sociales les plus réputés au Canada.

# Bilinguisme et multiculturalisme

MARC THÉRIEN\*

Lorsque paraîtra le présent numéro de *Langue et Société*, deux importants projets de loi auront peut-être été adoptés. Le premier prévoit la création d'un nouveau ministère du multiculturalisme et de la citoyenneté, le second la mise sur pied d'un institut canadien des langues patrimoniales. Dans le sillage de l'adoption, en 1988, de la *Loi sur le multiculturalisme*, ces mesures visent à sensibiliser les Canadiens à la diversité culturelle de leur pays.

Nous avons maintes fois souligné la complémentarité des politiques touchant la dualité linguistique et le multiculturalisme, dont l'efficacité repose en grande partie sur une valeur clé : la tolérance. En se dotant de deux langues officielles, le Canada s'est également engagé à reconnaître la notion de diversité. L'un des principes fondamentaux de notre société veut en effet qu'en régime démocratique, tous soient égaux devant la loi sans égard à la race, à l'origine nationale ou ethnique, à la couleur, à la religion, au sexe, à l'âge ou aux déficiences mentales ou physiques. Ces droits ont été enchâssés dans la *Charte canadienne des droits et libertés* non seulement parce qu'ils protègent les citoyens, mais parce qu'ils servent l'intérêt de l'ensemble de la population. Ils renforcent le sentiment

d'appartenance à une communauté fondée sur le respect de la dignité humaine. Dans bien des cas, les gens qui rejettent le pluralisme ethnique et culturel s'opposent également à la réforme linguistique.

En novembre dernier, le Commissaire a profité de sa participation à la quatrième Conférence sur l'éducation multiculturelle, interculturelle et aux relations inter-raciales pour rappeler aux délégués que seul un enseignement multiculturel et interculturel permettra aux jeunes de reconnaître l'égalité en droit de tous les Canadiens. Pour être complet, tout programme pédagogique interculturel devrait cependant comprendre une explication claire des facteurs historiques et démographiques qui justifient la présence de nos deux langues officielles, véhicules des deux grandes cultures de notre pays. Le français et l'anglais forment la trame du tissu social canadien. Les cultures francophone et anglophone ont constamment évolué et ont pris avec le temps une légère coloration nord-américaine. Soulignons toutefois que loin de s'en trouver anémiées, elles en ont été enrichies et constituent désormais les fondements du multiculturalisme. Les autres cultures qui forment la mosaïque canadienne vivent d'ailleurs en symbiose avec elles, et l'ensemble a produit une dynamique qui incarne la spécificité de la culture canadienne.

Bien sûr, on admet généralement que la culture canadienne, à l'instar de sa tout aussi gracieuse et complexe parente,

l'identité canadienne, présente à l'occasion des signes de fragilité qui réclament la protection de l'État. Parmi les facteurs qui ont ajouté récemment à l'inquiétude des Canadiens à cet égard, mentionnons les coupures effectuées dans la programmation régionale de Radio-Canada, les possibles répercussions de la TPS sur le secteur de l'édition et, à une autre échelle, l'énorme influence de l'empire culturel et économique américain. En cette période d'incertitude constitutionnelle, il nous semble particulièrement important que le gouvernement fédéral, plutôt

que tous les citoyens acceptent de partager valeurs et projets collectifs, et c'est à l'État qu'il revient d'expliquer le lien entre les politiques fédérales touchant les langues officielles et le multiculturalisme. Hélas, il s'est montré on ne peut plus négligent sur ce point, et l'avenir dira s'il est aussi périlleux de pécher par omission qu'autrement... Manifestement, le gouvernement canadien doit débiter autre chose que des platitudes sur la diversité, la dualité et l'épanouissement. Les Canadiens méritent d'avoir une vision plus précise de notre fameuse « mosaïque ».



Quartier chinois, Montréal (Québec).

Photo : Michel Gagné

que de se désengager, accroisse son appui aux organismes culturels voués à promouvoir l'identité et la cohésion linguistique et culturelle du Canada.

De même, en matière d'éducation, les efforts déployés pour harmoniser notre double héritage linguistique et culturel devraient mettre l'accent sur l'identité canadienne et déborder le cadre scolaire. Il est important

Pour l'instant, les objectifs que l'on poursuit baigneraient plutôt dans le flou artistique. La Loi sur le multiculturalisme de 1988 a pourtant ses mérites, mais elle a peu contribué à clarifier la situation.

Tout en s'efforçant de préserver leur propre langue, les immigrants au Canada se rendent vite compte qu'à divers degrés, le français et l'anglais sont les

\*Marc Thérien est le directeur général de la Direction des politiques du Commissariat aux langues officielles.

grands axes de communication de notre vie politique, économique, éducative et sociale. Ils manifestent un vif désir d'apprendre l'une ou l'autre langue officielle, voire les deux. Malheureusement, aux prises avec des compressions budgétaires, les réseaux scolaires de plusieurs provinces n'ont pu satisfaire à la demande accrue pour un enseignement spécialisé dans l'une ou l'autre langue officielle, provoquée par l'arrivée massive d'enfants et d'adultes qui le réclament. Un rapport du Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration affirme :

« Selon de nombreuses études, la formation linguistique est probablement, à elle seule, l'élément qui influe le plus directement sur l'intégration des immigrants dans la mosaïque canadienne. Une formation linguistique insuffisante se traduit également par une perte du potentiel des immigrants tant sur les plans économique que social<sup>1</sup>.

« Entre autres mesures, le Conseil recommande aux gouvernements fédéral et provinciaux d'harmoniser les programmes de formation linguistique et suggère [...] d'établir des mécanismes appropriés au niveau fédéral et provincial pour fournir une



Quartier chinois, Montréal (Québec).

Photo : Michel Gagné

gamme de services linguistiques flexibles et de haute qualité conçues afin de rencontrer les besoins des immigrants<sup>2</sup>. »

Un accord quinquennal sur le partage des pouvoirs en matière d'immigration est intervenu à la fin de 1990 entre Québec et Ottawa. Cette entente de 322 millions de dollars constitue un excellent exemple de collaboration qui, tout en visant l'intégration des immigrants, tient compte des exigences de la dualité linguistique du pays. L'accord, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1991, a également tenu compte des besoins particuliers du Québec en lui accordant le pouvoir de choisir des immigrants autonomes et

d'assurer leur intégration linguistique et économique dans la société québécoise. La province espère ainsi attirer plus d'immigrants francophones et offrir aux arrivants qui ne parlent pas français un meilleur accès à la formation linguistique. D'autres provinces négocient présentement des ententes sur l'immigration avec le gouvernement fédéral.

Tout en encourageant les immigrants à apprendre le français ou l'anglais, les gouvernements fédéral et provinciaux sont aussi tenus de préserver et de promouvoir les « langues patrimoniales ». Fort louable en elle-même, cette initiative est de plus très intéressante sur le plan économique. À l'évidence, notre capacité concurrentielle

se trouvera considérablement accrue en cette ère de mondialisation des échanges si nous pouvons compter à la fois sur la compétence linguistique et les ressources culturelles et sociales de centaines de milliers de polyglottes. Mais les vœux pieux ne suffisent pas. Ainsi, il y a à peine quelques mois, qui aurait prédit que l'Ukraine, forte de ses quelque 51 millions d'habitants, deviendrait un important partenaire commercial du Canada ? Comment nier que les affinités linguistiques et culturelles des deux pays ouvriront la voie à de nouveaux projets. En 1986, le nombre d'allophones bilingues (français et anglais) au Canada était supérieur à celui des anglophones. Bref, si deux langues valent mieux qu'une, on peut imaginer l'avantage que représente le fait d'en posséder trois ou quatre... ■ (Traduit de l'anglais)

#### Notes :

<sup>1</sup> Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration du Canada, « Les immigrants et la formation linguistique », rapport présenté dans le cadre du Symposium pour l'établissement et l'intégration des immigrants et immigrantes tenu à Toronto (Ontario) les 28 et 29 mai 1990, p. 1.

<sup>2</sup> Ibid., p. 26.

## Rêver en... français

Voilà ce que propose DatOLab, une compagnie torontoise spécialisée dans la fabrication de cassettes d'apprentissage pendant le sommeil. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a investi 7 000 \$ dans l'achat de cassettes pour enseigner sans mal le français à ses fonctionnaires. Chaque cassette coûte 499 \$. Onze fonctionnaires de divers ministères essaient ce matériel. Dans son édition du 9 novembre dernier, le quotidien de Saint-Jean, le *Evening Times-Globe*, affirmait que deux cassettes d'anglais langue seconde destinées aux fonctionnaires francophones n'avaient pas encore trouvé preneur.

Les résultats préliminaires de ces essais devraient être rendus publics en janvier. Les commentaires des fonctionnaires participant à l'expérience permettent au directeur du projet-pilote d'affirmer que, pour l'instant, « la méthode n'est qualifiée ni de remarquable, ni d'inefficace ». Le quotidien de Saint-Jean a laissé entendre que si la méthode d'apprentissage pendant le sommeil était une panacée, le gouvernement provincial ferait d'importantes économies en matière de bilinguisme. En effet, il prévoit consacrer 1,5 million de dollars à la formation linguistique de ses fonctionnaires d'ici à 1993.

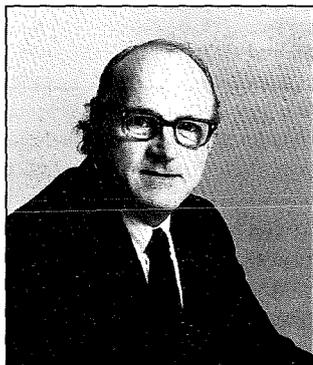
# Qui donne les coups de poing, les politiciens ou les médias ?

MICHEL ROY\*

**E**n temps normal, la langue des médias est hyperbolique, simplificatrice, chargée d'émotivité. En temps de crise, comme celle que traverse le Canada, le langage médiatique, fouetté par l'événement, stimulé par les excès, applique les mêmes règles, mais sans réserve. Le ton monte de quelques crans. Il devient emphatique et passionné.

Véhiculée par la télévision, la radio et la presse écrite, l'information sur les débats politiques, constitutionnels ou linguistiques qui agitent et divisent le pays n'offre pas un reflet fidèle de l'état de la société. Les Canadiens ne reçoivent souvent que l'image caricaturale que renvoient les miroirs déformants dans les parcs d'attraction.

« Canada must be radically reformed or it will fall apart, Mulroney warns » (Le Canada doit être réformé autrement il s'effondrera, affirme M. Mulroney). Tel était le titre



\*Michel Roy est chroniqueur Édimédia au quotidien *Le Soleil* de Québec, au journal *Le Droit* d'Ottawa et au *Quotidien* de Chicoutimi.

coiffant dans *The Gazette* de Montréal, fin décembre, le compte rendu d'une conférence de presse du Premier ministre. Certes, M. Mulroney ne pourrait désavouer cette idée qu'il a effectivement exprimée devant la presse parlementaire, pas plus que cette phrase employée par d'autres journaux pour titrer la même prestation : « The alternative to a fundamentally reformed Canada is probably no Canada » (Plutôt que d'avoir un Canada réformé, on pourrait toujours ne pas avoir de Canada du tout).

Des titres comme ceux-là ont l'effet d'un coup de poing. Et c'est exactement cet effet-là que recherchait le titre avant tout soucieux d'attirer l'attention, de forcer la lecture, voire de heurter les sensibilités. Il réussit si bien que beaucoup de lecteurs le perçoivent comme un message de blâme à l'endroit du Canada anglais auquel le chef du gouvernement reproche subtilement une indifférence coupable envers le Québec en effervescence. Autre exemple, « Réveillez-vous ! dit Benoît Bouchard aux Canadiens de l'Ouest. » Étalée sur cinq colonnes dans *La Presse* de Montréal, cette formule lapidaire résume bien la démarche du ministre qui accordait une entrevue au *Winnipeg Free Press*. « Si nous sentons que la porte est close, dit-il encore à ses interlocuteurs de Winnipeg, le Québec pourrait opter pour la souveraineté. » Il y a là une forme de chantage qui heurte l'opinion manitobaine plutôt mal disposée envers le Québec.

Pourtant, au cours de cette entrevue, M. Bouchard a voulu, de toute évidence, réconforter, éclairer, expliquer avec la franchise de celui qui ne cache rien à son interlocuteur. Ses intentions sont inattaquables : Québécois et ministre fédéral, cet homme politique cherche à sauver le pays de l'éclatement. Mais le « Wake up! » lancé aux Manitobains aura eu l'effet d'une provocation.

Le sérieux *Globe and Mail* publie régulièrement des témoignages révélateurs de divers états d'esprit qui prévalent au Canada anglais. Bien tournée et apparemment réfléchie, l'une de ces lettres parue le lendemain de Noël reproche vivement à certaines personnalités politiques du Québec, notamment M. Gil Rémillard, de n'avoir vraiment rien compris à la réalité politique du Canada anglais et au courant nationaliste qui le traverse. Le Canada anglais, explique ce lecteur, n'acceptera jamais d'accorder au Québec ce qui pourrait seulement se rapprocher de la souveraineté que ces personnalités politiques (M. Rémillard et compagnie) et leurs collègues de l'assemblée nationale s'emploient si activement et si naïvement à promouvoir parmi leurs électeurs.

Chapeauté du titre « Quebec hasn't awakened to the political reality of English Canada », (le Québec ne comprend toujours pas la réalité politique du Canada anglais), le texte du correspondant exprime sans doute une opinion répandue dans les élites ontariennes, opinion à

laquelle il a été fait référence au cours des audiences de la Commission Bélanger-Campeau par les représentants de l'Association des économistes du Québec qui ont mis les francophones en garde contre une propension à croire que le Canada anglais réagira avec une bienveillante rationalité à tout projet de sécession du Québec.

Toutefois, à la lecture de cet intéressant point de vue, une objection vient à l'esprit de tout lecteur québécois modérément informé. C'est que M. Rémillard, en qui il faut reconnaître le principal représentant du gouvernement du Québec au sein de la Commission Bélanger-Campeau, n'a jamais dit qu'il optait pour la souveraineté du Québec et ne s'est pas employé à la promouvoir parmi ses électeurs. Pourtant, le lecteur informé d'Ottawa lui prête cette opinion dans le *Globe and Mail*. On laisse les lecteurs écrire n'importe quoi sans même rectifier les erreurs de faits. Toutes les opinions sont recevables dans la rubrique des lecteurs. Mais à la condition qu'elles s'appuient sur des faits vérifiés.

À quelques exceptions près (le *Globe and Mail* en est une), les médias rendent compte de la crise canadienne comme s'ils décrivaient une partie de football et, parmi ceux qu'on appelle à faire l'analyse ou le commentaire des débats, un bon nombre ne se donnent pas la peine de réunir l'information complète avant de tirer leurs conclusions ou de porter un jugement. Il n'y a pas à s'étonner ensuite que le lecteur souffre d'une certaine

confusion quant à la connaissance du problème. Il arrive heureusement que les grands quotidiens publient de larges extraits des interventions et des conférences importantes que font les élus sur ce sujet; le lecteur intéressé peut donc accéder aux documents de base et situer dans leur juste contexte les morceaux de déclarations et les phrases tronquées qui alimentent les manchettes et les comptes rendus.

D'aucuns pensent qu'il faut inciter les médias à faire preuve de modération et de discernement dans le traitement d'une information qui peut devenir, qui devient effectivement une

source de malaise, d'anxiété, de préjugés, d'hostilité, de méfiance, bref tous les ingrédients qui nourrissent les crises de ce genre.

C'est une grande illusion de croire que les sages et les partisans de la réconciliation pourront, dans une société occidentale, convaincre les médias de contribuer, par leur comportement professionnel, à une meilleure connaissance des faits, des opinions et des projets. La presse libre, dans toutes les démocraties, n'est pas un moyen de résoudre les problèmes sociaux et les crises constitutionnelles. Elle est elle-même partie du problème.

Quand une crise entre dans sa phase aiguë, les médias éprouvent parfois le besoin de devenir « sérieux » durant quelques jours, voire quelques semaines, afin de présenter au public de l'information mieux documentée, plus complète et moins théâtrale. C'est une décision qui leur incombe entièrement et qui découle rarement du souci des directions d'accéder au droit du public à l'information.

Le personnel politique apprend à vivre et à fonctionner dans cet univers médiatique dont les usages et les règles sont presque partout les mêmes en Occident. C'est pourquoi, les acteurs d'une crise — chefs

de gouvernement, ministres, porte-parole d'institutions et de grandes entreprises — savent employer de mieux en mieux les techniques permettant de retenir l'attention des moyens d'information électronique et de la presse écrite. Pour tout dire, la classe politique se soumet aux normes en vigueur dans les milieux de l'information : phrases courtes et percutantes, formules lapidaires qui rejettent l'homme de la rue. Le temps des dissertations socio-politiques est révolu. Aux États-Unis comme au Canada, en Angleterre comme en France. Dans toutes les langues. ■

## À bien y penser...

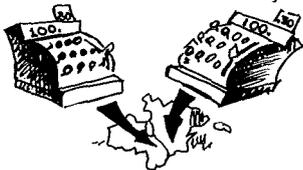
### Est-ce que le bilinguisme coûte cher ?

C'est en tout cas ce qu'on entend souvent. Et pour ceux qui ne connaissent pas les faits, cela peut sembler assez normal, la conséquence logique de l'ampleur soudaine qu'ont pris nos gouvernements et leurs coûts.

### Qu'en est-il ?

En fait, donner des services aux Canadiens dans leurs deux langues officielles ne requiert pas un budget énorme. Le gouvernement fédéral, qui offre maintenant des services assez acceptables en français et en anglais, ne consacre qu'un tiers d'un pourcent de chaque dollar engagé au titre de ses programmes à leur traduction, à la formation linguistique de ses employés et aux autres frais occasionnés par le fait de donner des services bilingues.

Concrètement, s'il en coûte, disons 100 \$ pour offrir un certain service fédéral en français à



Chicoutimi, par exemple, il n'en coûte pas 100 \$ de plus pour donner ce même service à St. Catharines en anglais. Cela ne coûte même pas un dollar, mais ça coûte plutôt 30 sous.

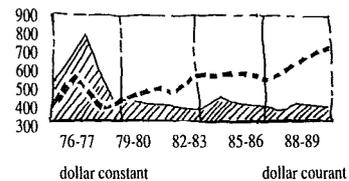
### Qu'en pensent les Canadiens ?

Lorsque la maison de sondages Decima demanda en 1986 aux Canadiens s'ils croyaient que ces coûts représentaient une part importante des dépenses gouvernementales, il y en avait presque autant qui étaient d'accord (46 p.100) que de l'avis contraire (48 p.100).

Malgré les lettres ouvertes qui dénoncent le programme et son coût exorbitant, les sondeurs de Decima découvrirent aussi que la plupart des anglophones ne croient pas qu'il en coûte trop cher pour fournir les services du gouvernement du Canada dans les deux langues officielles. Ces coûts, il faut se le rappeler, ne représentent qu'un tiers d'un pourcent du coût des programmes fédéraux.



Et, comme le démontre le tableau qui suit, ils ont baissé considérablement en dollars constants; en effet, leur pouvoir d'achat a diminué de 38 p.100 depuis 1978-1979 :



### Est-ce un bon investissement ?

N'oublions pas que près de la moitié des crédits consacrés aux langues officielles sont versés aux provinces pour l'enseignement.

Deux millions et demi d'élèves dont 250 000 inscrits dans des cours d'immersion ont ainsi pu apprendre l'anglais, soit le français. Favoriser auprès des jeunes l'accès à deux langues internationales, c'est plus qu'un investissement judicieux dans la génération montante : c'est aussi un moyen d'accroître notre compétitivité sur le marché international.

Il est vrai qu'il coûterait un peu moins cher de n'avoir qu'une seule langue officielle. Mais sommes-nous prêts à ignorer la langue que parlent le quart de nos habitants ?



À bien y penser est préparé par le Commissariat aux langues officielles, Ottawa K1A 0T8.

*Vision d'avenir*

# Les jeunes francophones hors Québec combattent l'assimilation

Gilles Laframboise\*

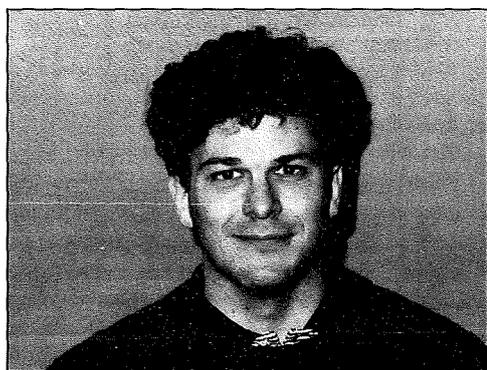
**L**a Fédération des jeunes Canadiens français met présentement la dernière main à *Vision d'avenir*, une vaste recherche sur l'assimilation des francophones en milieu minoritaire.

Subventionnée par le Secrétariat d'État du Canada et par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du Québec, l'étude aura mené

donateur de *Vision d'avenir* : « Nous voulions recueillir nos propres données sur l'assimilation, faire nous-mêmes le constat de la situation sans parti pris gouvernemental et sans avoir à justifier des programmes. »

## Double approche

Dès le départ, on a refusé de se cantonner dans les chiffres et dans les statistiques. Selon M. Brennan, on a plutôt favorisé un heureux mariage de la recherche scientifique et de la démarche publique. Ainsi, en même temps qu'une équipe de chercheurs décortiquait et analysait les données chiffrées, la Commission nationale d'étude sur l'assimilation



Matthieu Brennan

à la publication de quatre volumineux documents « sur l'avenir de la langue et de la culture françaises au Canada ».

Il aura fallu deux ans pour en définir les paramètres et presque autant de temps pour réaliser cette ambitieuse recherche. « Elle a pris naissance à la fin des années 1980, au moment où tout le réseau des francophones en milieu minoritaire trouvait essentiel de réagir au phénomène de l'assimilation », de dire M. Matthieu Brennan, coordonnateur.

\*Gilles Laframboise est journaliste-pigiste.

tenait des audiences aux quatre coins du pays en vue de recueillir des témoignages et de trouver des solutions.

Au total, 180 mémoires ont été acheminés aux huit commissaires qui ont entendu 160 présentations dans 14 villes canadiennes. Ces chiffres justifient amplement la démarche, de souligner M. Brennan, mais ils cachent toutefois une déception, soit le manque d'intérêt des provinces. « Nous avons invité les représentants de toutes les provinces à nous rencontrer de façon formelle ou informelle, dit-il, mais les représentants

politiques, à une ou deux exceptions près, ont décliné notre invitation. » Au plan gouvernemental, seuls des organismes fédéraux ont délégué des observateurs dans certaines villes.

Les commissaires font présentement le bilan des audiences qui ont pris fin au début de l'hiver. C'est de cette réflexion et de la lecture des documents de recherche qu'émaneront les recommandations du rapport final. Celui-ci doit paraître à la fin du mois de mai.

## Le choc des nombres

En rédigeant leurs recommandations, les commissaires ne pourront pas faire abstraction des trois premiers documents préparés à leur intention par les chercheurs. On trouvera dans l'un de ces livres les résultats d'une vaste enquête menée auprès de 8 500 jeunes Québécois et francophones hors Québec âgés de quinze à vingt-quatre ans. Chaque participant a été interrogé pendant 45 minutes sur son comportement linguistique dans la vie quotidienne ainsi que sur son identité culturelle et linguistique. Cette partie de la recherche a été réalisée conjointement avec l'Office de la langue française du Québec.

Le document n'a pas encore été rendu public, mais il y a fort à parier qu'il suscitera autant d'intérêt que les deux premiers ouvrages déjà publiés, soit *Le choc des nombres* et *Le déclin d'une culture*. À leur lancement en septembre 1990, certains

avaient été choqués par leur caractère jugé « alarmiste ».

Or, pour M. Roger Bernard, directeur de la recherche pour *Vision d'avenir* et professeur de sociologie à l'Université d'Ottawa, « notre but n'était pas de choquer. Nous avons tout simplement présenté le processus d'assimilation à partir des statistiques recueillies et nous l'avons analysé », explique-t-il.

## Attention : bilinguisme « culturel » !

Dans le premier livre intitulé *Le choc des nombres*, on y trouve 195 tableaux accompagnés d'une interprétation. On peut y lire et y constater que « dans toutes les provinces, à l'exception du Québec et de la Colombie-Britannique, la part relative de la francophonie à l'intérieur de chaque province diminue constamment depuis 1951 ». Les chercheurs soulignent aussi que la population de langue maternelle française en dehors du Québec ne formaient plus que 5,0 p. 100 de la population en 1986 alors qu'elle représentait 7,3 p. 100 en 1951.

Selon M. Bernard, trois facteurs ont contribué à cette diminution : la baisse de la fertilité, une assimilation galopante et la migration internationale qui s'ajoute au poids de la majorité anglophone. D'autre part, l'équipe de recherche note que « la perte du français se fait surtout sentir pendant la période de la vie où l'on s'éloigne progressivement de son milieu familial d'origine, c'est-à-dire à partir de vingt ans.



Roger Bernard

C'est comme jeunes adultes que les jeunes francophones en milieu minoritaire se désaffient du français. C'est donc au niveau de leur comportement d'adulte qu'il faut agir rapidement si l'on ne veut pas que le renouvellement des générations soit tout à fait érodé ».

Dans le second livre, *Le déclin d'une culture*, « on a décrit des valeurs culturelles présentes dans des milieux minoritaires francophones au Canada », d'expliquer Roger Bernard. Selon lui, « plusieurs francophones hors Québec considèrent le bilinguisme comme une valeur culturelle qui fait partie de leur identité et qui s'intègre à leur personnalité. Il en va tout autrement des Québécois pour qui le bilinguisme n'est pas ce qu'on appelle un bilinguisme « culturel », mais un bilinguisme « additif » qui est utile et qui ne menace pas l'enracinement du français ».

Toujours selon le chercheur, il s'ensuit que dans plusieurs milieux minoritaires, le français reste confiné « dans des domaines absents de prestige, la sphère privée, alors que l'anglais est la langue privilégiée des milieux d'affaires, des médias, c'est-à-dire de la vie courante ». La

langue française se voit alors dissociée de la culture française et sert de véhicule à la culture anglaise. L'universitaire ne croit donc pas que les nombres et les statistiques soient les indicateurs ultimes de la vitalité de la culture française parce que cette dernière est aussi menacée par le bilinguisme « culturel ».

**Pour un avenir meilleur**  
Les responsables de *Vision d'avenir* feront connaître

leurs recommandations dans quelques mois. Cependant, certaines grandes orientations se dégagent déjà, de dire M. Brennan. Ainsi, on sait que c'est vers le gouvernement fédéral qu'on dirigera plusieurs recommandations.

« Il nous apparaît évident que le financement du gouvernement fédéral est insuffisant dans sa forme actuelle, qu'il doit maintenant aller plus loin en élaborant des plans directeurs », d'expliquer M. Brennan. Selon lui, de tels plans « d'action » serviront à encadrer la volonté politique « en fonction des besoins de la communauté et feront en sorte que chaque dollar dépensé dans la communauté produise un dollar d'effet ».

Si l'on s'en remet aux audiences publiques, il est également à prévoir que les communautés — les jeunes en font partie — consentiront aussi des efforts supplémentaires et formuleront des centaines de propositions concrètes de « solutions » à l'assimilation venant compléter l'appui accru attendu du gouvernement du Canada.

*Langue et Société* présentera une analyse du rapport dans son édition de juin 1991. ■

## Radio-Canada : une belle histoire dont on redoute la fin...

Denis Alarie\*

**L**e printemps, saison du renouveau et de l'enthousiasme, est rarement un temps marqué par l'inquiétude ou la confusion. Tel ne semble pas le cas cette année. Après avoir vécu l'échec de l'entente constitutionnelle du lac Meech, la crise amérindienne, l'entrée en vigueur de la TPS, et maintenant la récession, plusieurs Canadiens ressentent le besoin d'être rassurés. Qu'on ne sache pas exactement ce qui ressortira des travaux de la Commission Bélanger-Campeau n'a toutefois rien de particulièrement rassurant. À l'heure de toutes ces inquiétudes quant à l'avenir du pays, on a besoin de se raccrocher à ces symboles. Cependant, plusieurs d'entre eux ne sont plus ce qu'ils étaient. On a privatisé Air Canada, Via Rail ne relie plus le Canada d'un bout à l'autre comme autrefois et tout récemment, les coupures à Radio-Canada ont porté un dur coup.

On a fermé ou réduit de façon considérable 11 stations régionales dans dix communautés, et 160 émissions ont été supprimées. Plus de mille employés y perdent leur emploi. La société, qui devait « épargner » 108 millions de dollars dans le but d'équilibrer son budget de 1991, s'est vue confrontée à un manque à gagner de 30 millions en ce qui a trait aux recettes provenant de

la publicité. On attribue cette situation à la récession qui sévit présentement.

Ce qui est le plus déplorable dans tout cela, comme le reconnaît M. Patrick Watson, président désigné du conseil d'administration de la société d'État, c'est que « quelques communautés ont été abandonnées (forsaken) ». Pour elles, ces coupures représentent sans aucun doute un deuil assez difficile à porter. Des communautés comme Corner Brook à Terre-Neuve, Windsor en Ontario, Matane et Sept-Îles au Québec perdent les seules stations leur offrant des nouvelles et des émissions d'actualité réalisées localement. D'autres villes perdent des émissions populaires. Au réseau anglais, on a notamment supprimé *Monitor* à Toronto, *Down to Earth* à Vancouver et *Land and Sea*, émission produite à Saint-Jean (Terre-Neuve). Le réseau français perd entre autres *Génies en herbe*, *SMAC*, *Carnet des ondes* (Alberta), *Compte Rendu* et *Ontarioscope* (Ontario), *Musicolore*, *Spect-Art* (Nouveau-Brunswick).

### Quelques réactions

Si le mandat de Radio-Canada est jusqu'ici de promouvoir l'unité nationale, on peut d'ores et déjà affirmer que les coupures ont réussi à rassembler la population, ne serait-ce que pour protester[...] À Calgary, une foule de plus de 1 500 personnes a manifesté à la mi-décembre. Parmi les protestataires, on retrouvait M. Yves Chouinard,



\*Denis Alarie est journaliste-pigiste.

président régional de l'Association canadienne-française de l'Alberta, en compagnie de personnalités locales bien connues dont le maire de Calgary, Al Duerr, et le président de la Chambre de commerce, Harold Millican. Monsieur Chouinard a même été chaleureusement ovationné après son discours en français. Ce rassemblement s'est terminé par un *Ô Canada* entonné avec émotion.

À l'Île-du-Prince-Édouard, un groupe de manifestants ont fait brûler une bande vidéo des Jeux d'été de l'Acadie de 1989 lors d'une simulation de funérailles. Quelques manifestants, avec leur slogan « Ne contribuez pas à l'assimilation » se sont par la suite joints à la manifestation des Acadiens dans les rues de Moncton (Nouveau-Brunswick), où plus de 700 personnes protestaient contre les coupures. Monsieur Réal Gervais, président de la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick, déplorait récemment la décision de Radio-Canada de ne pas diffuser les Jeux de l'Acadie et s'inquiète spécialement pour la jeunesse, toujours menacée d'assimilation, qui perd ses émissions.

Les inquiétudes de M. Gervais s'appliquent à tous les francophones hors Québec puisqu'ils viennent de perdre les seules émissions qui parlaient d'eux. N'ayant pas accès à d'autres chaînes françaises, contrairement aux Québécois, ils seront peut-être plus portés à se tourner vers les réseaux anglophones.

En Ontario, la Coalition pour la télévision française fait maintenant circuler une pétition à l'échelle de la province. Selon son président, M. Paul Lachance, les francophones de l'Ontario sont « devenus des Canadiens errants [...] abandonnés aux affres de l'américanisation et de l'assimilation ».

Quant au Québec qui se penche sérieusement sur son avenir constitutionnel par le biais de la Commission Bélanger-Campeau, les coupures viennent envenimer une situation déjà critique. Madame Claire Hovington, députée libérale de Matane, concluait devant cette commission le 19 décembre dernier que le Québec fait peut-être les frais de la politique du bilinguisme dans l'Ouest du pays.

#### Une force qui unit et inspire...

La plupart des protestations font état de la perte d'une voix qui parle du pays, d'un miroir qui reflète son image. On perçoit les deux réseaux de Radio-Canada comme une force, une inspiration ayant pour mission d'unir le pays. Espérons que les coupures ne serviront pas à creuser un fossé entre francophones et anglophones, ou entre communautés minoritaires et les grands centres, chacun accusant l'autre d'avoir été la cause des coupures, ou du moins d'en avoir moins souffert. À ce titre, la Coalition pour la défense des services français de Radio-Canada, regroupant principalement des syndicats et centrales comme la CSN et la CEQ, ainsi que d'autres associations de

journalistes et de téléspectateurs, s'interroge sur la rentabilité du fédéralisme pour les francophones en comparant les budgets alloués aux deux réseaux. On a récemment fait valoir devant la Commission Bélanger-Campeau que l'émission *Le Point* disposait d'un budget de 3,24 millions alors que son pendant à la CBC pouvait compter sur 8 millions.

Peut-être même aussi que ces coupures réveilleront de vieilles rivalités entre certaines communautés. Ainsi à Calgary, les nouvelles de six heures et celles de fin de soirée proviendront d'Edmonton, sa rivale depuis longtemps. Là-bas, on a d'ailleurs remarqué avec déception que les nouvelles n'avaient pas fait mention de l'importante manifestation de la mi-décembre. Certains ont conclu que c'était de toute évidence à cause des quatre nouvelles du Québec qu'il fallait absolument entendre ce soir-là !

Quant aux communautés francophones hors Québec, elles seront servies par un réseau dont les émissions sont d'abord et avant tout conçues pour un public québécois. Ayant perdu leurs émissions régionales, elles se retrouvent devant une alternative : le réseau anglais ou un réseau tout à fait étranger à leur réalité. Pour envenimer leur sentiment d'aliénation, les francophones hors Québec se font dire que c'est à cause d'eux que certaines communautés au Québec ont subi quelques pertes. Avec ces coupures, il est vrai qu'on traite tout le monde de la même façon. Il faut pourtant reconnaître que ce sont les francophones hors Québec qui en souffriront le plus.

#### Mieux vaut en faire moins

Si plusieurs lamentations se font entendre, il y a quand même quelques voix timides mais courageuses qui expriment leur approbation. Monsieur Paul Rutherford, un historien de l'Université de Toronto, estime

que la société d'État ressortira encore plus forte maintenant qu'elle délaisse la programmation locale et régionale. À son avis, le mandat de Radio-Canada est d'offrir un service national de télédiffusion dans les deux langues officielles. Monsieur Watson affirme pour sa part qu'il est préférable d'en faire moins plutôt que de trop paraître anémique dans les émissions produites. Monsieur Douglas Fisher, du quotidien *The Ottawa Sun*, fait valoir que les deux réseaux ne servent pas vraiment à unifier le Canada, mais bien à plonger les deux groupes linguistiques dans les ténèbres qui les aveuglent. À son avis, les événements entourant la crise du lac Meech en constituent un bon exemple. Il est à noter que le projet de loi C-40 maintenant débattu au Sénat remplacerait le mandat traditionnel de Radio-Canada qui est de promouvoir l'unité nationale par celui de se faire le reflet de la réalité canadienne. En fait, les communautés minoritaires recevront le reflet de Montréal ou de Toronto.

Comment tout cela finira-t-il ? Pour certaines familles, il faudra songer à d'importants changements. Pour les communautés, il faudra s'y faire car non seulement ces coupures sont permanentes, mais il y en aura vraisemblablement d'autres en 1992-1993 selon les dires de Gérard Veilleux, président de la société d'État. Radio-Canada semble déterminé à faire les meilleurs aménagements possibles compte tenu des circonstances. Cependant, pour nos communautés minoritaires de langue officielle, et à plus forte raison l'ensemble des francophones hors Québec, elles viennent de perdre un outil essentiel à leur épanouissement. Leur projeter une image étrangère à leur réalité constitue une grave erreur. Redressera-t-on cette situation ? Restez à l'écoute, c'est une histoire à suivre... ■

#### À bon entendeur salut !

Monsieur Jean-Claude Rondeau, directeur de l'Office de la langue française du Québec, a laissé entendre dans une allocution que la loi 101 était plutôt anodine en comparaison d'une autre adoptée en 1790, à l'aube de la Révolution française. Celle-ci imposait aux bureaucrates français d'écrire dans la seule langue de Molière... sous peine d'un emprisonnement de six mois. (*La Gazette*, Montréal, le 23 novembre.)

## Les langues officielles au Parlement

## La nouvelle réglementation au crible

André Creusot

**L**angue et Société continue à suivre de près ce sujet sur lequel le public n'est guère informé et qui mérite de retenir l'attention, puisque les règlements, une fois adoptés, auront force de loi.

Le 8 novembre dernier, le président du Conseil du Trésor, M. Gilles Loiselle, déposait au nom du gouvernement l'avant-projet de règlement sur les communications avec le public et la prestation de services (voir sa description dans *Langue et Société* n° 33). Il fut longtemps attendu, tant par les associations minoritaires de langue officielle que par les organismes fédéraux eux-mêmes. L'absence de modalités précises laissait en effet ces derniers dans le flou et l'inaction. Le dépôt de cet avant-projet est intervenu quelques jours seulement après que le Commissaire eut présenté au Parlement un rapport spécial sur l'absence de règlements.

Chargé de son examen, le Comité mixte permanent des langues officielles entendit d'abord, le 4 décembre, le témoignage du nouveau président du Conseil du Trésor, M. Gilles Loiselle, qui en expliqua les principes, en commenta les règles et illustra certaines de ses modalités.

Le Commissaire, D'Iberville Fortier, fut invité à présenter son point de vue le lendemain. Ainsi qu'il l'avait déjà fait savoir, il se montra généralement d'accord avec l'avant-projet, le jugeant dans son ensemble équitable, raisonnable et susceptible de permettre une application

methodique des dispositions de la Loi — pourvu que l'on applique de façon systématique la pratique de l'*offre active*, sans laquelle il ne saurait exister de choix linguistique réel pour la clientèle minoritaire. C'est dans ce cadre général d'accord, et dans le but d'apporter une plus grande équité et un plus grand soutien aux communautés minoritaires, que le Commissariat a proposé un certain nombre de suggestions, dont voici les principales.

- Le critère reposant sur le pourcentage de 5 p. 100 de la population établit des distinctions injustifiées entre des groupes minoritaires d'importance équivalente. Seuls des indicateurs basés sur des nombres absolus devraient être retenus.

- Dans un même souci d'équité, la règle de proportionnalité dans les grandes agglomérations de plus de 5 000 habitants de langue officielle minoritaire devrait être réexaminée cas par cas, afin de respecter, en consultation avec les associations minoritaires, les clauses de demande importante à chaque bureau.

- Dans les grandes agglomérations de moins de 5 000 habitants de langue officielle minoritaire, la gamme de services clés devrait être étendue, de façon à inclure les organismes qui présentent un intérêt particulier pour le développement des communautés minoritaires.

- Pour les services aux voyageurs, la mesure de la demande importante devrait tenir compte de la forte présence d'étrangers, et les critères devraient reconnaître notamment les provinces du Nouveau-Brunswick, du Québec et de l'Ontario.

- Dans le but de répondre aux objectifs mêmes du règlement, l'aménagement des services devrait se faire en consultation étroite avec la clientèle minoritaire.

Parallèlement à ces recommandations, relatives au règlement même, il a été demandé au Comité mixte, d'une part d'inviter le Conseil du Trésor à émettre sans retard des directives dans les cas où la situation le permet et d'autre part, d'inviter le gouverneur en conseil à présenter le reste de la réglementation au cours de l'année.

La déclaration de M. Gilles Loiselle selon laquelle le gouvernement n'avait pas « l'intention de déposer un règlement dans [le] domaine [de la langue de travail] prochainement, car (...) il n'est pas nécessaire d'en avoir », a créé une vive émotion.

M. Fortier a cité à ce sujet les nombreuses raisons qui, selon lui, rendent la réglementation par les diverses autorités compétentes indispensable pour une pleine mise en œuvre de la Loi, dans les domaines de la participation équitable, de la langue de travail, des procédures judiciaires et de la santé et de la sécurité. Il a rappelé qu'en vingt ans, les seules directives n'ont pas réussi à atteindre l'objectif d'égalité visé par la Loi et que c'est précisément pour cela que le législateur a prévu en 1988 une réglementation étendue pour amener le respect de la Loi.

## Les représentants des communautés minoritaires prennent position

Le Comité mixte entendit ensuite les témoignages des

représentants des Canadiens les plus visés par l'avant-projet de règlement, à savoir les associations minoritaires : Alliance Québec, l'Association de la presse francophone, l'Association of Quebec Regional Media (Association de la presse régionale du Québec) et la Fédération des francophones hors Québec.

Ces porte-parole se sont généralement montrés d'accord avec la proposition du gouvernement, mais aussi avec la plupart des suggestions du Commissaire. En présentant leurs remarques, ils ont souligné également que :

- l'évaluation de la « demande importante » selon le pourcentage de la demande générale ou celui de la population est une source d'inégalités ;

- le gouvernement doit trouver un moyen de tenir compte de la *vitalité* des communautés minoritaires; celle-ci se manifeste par exemple, par la publication d'hebdomadaires dont l'importance dépasse le tirage ;

- la demande ne saurait être évaluée adéquatement sans qu'une offre active de service ait été faite pendant une période raisonnable.

D'après les questions de ses membres, le Comité a semblé satisfait de la communauté de vues des différentes associations et de la qualité de leurs propositions.

Après le Nouvel An et la rédaction de ce texte, le Comité prévoit terminer ses consultations par le témoignage de la haute direction de quatre grands organismes de service : Emploi et Immigration, Gendarmerie royale du Canada, Postes et Transports. Il voudra sans doute aussi entendre quelques autres groupes et clore par une nouvelle audition du président du Conseil du Trésor avant de déposer son rapport le plus rapidement possible. ■

# Les institutions fédérales

## Les aéroports privatisés respecteront-ils la qualité linguistique ?

Colette Duhaime\*

Une fois privatisés, les aéroports d'Edmonton, de Villeneuve, de Montréal, de Calgary, de Vancouver et d'Hamilton demeureront-ils bilingues ? Voilà une question qui préoccupe de plus en plus le Commissariat aux langues officielles.

Obligés de respecter intégralement la *Loi sur les langues officielles*, les aéroports offrent généralement un service bilingue acceptable, malgré de nombreux ratés concernant les vérifications de sécurité avant l'embarquement. Cependant, le Commissariat craint que la privatisation, plus précisément la cession des aéroports, empêche les progrès et conduisent à certains reculs.

C'est d'ailleurs pour cette raison que le Commissariat est intervenu à maintes reprises dans le dossier réclamant que les groupes chargés de la gestion future de ces infrastructures soient entièrement assujettis à la *Loi sur les langues officielles*.

Lors de la privatisation d'Air Canada, le Commissariat avait réclamé la même chose et avait eu gain de cause, ce qui a non seulement donné aux nombreux voyageurs qui sillonnent le pays la possibilité de se faire servir dans la langue officielle de leur choix mais également favorisé, au sein de l'administration, une participation équitable des deux communautés linguistiques.

Pour le Commissariat, il serait donc logique que les aéroports cédés à des intérêts privés soient, eux aussi, assujettis intégrale-

ment à la *Loi sur les langues officielles* pour ce qui est de l'administration de ces aéroports, alors que les services fournis par des tiers ne devraient être assujettis qu'aux dispositions relatives au service au public.

Le Commissaire demande que le respect de la Loi soit reconnu par voie législative, une solution qui protégerait les Canadiens des aléas d'une possible revente. De plus, cette méthode confierait la surveillance du respect des droits linguistiques au Commissaire aux langues officielles qui pourrait alors faire respecter la Loi dans les aéroports « privatisés » de la même manière que dans les autres. Cette approche législative que fera valoir le Commissaire devant le Comité parlementaire chargé d'étudier le projet de loi est la meilleure selon lui pour le plein respect des droits linguistiques des Canadiens gagnés de haute lutte.

Même alors, il ne faudrait pas se surprendre que les groupes de gestion des aéroports privatisés hésitent à suivre les conseils du Commissaire après un certain laps de temps comme c'est le cas chez Air Canada, une société pourtant tenue de respecter la *Loi sur les langues officielles* dans sa totalité. ■

\*Colette Duhaime est journaliste-pigiste.

## Une page d'histoire et un chapitre de bilinguisme

Sylvie Lépine\*

Pour M. William Turnbull, le directeur général du Service canadien des parcs, région de l'Atlantique, le bilinguisme est

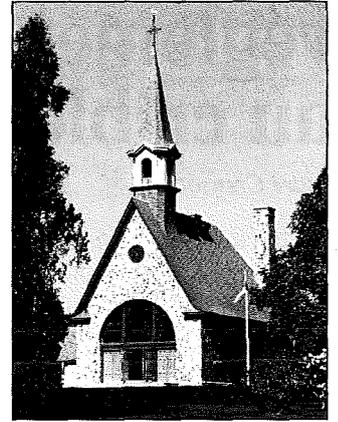
une priorité de tout instant. Et on est à même de le constater en visitant l'un des parcs et lieux historiques nationaux des provinces de l'Atlantique. De Grand Pré en Nouvelle-Écosse en passant par Memramcook au Nouveau-Brunswick, les visiteurs sont reçus dans les deux langues officielles du Canada.

Et cela fut possible grâce à la détermination de M. Turnbull. En poste depuis maintenant huit ans, M. Turnbull s'est fixé l'objectif d'offrir un service bilingue dans tous les parcs et lieux historiques nationaux des provinces de l'Atlantique. Pour y arriver, il s'est entouré de collaborateurs efficaces et tout aussi soucieux de l'application de la *Loi sur les langues officielles* du Canada. Une collaboration étroite et une volonté de fer, voilà en quelques mots la recette du succès du bilinguisme au Service canadien des parcs, région de l'Atlantique.

Évidemment, il y a plus. Il y a environ six ans, M. Turnbull a créé, avec l'aide de son équipe, un comité où siègent des représentants de la communauté acadienne. « Nous avons établi ce comité dans l'espoir de répondre aux attentes des Acadiens et des Acadiennes. Nous les consultons afin d'élaborer l'aspect historique des parcs et lieux historiques nationaux et



William Turnbull



Site historique national de Grand-Pré (Nouvelle-Écosse).

d'établir des centres d'interprétation qui leur ressemblent. Et je dois dire que c'est un succès. » Le Monument Lefebvre est un bon exemple de cette communication entre la communauté acadienne et la direction du Service canadien des parcs, région de l'Atlantique. Monsieur Turnbull avoue toutefois qu'il aimerait bien faire un peu plus. « Le parc national de Grand Pré, qui évoque la période du "Grand dérangement", l'époque de la déportation des Acadiens, n'est pas entièrement développé à cause d'un manque d'argent. Toutefois, les services sont offerts dans les deux langues officielles au grand plaisir des touristes. » La directrice du parc de Grand Pré est acadienne et met sur pied tout au long de l'année des activités en français conçues pour les acadiens et les francophones. À Port Royal, dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, c'est en costume d'époque que les agents touristiques reçoivent les visiteurs; l'ambiance est créée, l'instant magique et le français plus qu'apprécié...

Chaque directeur de parc est responsable de l'application de la *Loi sur les langues officielles* du Canada sur son territoire. « Puisque le bilinguisme est une



Port Royal (Nouvelle-Écosse).

priorité pour moi, les directeurs ont à répondre devant moi si la Loi n'est pas respectée. Chaque été, mon adjointe, qui est parfaitement bilingue, organise des visites et se rend, sans préavis, dans tous les parcs de la région de l'Atlantique. Elle peut ainsi apporter certaines corrections si nécessaire », d'ajouter M. Turnbull tout souriant ! Signe que la détermination alliée à la douceur donnent des résultats plus que positifs.

Mais tous les employés du Service canadien des parcs, région de l'Atlantique, doivent suivre des cours de formation où ils sont sensibilisés à l'importance d'offrir un service dans les deux langues officielles. « Nous les encourageons à apprendre le français et notre formation est assurée par un agent bilingue; je pense que nos employés comprennent très bien la situation. » D'ailleurs, au bureau régional d'Halifax, le nombre de postes bilingues a doublé en l'espace de trois ans. Sur les 800 employés des quatre provinces de l'Atlantique, une centaine d'entre eux sont francophones et un grand nombre sont bilingues. Mais M. Turnbull admet qu'il est difficile de trouver des francophones pour les postes plus spécialisés dans un coin de pays à grande majorité anglophone.

M. Turnbull se dit satisfait de l'affichage : « Toutes les affiches qui visent la sécurité de nos employés et de nos visiteurs sont bilingues. J'aimerais bien

qu'elles le soient toutes, mais les budgets sont trop petits. Par contre, toutes les brochures d'information sont publiées dans les deux langues officielles. Petit à petit nous arriverons à l'affichage entièrement bilingue aussi. »

À l'aube d'une retraite bien méritée, M. Turnbull espère que son action en ce qui concerne l'application du bilinguisme se poursuivra avec l'arrivée de son successeur. Les bases sont maintenant solides, le message clair et... bilingue ! Port Royal, Beauséjour, Grand Pré et Memramcook, pour ne nommer que ceux-là, offrent une page d'histoire du Canada en français et en anglais. À cela, s'ajoute un personnel courtois et un paysage magnifique. ■

\*Sylvie Lépine est journaliste à Radio-Canada, Halifax.

## Péto-Canada devrait rester assujettie à la Loi sur les langues officielles

« Le projet de loi C-84 visant à amorcer le processus de privatisation de Péto-Canada devrait comporter un article assujettissant la société ainsi privatisée à

l'ensemble de la Loi sur les langues officielles, comme ce fut le cas de la récente Loi sur la privatisation d'Air Canada. »

C'est ce qu'a déclaré, en novembre dernier, M. D'Iberville Fortier, devant les membres du comité de la Chambre des communes chargé d'examiner ce projet de loi.

Le Commissaire aux langues officielles s'est montré particulièrement préoccupé par le fait que le projet de loi oblige Péto-Canada à garantir uniquement le droit du public de communiquer avec elle ou d'obtenir des services dans l'une ou l'autre des langues officielles à son siège social et dans ses autres installations, mais dans ces dernières seulement si la compagnie estime que la demande pour des services dans la langue de la minorité est « importante ».



« Seul maître de ses obligations en matière de service dans les deux langues, la société deviendra désormais sur ce point juge et partie », a souligné M. Fortier qui a tracé un bilan assez positif des réalisations de Péto-Canada au cours des dernières années en matière linguistique.

« Si, depuis sa création en 1976, la société Péto-Canada a été tenue de se conformer à la Loi sur les langues officielles, la perspective de sa privatisation permet de s'interroger sur son statut futur à cet égard », souligne M. Fortier. Le Commissaire a d'ailleurs précisé que malgré des progrès notables en matière linguistique, il existait toujours certains problèmes au sein de la société. « Il existe même encore des divergences d'opinions persistantes au sujet notamment de questions aussi élémentaires que l'accentuation en français du mot « pétro » dans la raison sociale de l'entreprise », a indiqué le Commissaire aux langues officielles.

Celui-ci s'est cependant empressé d'ajouter que, en ce qui a trait aux programmes des langues officielles, Péto-Canada jouit présentement d'une avance sur plusieurs autres grandes sociétés pétrolières. Ces efforts en matière de langues officielles auraient même eu, selon M. Fortier, une certaine influence sur ses concurrents qui auraient fait preuve d'une plus grande ouverture en matière linguistique au cours des dernières années.

« Mais, une fois privatisée et libérée des obligations de la Loi sur les langues officielles, la société demeurera-t-elle disposée à faire preuve de toute la détermination requise en vue d'améliorer sa situation dans ce domaine ? Assisterons-nous à une course à reculons ? », le Commissaire a-t-il également demandé aux membres du comité qu'il a invités à se pencher sur une série de propositions visant à maintenir les acquis.

Soutenant que, pour maintenir ces acquis, la société privatisée devait être soumise intégralement à la Loi sur les langues officielles, M. Fortier a précisé que si telle n'était pas la volonté du gouvernement, celui-ci devrait, à tout le moins, assujettir la société à toutes les parties de cette loi relatives aux communications avec le public et à la prestation de services.

« Il s'agirait autrement d'un dangereux précédent susceptible de s'appliquer peu à peu à d'autres institutions nationales et de réduire petit à petit le champ d'application de la Loi sur les langues officielles à un nombre plus restreint d'institutions », a conclu M. Fortier. Le projet de loi a été adopté par la Chambre des communes en décembre dernier. Malheureusement, ce projet de loi ne tient pas compte de l'intervention du Commissaire. Au moment d'aller sous presse, on apprend que le projet de loi est au stade de la deuxième lecture au Sénat et qu'il a été référé au Comité de l'énergie. C. D.

# Préserver l'avenir : l'année 1990 au Commissariat

**L**es langues officielles, comme les vins, ont de bonnes et de moins bonnes années. S'il est encore trop tôt pour décanter le millésime 1990, nous pouvons déjà affirmer qu'il sera mémorable du point de vue du Commissariat aux langues officielles. Il a fallu passer presque toute l'année sur les barricades à défendre les objectifs de la réforme linguistique.

## Le rendement de l'administration fédérale

Au début de l'année, les dernières retouches étaient apportées au *Rapport annuel 1989* du Commissaire, présenté au Parlement. On apprenait dans celui-ci que la *Loi sur les langues officielles* de 1988 n'avait eu que peu d'effet dans 80 p. 100 des institutions fédérales. À l'occasion du dépôt du rapport en avril, le Commissaire a insisté sur la nécessité d'un renouveau dans le cadre d'une conférence de presse et de 36 interviews individuelles.

Le Commissaire et son personnel ont dû revenir sans cesse à la charge en 1990, aiguillonnant le gouvernement, le poussant à l'action. Au même moment, il leur a fallu traiter 2 690 plaintes de la part du public, effectuer des vérifications dans dix institutions fédérales, ainsi que cinq suivis, et

formuler des positions et des politiques sur diverses questions épineuses. La Direction des plaintes et vérifications a adressé trois rapports spéciaux au gouverneur en conseil sur l'offre active, le recours aux médias de la minorité linguistique et l'application de l'article 91 concernant l'objectivité des critères linguistiques utilisés dans la dotation en personnel.

Le 12 septembre, deuxième anniversaire de la nouvelle Loi, le Commissaire faisait remarquer dans un communiqué que peu de progrès véritables avaient été réalisés. Il a annoncé cette année le dépôt de la première requête du Commissariat à la Cour fédérale; l'affaire porte sur les manquements d'Air Canada à l'égard de l'utilisation de la presse minoritaire de langue française. La Direction des politiques, pour sa part, a joué un rôle clé en octobre dans l'établissement du rapport spécial du Commissaire au Parlement concernant le dépôt de l'avant-projet de règlement sur les communications et les services (voir *Langue et Société*, numéro 33, p. 7). L'avant-projet a été déposé le 8 novembre. Chacune de ces initiatives représentait une nouvelle occasion de souligner, par l'intermédiaire des médias, l'importance vitale de la dualité linguistique.

## Les tensions linguistiques

Au milieu de l'hiver, la cascade de résolutions en faveur de l'unilinguisme dans certaines municipalités ontariennes a exigé une autre sorte d'intervention de la part du Commissariat. Dans plus d'une trentaine d'interviews, le Commissaire s'est efforcé de limiter les dégâts, de soulager les tensions entre francophones et anglophones et de rétablir les faits. De plus, l'éditorial de la livraison du printemps de *Langue et Société*, « Qui a peur du gros méchant loup ? », a été diffusé avant la parution de la revue. Ce texte a été cité ou reproduit en entier dans la presse parce qu'il permet de mieux comprendre la nature du mouvement pour l'unilinguisme anglais. Lors du dépôt à la Chambre des communes d'une résolution réaffirmant l'engagement du gouvernement envers la dualité linguistique pendant cette période de crise, le premier ministre du Canada, a fait remarquer au sujet du rôle du Commissaire que ce dernier est « un observateur impartial, sensible et objectif des questions linguistiques » au Canada.

Le débat entourant l'Accord du lac Meech a amené le Commissariat à faire ressortir les avantages concrets de la politique linguistique du Canada. Les éditoriaux dans *Langue et Société*, les allocutions et les interviews ont exploré et approfondi le thème de la dualité linguistique du Canada d'hier et de demain. Ces propos ont été rapportés dans 23 journaux dont le tirage total se chiffre à quelque trois millions d'exemplaires. Au cours de l'année, le Commissaire a prononcé 26 allocutions et accordé 113 interviews.

## Les comités parlementaires

Le Commissaire se présente régulièrement devant des comités parlementaires pour formuler des avis et des observations au sujet de l'incidence de projets de lois sur la situation des langues officielles. Le Commissaire a comparu à différentes reprises devant le Comité mixte permanent des langues officielles en 1990 pour présenter ses observations sur les projets de réglementation et d'autres questions. Il a en outre :

- présenté un mémoire au comité de la Chambre chargé d'examiner le projet de modification de la *Loi sur la radiodiffusion*;
- comparu devant la Commission royale sur la réforme électorale;
- été entendu par le Comité Charest, chargé d'examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech;
- comparu devant le comité législatif chargé d'examiner le projet de loi sur la privatisation de Pétro-Canada.

## D'un océan à l'autre

Si Ottawa a été le centre des activités de défense de la réforme linguistique cette année, les efforts se sont également poursuivis dans les différentes régions du Canada. Le personnel régional s'est adressé à plus de 20 000 personnes — grand public, étudiants, fonctionnaires, membres d'associations et autres — à l'occasion de diverses rencontres pour expliquer la *Loi sur les langues officielles*. Entre-temps, la Direction des communications a distribué tout un éventail de produits d'information à ces publics.

Le Commissaire a appuyé ces efforts en se rendant dans toutes les provinces et les deux

(suite à la page 35)

## Le Rapport annuel 1990 du Commissaire

Nous vivons une période inquiétante sous certains aspects, mais qui présente de nombreux défis. Le *Rapport annuel 1990*, dont le dépôt au Parlement est prévu le 9 avril, promet du nouveau : un titre révélateur, des propositions constitutionnelles raffinées, une rétrospective vouée à l'établissement d'un bilan des progrès accomplis, des leçons du passé et des enseignements pour l'avenir.

Le Plan Morley

# L'application de la Loi sur les langues officielles

Pierre Simard

**L'**offre de services bilingues au public ne sera jamais parfaite, partout au pays.

Toutefois, il est toujours réconfortant de constater que certains gestionnaires d'organismes fédéraux déploient des efforts en vue de faire respecter la *Loi sur les langues officielles* et d'en propager l'esprit. C'est précisément ce que vise M. David Morley, directeur exécutif de la Commission de l'emploi et de l'immigration (CEIC) pour la région de l'Ontario.

En 1982, le Conseil du Trésor a déclaré bilingues les bureaux fédéraux situés à Toronto offrant des services au public. Depuis ce temps, la qualité de ces services s'est beaucoup améliorée. Mais ce n'est pas seulement grâce à cette mesure que des progrès ont été réalisés. La bonne volonté des fonctionnaires y a compté pour beaucoup. Monsieur Morley est l'un de ces gestionnaires qui a compris que l'efficacité déborde le cadre strict des obligations administratives. En fait, conscient que l'offre active de services bilingues est l'anti-chambre obligatoire du service lui-même, M. Morley a appliqué la règle d'or du monde des affaires pour faire le point : « Quels sont les besoins de la clientèle de la CEIC ? »

Cela l'a amené à demander la collaboration du Commissariat aux langues officielles pour déterminer rapidement les moyens d'accroître la qualité des services bilingues offerts à la clientèle du CEIC dans sa province. Simplement, il a décidé d'agir. Il a constitué un

groupe de travail dont l'écoute active, doublée d'une intense consultation à l'intérieur et à l'extérieur de la CEIC, a permis d'énoncer entre autres, dans son rapport, les recommandations suivantes :

1. La rédaction d'un code des services bilingues qui présente clairement, pour tous les niveaux de service, les lignes de conduite et les principes applicables de la *Loi sur les langues officielles* et le niveau exact de services bilingues que chacun des bureaux de la CEIC devrait être en mesure d'offrir à sa clientèle.
2. La tenue de sessions d'information pour renseigner les employés sur le caractère, les intentions et les exigences de la *Loi sur les langues officielles* qui ont une incidence sur la prestation des services.
3. La révision des postes bilingues et de leur niveau désigné de compétence linguistique en vue de rationaliser les ressources pour qu'elles répondent véritablement aux besoins de la clientèle.
4. La création d'une équipe bilingue dans les bureaux où la demande est importante, principalement dans les domaines de l'emploi et de l'assurance. Ces postes toucheraient à la prestation directe de services au public.

Les rapports sont parfois remplis de vœux pieux dont la mise en œuvre se fait parfois attendre longtemps. L'intention de la personne qui commande une

étude n'est pas le seul facteur qui en détermine l'influence. Au-delà des objectifs, il faut expliquer à ses troupes sa volonté de changer les choses pour le bien commun et leur communiquer son enthousiasme.

Les auteurs d'un bon rapport constatent les progrès accomplis par un organisme et proposent des moyens d'en améliorer le fonctionnement dans un laps de temps raisonnable. Monsieur Morley s'est donné une année pour effectuer un virage avantageux pour son personnel et la clientèle de la CEIC. Lorsqu'il a présenté son rapport à M. Fortier, en visite à Toronto, M. Morley a manifesté au Commissaire son désir de travailler de concert avec le personnel du Commissariat du bureau régional de l'Ontario. Le Commissaire s'est dit impressionné par l'ampleur et les résultats de la consultation qui a précédé la rédaction du rapport. Quarante-trois recommandations ont découlé des propositions faites par les employés des différents bureaux de la CEIC.

Parmi les recommandations importantes incluses dans le rapport, notons l'évaluation de la demande en services bilingues tout en tenant compte de l'esprit et des exigences précises de la *Loi sur les langues officielles* de 1988. Comme nul ne doit ignorer la Loi, on y recommande aussi d'élaborer un « code des services bilingues » adapté aux besoins de chaque bureau, présenté sous forme écrite et qui serait connu de tous. Les gestionnaires seraient responsables de la prestation des services bilingues compris dans leur code.

La région de l'Ontario aurait pu se montrer aussi attentiste que d'autres. Heureusement, conscient des besoins de sa clientèle en services bilingues, M. Morley a proposé dès novembre 1989 qu'on se penche sur la question de la qualité et de la disponibilité des services bilingues offerts par la CEIC en Ontario. D'autres aspects tels que le processus de dotation, la formation linguistique et les possibilités d'avancement ont également été abordés, ainsi que l'effet sur le personnel de la nécessité d'offrir des services bilingues à la clientèle.

En plus de donner suite aux recommandations formulées dans le rapport, la CEIC devra naturellement mettre en œuvre la future réglementation de la Loi dont on ne connaît jusqu'ici, et depuis peu, que l'avant-projet. Il n'en demeure pas moins souhaitable que des responsables sensibilisés à la dualité linguistique fassent preuve de leadership sans plus attendre pour inculquer au personnel de l'État l'esprit de justice et de rigueur nécessaire à la prestation de services bilingues. Certaines des recommandations du rapport dépasseront peut-être à quelques égards les strictes exigences du règlement ; mais qu'à cela ne tienne, l'avant-projet est précis sur ce point. Ses exigences constituent la règle mais pas nécessairement l'idéal ou le meilleur service aux administrés qui est l'objectif proposé par l'exercice Fonction publique 2000. Une telle ouverture d'esprit ne pourra que contribuer à la satisfaction des citoyens et donc à la bonne administration. ■

**À Terre-Neuve**

Radio-Labrador a reçu son permis du CRTC après plus de trois ans de travail. Cette radio communautaire francophone desservira l'ouest du Labrador et devrait entrer en ondes à l'automne 1991 avec 42 heures d'émission par semaine.

\*\*\*

**À l'Île-du-Prince-Édouard**

L'hôpital de Summerside affiche ses premiers postes bilingues. Parmi les patients de cet hôpital, on compte 8,6 p. 100 de francophones. Il ressort d'une enquête menée par le gouvernement qu'il existe un réel besoin pour des services hospitaliers en français à Charlottetown et à Souris.

\*\*\*

**En Nouvelle-Écosse**

L'Université Sainte-Anne répond à un besoin réel; on y compte 334 étudiants à temps complet et mille à temps partiel. Quant au Collège communautaire des Acadiens, un pas de plus a été franchi dans le dossier puisque le gouvernement a nommé le président du Collège de l'Acadie, M. Rhéal Samson.

\*\*\*

**Au Nouveau-Brunswick**

La salle de spectacles Monument Lefebvre a reçu du ministre fédéral des Communications, M. Marcel Masse, une contribution de 220 000 \$. Cette salle, dédiée à la survivance des Acadiens, accueillera bientôt de nombreuses activités culturelles.

Quant à la ville de Moncton, elle publie pour la première fois un historique dans les deux langues officielles, lequel marque son centième anniversaire.

Au chapitre des services municipaux, Moncton se montre toutefois moins généreuse même si 35 p. 100 de la population est francophone. Sa première

\*\*\*

# Échos des régions

\*\*\*

politique linguistique, jugée insatisfaisante par plusieurs, ne permettrait pas aux francophones de faire des présentations en français devant le conseil municipal.

Deux commissions d'étude tentent de redéfinir l'Acadie post-Meech, soit le Groupe de travail sur l'avenir de la communauté acadienne et la Commission du Nouveau-Brunswick sur le fédéralisme canadien.

\*\*\*

**Au Québec**

Selon un rapport publié par la Canadian Parents for French, les anglophones inscrits aux cours de français langue seconde (FLS) ne parviennent pas à maîtriser suffisamment le français pour leur permettre de fonctionner dans la « langue officielle du Québec ». Le gouvernement a donc décidé de consacrer 2,3 millions de dollars aux programmes de FLS afin de les améliorer. Le groupe Alliance Québec s'est dit heureux de voir le gouvernement s'intéresser à l'enseignement de FLS dans les écoles de langue anglaise. Fait à noter, le ministre de l'Éducation va également revoir le programme de français du primaire et du secondaire à cause de la piètre performance linguistique des élèves.

La ville de Montréal a émis récemment de nouvelles directives dans le but de clarifier sa politique linguistique afin d'obtenir son certificat de francisation. Ces directives prévoient la publication d'information en français et en anglais, mais en versions distinctes. On distribuera cette information bilingue seule-

ment dans les arrondissements de Notre-Dame-de-Grâce et de Côte-des-Neiges.

Dans la région québécoise de Gaspé, les activités culturelles en langue anglaise sont plus que rares. Grâce à une subvention spéciale, la CASA pourra promouvoir de telles activités dans certaines des plus petites localités situées le long de la Baie des Chaleurs. Un animateur a été embauché pour aider les habitants de la région à devenir des organisateurs et à gérer des fonds.

Déterminés à surmonter le mauvais temps, le manque de routes et un sentiment d'isolement extrême, 15 petits villages de pêche anglophones blottis le long de la rive Nord du golfe Saint-Laurent ont décidé de former la Coasters' Association. Les membres fondateurs sont venus d'aussi loin que Blanc Sablon et Natashquan pour assister à la première assemblée, qui s'est déroulée du 15 au 17 février dernier à Harrington Harbour. Leurs préoccupations comprennent des questions fondamentales comme le besoin de routes ou l'accès aux services sociaux et aux soins de santé dans leur langue. Une subvention de mise en route du Secrétariat d'État a permis au groupe d'embaucher son premier employé et de lui confier l'organisation de la rencontre.

\*\*\*

**En Ontario**

Le Centre médico-social communautaire de Toronto tenait en octobre 1990 sa première assemblée générale annuelle. Ce centre

compte maintenant une équipe de 20 personnes et a servi 1 224 personnes. Quant aux régions, le ministère de la Santé effectuait l'automne dernier une tournée dans cinq villes importantes dans le but d'encourager les étudiants et les professionnels de la santé à travailler en région. Le Ministère offre à cet égard une prime de 10 000 \$ par année, exempte d'impôts pendant les quatre premières années.

Au chapitre de l'éducation, les francophones pourraient bientôt fréquenter deux nouveaux collèges. C'est du moins ce qui ressort des rapports des Commissions du Nord et du Centre-sud-ouest, qui recommandent la création de deux collèges pour septembre 1992. Le ministre des Collèges et Universités, Richard Allen, a fait valoir que les francophones devraient pouvoir recevoir un enseignement de qualité dans leur langue.

Par ailleurs, l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) a publié un rapport soutenant qu'une université de langue française serait viable en Ontario, compte tenu du fait que 15 000 Franco-Ontariens étudient à l'université.

À Cornwall, un pas a été franchi vers la création d'un conseil scolaire homogène de langue française puisque, dès septembre 1991, la première école élémentaire publique de langue française ouvrira ses portes. Cette école accueillera les élèves de la maternelle à la troisième année.

Sault-Sainte-Marie accueillera en mai le premier congrès du nouveau parti politique, le Confederation of Regions Party (CoR). On s'attend que plus de 400 délégués assistent à ce congrès.

Hamilton compte mettre sur pied un sous-comité de services de langue anglaise. Tout groupe comprenant au moins 2 500 membres bénéficiera du même privilège. Cette motion, présentée par l'Alliance for the

Preservation of English in Canada (APEC), a été votée facilement, sans faire d'histoire. La population francophone avait obtenu le mois précédent du conseil municipal qu'un comité des services en français soit établi.

\*\*\*

### Au Manitoba

Une exposition réunissant 62 exposants, organisée par la Chambre de commerce francophone de Saint-Boniface, a attiré près de 400 gens d'affaires. Le Commissariat aux langues officielles était présent et en a profité pour distribuer plusieurs publications...

Monsieur Gary Filmon, le premier ministre de la province, a prononcé pour la deuxième année de suite un discours à l'assemblée annuelle de la Société franco-manitobaine (SFM). Il en a profité pour annoncer trois nouvelles initiatives qui ont pour objectif d'accroître les services en français, soit la mise sur pied d'un groupe de travail sur l'enseignement pré-scolaire en français, lequel devra présenter ses recommandations au mois d'avril, la création d'un nouveau poste au secrétariat des Services en langue française et la formation d'un comité consultatif sur les services de santé en français. Ce comité conseillera le gouvernement quant à la réalisation des recommandations contenues dans le rapport Gauthier, rendu public à cette assemblée.

À l'échelle municipale, on assiste peut-être à la naissance d'une ère nouvelle... Lors de la réunion annuelle de l'Union des municipalités du Manitoba, les délégués ont rejeté une motion demandant que les publications (même celles provenant du gouvernement fédéral) distribuées dans cette province soient en anglais seulement.

\*\*\*



Monument Lefebvre.

### En Saskatchewan

Un comité provisoire de commissaires d'écoles étudie la possibilité de former une association provinciale. La province comprend dix conseils scolaires dans lesquelles des Fransaskois sont élus. Sept communautés ont demandé de gérer leurs écoles. Le comité de mise en œuvre propose qu'un échancier soit fixé et ainsi qu'une nouvelle loi scolaire soit adoptée pour la fin mars 1991, et que l'élection des conseils scolaires ait lieu en mai 1991.

\*\*\*

### En Alberta

Lors de son Rond-Point annuel, l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) a été mandatée pour négocier, de concert avec la Fédération des parents franco-albertains et l'association Francophonie jeunesse de l'Alberta, une entente Canada-communauté avec le Secrétariat d'État. Deux organismes ont par ailleurs été créés à cette occasion, soit l'Association des juristes de langue française de l'Alberta et la Fédération des aînés francophones.

L'ACFA a créé le prix Eugène Trottier dont le premier récipiendaire est Robert Robert. Ce dernier s'est distingué par son travail de rapprochement des communautés francophone et ukrainienne à Végreville ainsi que par la rénovation du cimetière du village.

Le Conseil scolaire catholique d'Edmonton a approuvé l'ouverture d'une troisième école de langue française. Les élèves de première et de deuxième année de l'école Maurice Lavallée déménageront dans cette nouvelle école située

dans le sud-est de la ville. Fait à noter, l'Alberta Teachers' Association avait redemandé l'automne dernier au ministère de l'Éducation de mettre sur pied un comité de travail qui serait chargé de conseiller le ministre de l'Éducation sur la formulation d'une politique reconnaissant les droits et besoins des Franco-Albertains.

Le Secrétariat d'État a indiqué qu'il participerait au financement du premier centre scolaire communautaire dans l'ouest canadien, prévu à Calgary.

\*\*\*

### En Colombie-Britannique

Emploi et Immigration Canada annonce la nomination d'une personne responsable des activités en français et de l'analyse du marché du travail pour les francophones de la province.

Aux élections municipales en vue d'élire les conseillers scolaires, les représentants de l'APEC n'ont pas reçu l'appui de la population. Non seulement, n'ont-ils pas été élus, mais ils ont été témoins de l'élection de la première francophone, Nicole Hennessey, au Conseil scolaire de Nanaimo. L'APEC se proposait d'éliminer le programme d'immersion.

\*\*\*

### Dans les Territoires du Nord-Ouest

L'entrée en vigueur des dispositions de la *Loi sur les langues*

officielles, visant la traduction des textes législatifs adoptés en anglais, a été reportée au 1<sup>er</sup> avril 1992. ■

### Préserver l'avenir

(suite de la page 32)

territoires. Il a rencontré les dirigeants d'associations minoritaires et des groupes de parents, souvent lors de leur assemblée annuelle, de même que les représentants des autorités provinciales et territoriales, afin de discuter de l'application de l'article 23 de la *Charte* et d'autres questions. De plus, il s'est entretenu avec les directeurs régionaux de certaines institutions fédérales qui jouent un rôle clé dans les régions et a été interviewé par les organes d'information locaux.

À tous les endroits où il est passé en 1990, le Commissaire est revenu sur les mêmes thèmes. À l'Université McGill, il a prononcé une allocution intitulée « La dualité linguistique après le lac Meech : continuité, consensus et bon sens ». Son allocution à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'association Canadian Parents for French, à Halifax, avait pour titre « Les années 90 : l'heure de la confiance ». Devant l'Institution France-Amérique, à Paris, le Commissaire a parlé de « La reconnaissance de la dualité linguistique : un pont transcanadien », et à l'assemblée générale de l'Association canadienne-française de l'Ontario, il a été question de « La communauté franco-ontarienne : progrès, obstacles et vouloir-vivre ! »

Les raisons d'avoir confiance dans l'avenir du pays en ces temps incertains proviennent des réalisations impressionnantes, bien qu'inachevées, du Canada dans le domaine des langues officielles. Et c'est ensemble que nous les avons accomplies. ■

# Le défi linguistique du gouvernement ontarien

Benoît Legault\*

**D**urant la campagne électorale ontarienne de l'été 1991, le Nouveau Parti démocratique a dit oui à toutes les demandes de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO). Ces demandes étaient formulées dans un questionnaire remis aux chefs des trois principaux partis politiques ontariens. Entre autres, le Nouveau Parti démocratique se serait engagé à déclarer l'Ontario officiellement bilingue s'il était élu.

Le 6 septembre 1990, c'est la surprise du siècle en politique ontarienne avec l'arrivée au



Gilles Pouliot

pouvoir du Nouveau Parti démocratique qui défait les Libéraux avec 38 p. 100 du vote populaire.

Les élections s'envolent, mais les promesses restent.

Des promesses difficiles à réaliser au cœur d'une réces-

\*Benoît Legault est le collaborateur au Parlement ontarien de *La Presse* de Montréal, du quotidien *Le Droit* d'Ottawa-Hull, de *l'Express* de Toronto et de l'Agence de presse francophone.

sion, durant un ressac anti-francophones et au moment où le Québec veut redéfinir sa position dans l'espace politique canadien.

Monsieur Gilles Pouliot, ministre ontarien délégué aux Affaires francophones, n'a pas renié pour autant les promesses électorales néo-démocrates au début de son mandat. « C'est notre programme, il faut maintenant y attacher un échéancier », a-t-il dit.

Les militants franco-ontariens attendent beaucoup de ce gouvernement. Pour le moment, ils ont obtenu quelques suivis des initiatives de l'ancien gouvernement libéral dans le domaine de l'éducation. On pense à l'enclenchement du processus de création de conseils scolaires francophones dans les comtés de Simcoe (région de Penetanguishene sur la baie Géorgienne) et de Prescott-Russell (Est ontarien), de même que la possibilité concrète de créer des collèges communautaires français dans le Nord et dans le Sud, en plus de la Cité collégiale qui existe déjà dans l'Est ontarien. En outre, le gouvernement néo-démocrate pourrait mettre sur pied une commission consultative qui étudierait tous les aspects de la création d'une université de langue française.

Le nouveau gouvernement ontarien a par ailleurs l'intention d'innover dans un domaine qui lui tient particulièrement à cœur : les services sociaux. Selon le ministre Gilles Pouliot : « les garderies représentent la première institution déterminante sur le plan linguistique pour les jeunes Franco-Ontariens. Il faudrait presque doubler le nombre de garderies francophones pour qu'elles

soient proportionnelles à la population de l'Ontario français (5 p. 100 de l'Ontario). » De même, M. Pouliot a affirmé : « ...une attention particulière sera portée aux personnes analphabètes qui sont pratiquement exclues des programmes de recyclage de la main-d'œuvre ». Il est de notoriété publique que la population d'analphabètes est beaucoup élevée chez les francophones que chez les autres Ontariens.

La loi 8 sur les services en français, mise en vigueur le 19 novembre 1989, garantit le droit de recevoir des services en français du gouvernement provincial, dans les régions désignées où les francophones représentent au moins 10 p. 100 de la population et dans tous les centres urbains où l'on trouve plus de 5 000 francophones.

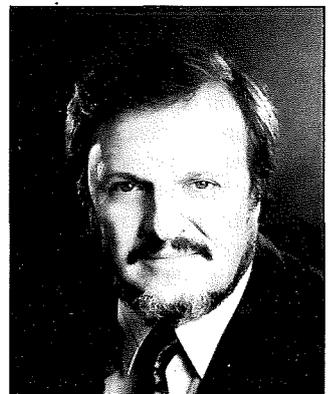
Pendant la campagne électorale, le Nouveau Parti démocratique avait souligné que des services en français devraient aussi être offerts en tout temps dans toutes les salles d'urgence médicales de la province. Les Néo-Démocrates s'étaient également prononcés en faveur d'un plus grand nombre de régions désignées.

Le ministre Pouliot a réitéré mille fois que la loi 8 ne peut être que renforcée par le nouveau gouvernement ontarien : « Nos promesses aux francophones n'étaient pas populaires auprès des anglophones durant la campagne électorale. Ça ne nous a pas empêché de les faire. Le NPD est traditionnellement un parti de principes. » Néanmoins, M. Pouliot n'a pas caché que les compressions budgétaires pourraient retarder certaines améliorations des services aux francophones.

Son prédécesseur, le libéral Charles Beer, n'hésite pas à dire : « ...le gouvernement néo-démocrate devra poursuivre notre programme d'élargissement des services en français dans les domaines de la santé et des services communautaires. Ce n'est pas très sexy mais c'est nécessaire ».

Trente années d'études et de travail dans le domaine des relations Ontario-Québec permettent à M. Beer de faire un pronostic éclairé sur les perspectives du français en Ontario. « La volonté ontarienne d'offrir des services bilingues est une tendance qui ne se dément pas depuis vingt-cinq ans. Le Québec et l'Ontario auront toujours intérêt à assurer une place à la langue de l'autre. »

Le gouvernement ontarien fait d'ailleurs un rattrapage depuis quelques années sur le plan des services en français, au point



Rémy Beaugard

où l'Office des affaires francophones de l'Ontario, responsable de la mise en application de la loi 8, n'hésite pas à promouvoir des services en français avant même que la demande se manifeste.

Le directeur général de l'Office, M. Rémy Beaugard, explique : « Les francophones ne savent pas toujours que des services en français sont disponibles. Nous cherchons à offrir des services de qualité dans leur langue pour qu'il devienne tout naturel que les francophones les utilisent. » ■

« Pour mieux vivre ensemble »

## Les relations entre les communautés canadiennes selon l'ACFA

**E**nracinées en Alberta depuis plus de deux cents ans, les francophones ont contribué au développement de leur province, et de ce fait, ont enrichi son patrimoine. Selon l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA), il incombe surtout maintenant à chaque communauté de contribuer à l'épanouissement non seulement de sa province d'origine mais de tout le Canada. C'est dans cette perspective qu'elle présentait en décembre sa politique sur les relations communautaires, « Pour mieux vivre ensemble », dont voici les grandes lignes.

Le Canada est constitué de trois communautés nationales : la communauté nationale des autochtones, celles des francophones et des anglophones. À ces trois communautés viennent s'ajouter des groupes d'origines ethnoculturelles diverses qui s'intègrent à l'une ou l'autre des communautés nationales tout en ayant le droit de préserver leur culture. Il importe de soutenir ces groupes ethnoculturels, et d'enrichir d'autant l'ensemble du pays.

« Pour mieux vivre ensemble » vise donc à définir la position de la communauté franco-albertaine et de ses partenaires au sein de l'Alberta et du Canada. L'association souhaite également établir un pont entre les trois communautés nationales et les groupes ethnoculturels. Responsables du bien-être de l'un et de l'autre, ces groupes et communautés doivent s'entendre mutuellement afin de réussir le grand projet de société canadienne.

\*Denis Alarie est rédacteur-pigiste.

Cela sera possible à la condition de reconnaître les trois catégories de droits suivants : les droits historiques reliés à l'apport d'un peuple au développement d'un pays, les droits moraux des individus de s'associer en collectivités et de poursuivre leur épanouissement culturel et linguistique, et finalement les droits constitutionnels. Les droits historiques et les droits moraux peuvent devenir des droits constitutionnels selon la volonté des Canadiens.

L'existence du multiculturalisme au sein des trois communautés nationales doit être préservée en tenant compte des besoins propres à chacune d'entre elles. Il faut pour cela que les gouvernements fédéral et provinciaux appuient de façon tangible le développement des groupes ethnoculturels, informant les nouveaux arrivés de la présence de ces groupes, favorisent leur légitimité auprès de l'ensemble de la population et combattent toute forme de racisme à leur égard. Ce rappel lancé aux gouvernements constitue le cœur de cette politique.

### Les autochtones

Les gouvernements favoriseront le développement des diverses communautés autochtones et reconnaîtront leurs droits moraux et historiques. Les autochtones devront jouir du droit constitutionnel à l'éducation dans leurs langues et à la gestion de leurs écoles. Il s'agit en fait de leur accorder l'autonomie dont ils ont besoin pour assurer l'épanouissement de leur communauté.

### Les francophones et les anglophones

Les francophones et les anglophones constituent deux communautés pluralistes formées de groupes multiculturels d'origines diverses. Ces groupes ont un droit moral à recevoir



un appui de l'État facilitant la transmission de leur langue et culture d'origine aux générations montantes tout en appuyant leur pleine participation à la vie de la société de leur province en tant que membres des communautés nationales d'expression française ou anglaise.

Selon la politique de l'ACFA sur les relations intercommunautaires :

- L'association doit elle-même s'entendre avec les groupes multiculturels francophones de manière à respecter leurs différences et leurs contributions.
- Le gouvernement albertain doit également reconnaître les groupes ethnoculturels d'expression française et leur permettre de profiter des mêmes chances que leurs homologues d'expression anglaise.

• Les francophones de l'Alberta devraient avoir droit à des garanties légales de services et autres apports de l'État ayant pour but de faciliter le développement de la communauté francophone et de stimuler sa pleine participation à la vie de la province.

• En plus de les informer du caractère bilingue du pays, les gouvernements fédéral et provincial devraient fournir aux immigrants des cours de langue seconde en français et en anglais de façon à leur permettre de s'intégrer à la communauté linguistique de leur choix.

• Chaque groupe ethnoculturel mérite l'appui des francophones en vue de promouvoir le concept d'une société pluraliste qui permette aux citoyens de participer aux communautés nationales tout en refusant l'exclusivité découlant des langues et cultures d'autres origines.

### Une vision nationale

À l'heure où le Canada se remet sérieusement en question, l'ACFA offre une vision nationale renouvelée. En mettant en valeur les points communs des trois grandes communautés nationales, elle cherche à renforcer les liens qui les unissent. La Fédération des francophones hors Québec a déjà exprimé son désir de présenter cette politique, originale à plusieurs niveaux, à ses associations membres dans le but d'alimenter une réflexion sur un nouveau projet de société ancrée dans la réalité canadienne. D. A.

## Augmentation des inscriptions aux programmes de français langue seconde

Selon l'évaluation de Statistique Canada et du Commissariat aux langues officielles, les inscriptions aux programmes de français langue seconde en 1990-1991 ont augmenté à la fois pour les programmes-cadres et pour les classes d'immersion. Les cours d'immersion accueillent ainsi 288 000 étudiants, ce qui correspond à une hausse de 8 p. 100 par rapport à l'an dernier.



Angéline Martel

*Bientôt disponible*

# Les droits scolaires des minorités de langue officielle au Canada : de l'instruction à la gestion

Jean-Claude Le Blanc

**D**epuis le 17 avril 1982, l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés garantit aux parents des minorités de langue officielle, là où le nombre le justifie, le droit de faire instruire leurs enfants dans leur langue, aux niveaux élémentaire et secondaire, dans des établissements de la minorité financés à même les fonds publics. Le Commissariat aux langues officielles est devenu de plus en plus préoccupé, comme tant d'autres, par l'érosion d'une partie vitale des assises de la dualité linguistique canadienne qui découlait du peu d'empressement à concrétiser cette garantie. Dès 1984, la Cour suprême du Canada avait statué que la mise en œuvre de l'article 23 nécessitait l'adoption de mesures réparatrices uniformes destinées à remédier aux défauts des régimes en vigueur que le constituant avait manifestement jugé déficients au moment où il légiférait.

Constatant la multiplication des recours portés devant les tribunaux et jugeant leurs répercussions inutilement coûteuses sur le plan social, le Commissariat a voulu favoriser une approche complémentaire plus fructueuse. Il faut savoir que l'intérêt du Commissaire en la matière datait déjà de plusieurs années, qu'il avait comparu devant le Comité législatif chargé de faire des propositions sur le libellé de l'article 23 et que son expertise a été reconnue dans de nombreuses cours de justice y compris la Cour suprême du Canada. Il nous semblait que, tôt ou tard, la plupart des autorités en arriveraient inévitablement à devoir élaborer, en consultation avec les intéressés, un plan provincial ou territorial de mise en œuvre de ces « mesures réparatrices uniformes ».

Les échanges de vues entre les Commissaires successifs et les principaux intéressés au cours de leurs voyages au pays, notamment avec le ministre de l'Éducation de la plupart des provinces et territoires

et avec la majorité des premiers ministres, ont confirmé à nos yeux la nécessité d'entreprendre une étude générale sur la portée de l'article 23 et la problématique de sa mise en œuvre au pays. Le Commissariat souhaitait en effet, pour combler le vide engendré par la nature essentiellement fragmentaire des renseignements et des analyses disponibles, mettre à la disposition de l'ensemble des intervenants — les autorités scolaires provinciales et locales, les parents et les groupes minoritaires, les juges et les procureurs, les chercheurs et autres intéressés — un ensemble de données et d'analyses qui faciliteraient la concrétisation de telles dispositions constitutionnelles.

Étant donné sa formation, son expertise pluridisciplinaire et son intérêt marqué pour ces problèmes, c'est à M<sup>me</sup> Angéline Martel que nous avons confié la direction de cette étude, il y a trois ans déjà. Nous lui avons demandé de dégager le sens et la portée de l'article 23 en s'assurant le concours de constitutionnalistes qui feraient l'analyse jurisprudentielle, de décrire l'état actuel de l'éducation des minorités dans chacune des provinces ainsi que dans les territoires, de circonscrire les éléments essentiels de la gestion scolaire minoritaire, de même que les diverses modalités de son exercice, de manière à éclairer l'action des intervenants dans ce domaine tout aussi complexe que vital.

Nous souhaitons vivement que la publication de l'ouvrage qui en a résulté contribue à une mise en œuvre plus éclairée des droits scolaires des minorités de langue officielle dans l'ensemble du pays.

Outre une distribution initiale nécessairement limitée, cet ouvrage de référence sera disponible bientôt. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Direction des communications, au (613) 995-0649. ■

*Au Nouveau-Brunswick*

## Le travail en français freine l'assimilation

Martin Pitre\*

**A** l'évidence, dit l'économiste André Leclerc, l'une des bases du développement linguistique passe par la possibilité de travailler dans sa langue. Or, si les petites et moyennes entreprises acadiennes ont tendance à fonctionner en français à l'interne, il en est tout autrement des grandes sociétés contrôlées par des capitaux étrangers, voire par des capitaux québécois.

L'exploitation des ressources premières au Nouveau-Brunswick est assurée par des multinationales dont les postes de direction reviennent aux anglophones. Qu'il s'agisse de la Stone-Consolidated, de la Fraser, de la Noranda ou encore de la SMI propriété d'intérêts québécois, la garantie du travail en français est mince.

N'était-ce de l'émergence récente d'un pouvoir économique acadien concentré dans le secteur des petites et moyennes entreprises, conjuguée à la force du Mouvement coopératif acadien et de la fonction publique fédérale, le marché de l'emploi en français relevait à peu de chose.

La possibilité pour un Acadien d'obtenir une formation professionnelle dans l'un des nombreux collèges communautaires de la province a certainement permis la création d'une force de travail francophone. Il est de même des centaines de finissants qui sortent chaque année de l'Université de Moncton, baccalauréat ou maîtrise en main.

« Mais nous n'avons pas de Lavallin en Acadie », dit l'économiste André Leclerc qui analyse

depuis des années la croissance économique des régions acadiennes, campée dans des secteurs qu'il qualifie de peu dynamiques.

L'annonce récente de l'implantation à Moncton de deux entreprises importantes sur la base de son potentiel linguistique et le développement ultérieur d'une politique linguistique dans cette ville qui s'était faite championne de l'intolérance au bilinguisme dans les années 1970, aura pu faire penser à une reconnaissance de la valeur dualiste dans la province.

En fait, dit le sociologue et consultant Pierre Poulin, il y a fort à parier que la possibilité de travailler en français freine l'assimilation. Dieppe, banlieue de Moncton, qui reçoit bon nombre d'Acadiens travaillant pour le compte de Radio-Canada, l'Assomption ou de l'Université de Moncton, affiche un taux d'assimilation de moins de 9 p. 100. Pourtant calée dans un environnement anglophone, Dieppe se démarque par son taux d'assimilation de Caraquet, capitale culturelle de l'Acadie, bien blottie dans une Péninsule acadienne pratiquement unilingue francophone et qui affiche néanmoins un taux d'assimilation de l'ordre de 2,4 p. 100. Si Caraquet ne se porte pas trop mal dans l'ensemble, la ville se compare désavantageusement avec Beresford et Petit-Rocher dans la région Chaleur, là où le taux d'assimilation est à l'avantage des Acadiens. Municipalités périphériques de Bathurst, chef-lieu des services provinciaux et fédéraux, elles peuvent compter sur une forte présence de fonctionnaires ayant la capacité de

travailler dans la langue de leur choix. Ces données, précise le sociologue, tiennent compte du transfert de la langue maternelle à la langue parlée à la maison.

En analysant les données dans la ville très loyaliste de Saint-John, au sud de la province, cité industrielle où les possibilités de travailler en français sont minces, Pierre Poulin constate que l'assimilation est plus forte chez les jeunes garçons que chez les jeunes filles.

« À Saint-Jean comme à Newcastle, dit-il, la préoccupation économique est importante. Avoir un emploi comporte des stéréotypes. »

Le directeur général de la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick, Norbert Roy, préconise une législation favorisant le droit d'association et d'arbitrage en français. Ayant fait table rase du bilinguisme en faveur du principe dualiste (institutions parallèles dans chaque langue), la SAANB prend appui sur la loi 88 garantissant l'égalité des deux communautés linguistiques de la province. Cette disposition se traduit par le droit à des institutions sur la base du respect de la langue.

« Ce qui est certain, c'est que les organismes économiques acadiens, comme les coopératives, permettent d'assurer la possibilité de travailler dans la langue de son choix. De tels organismes ont un effet d'entraînement car ils démontrent qu'il est possible de le faire », dit-il.

Mais la sociologue Pierre Poulin est moins optimiste pour ce qui est de la virginité des petites et moyennes entreprises acadiennes, surtout si elle doivent traiter avec Fredericton où la langue des affaires est l'anglais.

« Quand on parle de PME appartenant à des francophones, mon étude sur les techniciens (architectes, ingénieurs) démontre qu'on opère à 70 p. 100 en anglais. Lorsque la province

demande des soumissions pour les contrats, c'est toujours en anglais. Je connais des firmes d'architectes francophones qui disent préférer embaucher des finissants anglophones. Je me rappelle avoir eu une discussion avec le premier ministre Frank McKenna qui me disait « tu es le seul à te battre » en me montrant une lettre que son bureau avait reçue d'une municipalité de la Péninsule acadienne et rédigée uniquement en anglais », dit Pierre Poulin.

Le directeur général du Conseil économique du Nouveau-Brunswick se montre critique à l'endroit du gouvernement provincial qui fait, selon lui, la fine bouche devant le marché de la francophonie. Au ministère du Commerce et de la Technologie, à Fredericton, tomber sur un fonctionnaire acadien relève davantage de l'exception que de la règle.

Le gouvernement provincial, avec celui du Québec et du Canada, œuvre au sein de la communauté francophone internationale, à un degré moindre que ses partenaires, il faut bien le dire. Une étude commandée par la province à la prestigieuse firme de communication new-yorkaise, Lippincott & Margulies, insiste d'ailleurs peu sur ce que, du côté francophone à Fredericton, on considère comme une richesse à développer. Le marché naturel de la province, croit-on, est la Nouvelle-Angleterre.

« Je suis convaincu que le Nouveau-Brunswick a avantage à vendre plus agressivement sa dualité linguistique. Nous sommes bilingues officiellement et objectivement », croit cependant le directeur général du CENB.

Mais, selon Pierre Poulin, quand on parle affaires avec Fredericton, on le fait en anglais. Le sociologue fait valoir de toute façon que le monde des affaires est peu nationaliste, même au Québec où il a mis du temps à se rallier au mouvement indépendantiste. ■

\*Martin Pitre est journaliste à *L'Acadie Nouvelle*.

*Le Secrétariat d'État***Au service des secteurs privé et bénévole**

**S'**il est vrai que le principe des deux langues officielles, en tant que composante essentielle de la réalité canadienne, caractérise principalement les services et les institutions du gouvernement fédéral, il est néanmoins impératif que la reconnaissance, l'usage et l'apprentissage du français et de l'anglais débordent largement ce cadre pour avoir des effets réels sur la vie quotidienne des Canadiens. Les représentants du secteur non gouvernemental de la vie économique et sociale canadienne ont un rôle important à jouer. Des progrès seront réalisés dans ce domaine que si nous obtenons leur participation enthousiaste.

La nouvelle *Loi sur les langues officielles* de 1988 a permis d'amorcer ce mouvement, en donnant au Secrétariat d'État (SE) la mission expresse de travailler, par le biais de sa direction générale de la Promotion des langues officielles, en collaboration avec les secteurs privé et bénévole. Dès le départ, l'idée d'un partenariat avec le gouvernement, et notamment d'un partage des coûts, a été accueillie favorablement par le secteur non gouvernemental.

Depuis, un grand nombre d'associations nationales, provinciales et régionales, regroupant des professionnels et des gens d'affaires, ainsi que des organismes bénévoles de tout le pays œuvrant dans les domaines les plus divers, ont fait preuve d'un intérêt grandissant pour les langues officielles. L'objectif poursuivi est d'inciter ce secteur de la société canadienne à offrir des services en français et en

anglais à ses membres et au grand public.

Le 5 octobre 1988 marque un moment de l'histoire du partenariat entre les secteurs public et privé. Ce jour-là, à Hull (Québec), commençait un colloque intitulé « La langue des affaires, une affaire de langues », parrainé conjointement par le SE, le Commissariat aux langues officielles et la Société canadienne des directeurs d'association (SCDA). Cette rencontre faisait suite à la publication, plus tôt dans l'année, du rapport d'un groupe de travail de la SCDA sur les langues officielles.

Ces deux événements sont importants pour au moins deux raisons. Ils témoignent de la volonté des organismes privés et bénévoles de se mobiliser et ils ont permis de recueillir des suggestions précises pour orienter l'action du gouvernement. La principale recommandation du colloque rapidement acceptée par le gouvernement visait l'élargissement des services offerts par le SE pour favoriser par différents moyens, financiers et autres, l'utilisation des deux langues officielles dans les secteurs privé et bénévole.

En ce qui concerne le financement direct, on trouve deux types de programmes : l'aide à des projets particuliers et l'aide à la réalisation de programmes à long terme. Le budget annuel consacré à ces deux volets dépasse les deux millions de dollars.

Pour les projets particuliers, la valeur des subventions dépend du rôle et des besoins du bénéficiaire. En 1990, deux subventions de 30 000 \$ chacune ont été accordées. La première pour

aider à la prestation de services bilingues au Festival des films du monde de Montréal et la seconde pour soutenir une association appelée « Les arts et la ville » qui, de concert avec des municipalités de tout le pays, travaille à l'avancement des arts et de la culture au niveau local.

Toutefois, la plupart des subventions accordées sont beaucoup plus modestes. Au total, quelque 300 organismes reçoivent un million de dollars annuellement. Ces fonds leur permettent de publier leur documentation en français et en anglais ainsi que d'offrir des services d'interprétation au cours d'assemblées annuelles, de colloques et de réunions internationales qu'ils organisent au Canada. La liste des groupes qui participent à ce programme présente un éventail assez complet de la vie économique, culturelle et sociale canadienne. On y trouve notamment l'Association du barreau canadien, l'Institut de soudage du Canada, l'Alliance canadienne des associations touristiques et l'Association professionnelle des galeries d'art du Canada. De plus, le Secrétariat d'État accorde au total un million de dollars par an à certains organismes pour des programmes à long terme.

De nombreux groupes voués à l'éducation, aux services de santé, à l'aide humanitaire, aux arts et à la culture ont reçu plus de la moitié des fonds destinés aux programmes à long terme. Mentionnons entre autres Oxfam Québec, l'Association canadienne du diabète et le Conseil canadien du bois. De plus, l'Organisation des organismes

bénévoles qui regroupe 130 associations, terminera prochainement une étude sur les moyens d'améliorer les services en langues officielles chez ses membres.

Bien qu'elle soit vitale, l'aide financière est cependant assujettie aux compressions budgétaires. Fort heureusement, ce n'est pas le seul appui que peut apporter le gouvernement. Outre le financement direct, le SE fournit les services de ses propres spécialistes, des experts-conseils en langues officielles qui aident les organismes non gouvernementaux à déterminer leurs besoins, à offrir différents services en langues officielles et à élaborer leur propre programme à long terme.

Le ministère offre en outre une vaste gamme de services tels que des lexiques spécialisés, une banque de données linguistiques informatisées ainsi qu'un service téléphonique gratuit pour répondre aux questions sur la terminologie, les appellations officielles et les difficultés grammaticales. De plus, il fournit de précieux renseignements sur les services dispensés par d'autres ministères et organismes, comme le Conseil du Trésor et la Commission de la fonction publique, qui offrent des brochures et des bandes vidéo sur divers sujets allant de l'animation d'une réunion bilingue au protocole téléphonique dans les deux langues officielles.

Le SE n'est, bien sûr, qu'un des participants parmi d'autres dans le domaine des langues officielles, mais il joue un rôle clé grâce aux relations de plus en plus étroites qu'il entretient avec l'ensemble des organismes du secteur privé et bénévole. Il est encourageant de constater, soulignent les représentants de la direction générale, que, malgré la rumeur récente d'un recul du bilinguisme, les demandes de toutes sortes, émanant de groupes qui souhaitent mieux fonctionner dans les deux langues, augmentent régulièrement. T. S.

(Traduit de l'anglais)